

Le service de l'assainissement





Prêts pour la révolution de la ressource

Rédacteurs : Véronique GRANDIN-VATBLE, Chef d'Agence VISIO
Doris MARIGNAN, Responsable Assainissement Nord Caraïbes
Karen ZAMI, Chef d'Agence Métier Assainissement
Jean-Michel MILLION-DEVIGNE, Responsable Maitrise de la Donnée

SOMMAIRE

1. ETAT DU SERVICE	5
1.1. DONNEES SUR LES RACCORDES - RACCORDABLES	5
1.1.1. LES ENQUETES RACCORDABLES/NON RACCORDABLES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT REALISEES EN 2016	5
1.1.2. INTEGRATION DES NOUVEAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT REALISES PAR LA COLLECTIVITE DEPUIS L'ORIGINE DU CONTRAT.....	6
1.1.3. NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENTS EN SERVICE OU NON	9
1.1.4. NOMBRE D'USAGERS – VOLUMES ASSUJETTIS PAR COMMUNE	9
1.2. NOMBRE D'ASSUJETTIS PAR BASSIN VERSANT	10
1.3. L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE	11
1.3.1. LES RESEAUX PAR TYPE.....	11
1.3.2. LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE.....	12
1.3.3. LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS	13
1.3.4. LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS.....	14
1.3.5. LES POSTES DE RELEVEMENT	15
1.3.6. LES VARIATIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT.....	15
1.3.7. LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT	16
1.4. COLLECTE ET TRANSFERT	18
1.4.1. RESEAU DE BELLEFONTAINE BOURG	18
1.4.2. RESEAU DU CARBET BOURG	21
1.4.3. RESEAU DE CASE PILOTE BOURG	22
1.4.4. RESEAU DE FOND SAINT DENIS.....	23
1.4.5. RESEAU DE PRECHEUR BOURG	24
1.4.6. RESEAU DE SAINT PIERRE BOURG.....	25
1.4.7. RESEAU DU MORNE VERT	26
1.4.8. LINEAIRE PAR BASSIN VERSANT	27
1.5. TRAITEMENTS DES EAUX USEES	28
1.5.1. COMMUNE DE BELLEFONTAINE : INVENTAIRE DETAILLE DES OUVRAGES	28
Station de traitement d'eaux usées du Bourg	28
Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente FOND BOUCHER	30
Station de traitement d'eaux usées Lits bactériens FOND BOUCHER	30
1.5.2. COMMUNE DU CARBET : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES	30
Station d'épuration du Bourg.....	30
Station d'épuration BOUT BOIS.....	32
1.5.3. COMMUNE DE CASE PILOTE : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES	33
Station de traitement d'eaux usées de MANIBA	33
Station de traitement d'eaux usées de Bâti Soleil	37
1.5.4. COMMUNE DE FOND SAINT DENIS : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES.....	38
STEP Fond Saint Denis	38
1.5.5. COMMUNE DU PRECHEUR : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES	39
Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet	39
Station de l'Ecole Communale.....	40
STEP Cité Lenny (Solidarité)	41
STEP La Perle (Préville) (intégrée au Patrimoine en 2012)	42
STEP Anse Belleville (intégrée au Patrimoine en 2015).....	44
1.5.6. COMMUNE DE SAINT PIERRE : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES.....	46
Station de traitement d'eaux usées de Fond Coré Bourg	46

1.5.7. COMMUNE DU MORNE VERT : INVENTAIRE DETAILLES DES OUVRAGES	48
Station de traitement d'eaux usées du Bourg (La Vigie)	48
2. ACTIVITE DU SERVICE	50
2.1. PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	50
2.1.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SME	51
2.1.2. MOYENS EN PERSONNEL	52
2.1.3. ORGANISATION INTERNE	52
2.1.4. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE (AFFERMAGE)	54
2.1.5. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (AFFERMAGE ET PRESTATIONS COMPLETES)	54
2.1.6. NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT	55
2.1.7. LA MESURE DE LA SATISFACTION CLIENT	58
2.2. LE SERVICE CLIENT	64
L'ACCUEIL PHYSIQUE DES CLIENTS	64
LE SERVICE D'URGENCE 24H/24	64
INFORMATION DE LA CLIENTELE	66
RELATIONS AVEC LES ABONNES	68
UNE DEMARCHE DE PROGRES	68
2.3. LA COMMUNICATION EXTERNE	72
Notre démarche développement durable	72
Les actions de communications de la Société Martiniquaise des Eaux	73
2.4. LES FAITS MARQUANTS 2016	76
Principaux événements	76
Evènements marquants sur le périmètre SCCNO Assainissement en 2016	76
2.5. INDICATEURS FINANCIERS	77
2.5.1. TARIFS	77
2.5.2. PRIX DE L'ASSAINISSEMENT (FACTURE 120 M3 AU 1ER JANVIER 2017)	78
2.5.3. ASSIETTE DE FACTURATION	79
2.6. FONCTIONNEMENT DU RESEAU	79
2.6.1. FONCTIONNEMENT DES RESEAUX	79
2.6.2. FONCTIONNEMENT DES POSTES DE REFOULEMENT	80
2.7. FONCTIONNEMENT DE L'EPURATION	81
2.7.1. PRESCRIPTIONS DE REJETS DES STEU DU SCCCNO	81
2.7.2. LA CONFORMITE PAR FREQUENCE	82
2.7.3. LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE	84
2.7.4. FONCTIONNEMENT DES STATIONS	85
Volumes traités, consommation EDF et réactifs	85
Siccité et destination des boues	86
2.8. INDICATEURS TECHNIQUES	87
2.8.1. INDICATEURS DE PERFORMANCE	87
2.8.2. BRANCHEMENTS RENOUVELES	91
2.8.3. RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE	94
2.8.4. RENOUVELLEMENT RESEAU	95
2.9. AUTRES TRAVAUX	95
2.9.1. ENTRETIEN ET MAINTENANCE	95
2.9.2. BRANCHEMENTS NEUFS	98
2.9.3. DIAGNOSTIC DE RESEAU	98
2.9.4. RECAPITULATIF DES CONTROLES DE BRANCHEMENTS REALISES	101
2.9.5. INTEGRATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS	101
3. INFORMATION RELATIVES A L'EVOLUTION DU SERVICE	102
3.1. LISTE DES INSUFFISANCES CONSTATEES ET PROPOSITIONS	102
3.1.1. BELLEFONTAINE BOURG	102

Réseaux eaux usées.....	102
Postes de refoulement.....	103
Station de traitement d'eaux usées du bourg (fond laillet).....	106
3.1.2. BELLEFONTAINE FOND BOUCHER.....	108
Réseau eaux usées.....	108
Stations de traitement d'eaux usées.....	108
3.1.3. CARBET BOURG	109
Réseau.....	109
Postes de refoulement.....	109
Station de traitement d'eaux usées – La Lagune du Carbet.....	114
3.1.4. CARBET BOUT BOIS.....	115
3.1.5. CASE PILOTE BOURG.....	116
Réseaux.....	116
Poste de refoulement	117
Stations de traitement d'eaux usées de Maniba	119
3.1.6. CASE PILOTE BATI SOLEIL.....	120
Réseaux eaux usées.....	120
Station de traitement d'eaux usées	120
3.1.7. FOND SAINT DENIS – STEP RIVIÈRE MAHAULT	121
3.1.8. MORNE-VERT – STEP LA VIGIE	122
3.1.9. PRECHEUR	122
Station d'épuration Charmeuse 1.....	122
Station d'épuration Charmeuse 2	123
Station épuration Citée Coquet	124
Station Ecole communale	125
Station Cité Lenny Solidarité	126
Station La Perle	126
3.1.10. SAINT PIERRE BOURG.....	127
Réseaux eaux usées.....	127
Postes de refoulement.....	128
Station de traitement d'eaux usées (Fond Coré)	129
3.2. SYNTHESE DES ACTIONS LES PLUS IMPORTANTES A MENER SUR LES OUVRAGES.....	132
3.3. TELESURVEILLANCE DES SITES.....	133
3.4. SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT.....	133
3.5. EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION EAU ET ASSAINISSEMENT.....	134
3.6. LE DEVENIR DES BOUES DE STATIONS DE TRAITEMENT D'EAUX USEES.....	134
3.7. L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	137
ANNEXES	138

1. ETAT DU SERVICE

La SOCIETE MARTINQUAISE DES EAUX (SME) assure pour le compte du SYNDICAT DES COMMUNES DE LA COTE CARAÏBE NORD-OUEST (SCCNO) la gestion complète du service de l'Assainissement, réparti sur les 7 communes de la Côte Nord Caraïbe dans le cadre d'un contrat de délégation du service public dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2016.

Le 30 décembre 2016, des avenants de prolongation des contrats de délégation de service public eau potable et assainissement du SCCNO ont été signés pour une durée de un an.

Par ailleurs, à compter du 1er Janvier 2017, les compétences eau et assainissement seront transférées à la communauté de communes Cap Nord Martinique (Communautés d'Agglomération du Pays Nord Martinique).

1.1. Données sur les raccordés - raccordables

1.1.1. LES ENQUETES RACCORDEES/NON RACCORDEES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT REALISEES EN 2016

Rappel de l'historique :

Par courrier du 17/06/2014 (+données sur CD-ROM), le Fermier a transmis un point détaillé, rappelant à la Collectivité tout ce qui a été fait entre 2006 et 2009 en matière d'enquêtes sur le réseau d'assainissement du SCCNO, notamment :

- ☞ Les enquêtes sur les installations intérieures des abonnés existants au début du contrat (Article 2.8.2 - option 4b) réalisées par le Fermier entre 2006 et 2008.

Les résultats partiels avaient été présentés au SCCNO lors d'une réunion le 13/02/2007. Le reste des enquêtes a été réalisé fin 2007 et la synthèse définitive faite en janvier 2008.

- ☞ La première mise à jour du fichier des abonnés raccordés/raccordables/non raccordés (RNR) (Article 2.8.2 - option 4a) réalisée en 2009 suite aux enquêtes sur les abonnés existants.

Ce travail nécessitait préalablement la fourniture par le SCCCNO à la SME, des fonds cadastraux permettant d'identifier précisément les références des parcelles qui font l'objet de ces enquêtes et leur propriétaire. Ces éléments ont été fournis début 2009 de manière incomplète et les enquêtes ont pu démarrer au 1^{er} semestre 2009. Les résultats ont été transmis au SCCCNO aux cours du mois de novembre 2009 sous forme de tableau. Les clients potentiellement raccordables avaient été évalués à **184** dans le cadre de notre démarche (distance habitation à réseau ≤ 100 ml).

A cette époque les informations relatives au N° de parcelle raccordable ont été fournies, mais celles relatives au nom et à l'adresse du propriétaire n'avaient pas pu être intégrées (format de fichiers du Cadastre inexploitable à l'époque).

Remarque sur les clients raccordables et assujettis à tort :

La campagne d'enquêtes de 2019 a identifié 162 clients raccordables (mais non raccordés) pour lesquels la SME a émis des factures d'assainissement.

Sur ces 162 clients, 109 ont été remboursés en 2013. Pour les derniers clients restant à rembourser, nous ne disposons pas des références bancaires pour réaliser le remboursement dans l'immédiat.

Un courrier de demande de RIB leur a été envoyé afin de procéder au remboursement s'il y a lieu après déduction des factures impayées.

En 2014, le Fermier a réalisé **375** enquêtes en vue d'effectuer une nouvelle mise à jour du fichier de Novembre 2009 avec les références cadastrales et les noms et adresses des propriétaires.

Pour ce faire la Collectivité a fait l'acquisition des fichiers du Cadastre 2014, qu'elle a remis au Fermier le 15/07/2014 sous forme de CD-ROM, dont les données ont été extraites par le Fermier et intégrées au fichier des RNR.

Le fichier de synthèse a été remis à la Collectivité sur support CR-ROM par courrier du 06/11/2014. Il comprend une liste de **190** abonnés raccordables mais non raccordés, avec mention du N° de parcelle, du nom et de l'adresse du propriétaire, et une liste de **109** abonnés qui ne sont pas raccordables au réseau d'assainissement collectif. Enfin, **47** abonnés ont été retrouvés effectivement raccordés et ont été assujettis à la redevance assainissement, suite aux enquêtes.

En 2015, le Fermier a réalisé **565** enquêtes RNR sur les communes de Case Pilote, Prêcheur, Bellefontaine et Morne Vert. Voici les remarques que nous pouvons faire :

- ✓ Les abonnés du bassin versant de la STEU Anse Belleville (PRECHEUR) intégrée au patrimoine SCCNO en 2015, ont été contrôlés et **27 boites de branchement** ont été intégrées au patrimoine. Les 27 parcelles sont toutes raccordées et assujetties à la redevance assainissement.
- ✓ Les enquêtes réalisées sur le bassin versant de la STEU ECOLE MATERNELLE (MICRO MARCHER, PRECHEUR) ont mis à jour un réseau probablement posé par la commune mais dont le Fermier n'a pas été associé aux travaux. (parcelle 2190000A0125). **8 boites de branchement** ont été identifiées et toutes sont raccordées au réseau et déversent vers la STEU. Il est important que la Collectivité régularise la situation de ce réseau. Ces 8 boîtes de branchements n'apparaîtront pas officiellement dans le total des branchements en service ou non mais les abonnés seront quand même assujettis étant donné que le service est rendu.

En 2016, aucune nouvelle enquête RNR sur les anciens réseaux n'a été réalisée, la priorité a été donnée à la finalisation des enquêtes sur les nouveaux réseaux. Cf 1.1.2.

1.1.2. INTEGRATION DES NOUVEAUX RESEAUX ASSAINISSEMENT REALISES PAR LA COLLECTIVITE DEPUIS L'ORIGINE DU CONTRAT.

Le contrat d'affermage qui lie le SCCCNO et la Société Martiniquaise des Eaux, comprend une option qui concerne les nouveaux raccordables sur une base prévisionnelle de 1500 m de nouveau réseau et 140 nouveaux branchements par an. Il est prévu la visite des habitations et l'intégration des abonnés au fichier des raccordés raccordables. Cette option est valorisée à hauteur de 2161 € par an dans le CEP.

L'identification des abonnés et des propriétaires pour ces nouveaux tronçons doit être faite par le Fermier. Sauf cas particuliers à préciser par le SCCCNO, la date de mise en service des nouveaux tronçons correspond à la date de réception.

Pour mettre en œuvre cette option, le SCCCNO doit au préalable transmettre au Fermier la décision de réception des nouveaux tronçons ainsi que les plans de recollement des opérations.

Or au 31/12/2013, nous confirmions au SCCCNO ne pas disposer des documents de réception des opérations d'extension de réseaux réalisées depuis le début du contrat par le SCCCNO. Ces documents sont indispensables pour la mise à jour du SIG et de l'ensemble des informations relatives au nouveaux raccordables.

Face à ce constat, une séance de travail s'est tenue le 17 février 2014 au bureau d'études de la SME au cours de laquelle les plans des nouveaux réseaux assainissement réalisés par la Collectivité depuis le début du contrat d'affermage ont été remis au Fermier. La liste des plans reçus est présentée ci-dessous.

Les plans repérés en bleu ont pu être intégrés au SIG APIC. Il est à noter que certains plans remis ne permettent pas une intégration complète des données dans le SIG. L'état précis des anomalies détectées est fourni en annexe du présent rapport.

Date arrivée dossiers	COMMUNE	ADRESSE	NATURE DES TRAVAUX	Entreprises	Observations
10/09/2013	SAINT PIERRE	Rues : CASTELNEAU de la BONNE FOI	Extension de réseau	GETELEC	reçu et mis à jour avant la réunion
17/02/2014	SAINT PIERRE	Rue DUPUY	Extension de réseau	GETELEC	
17/02/2014	SAINT PIERRE	Allée Pécoul	Extension de réseau	ANTRA	
17/02/2014	SAINT PIERRE	Roxelane (au niveau station essence)	Déplacement PR		
17/02/2014	SAINT PIERRE	Rue V HUGO	Renouvellement du réseau		
17/02/2014	SAINT PIERRE	Rue d'Orléan	(parallèle à rue schoelcher)	GETELEC	
17/02/2014	CASE PILOTE	Choiseul-RN2	Extension de réseau	ANTRA	
17/02/2014	CASE PILOTE	Batterie	Extension de réseau	SOGEA ?	
17/02/2014	CASE PILOTE	Quartier Choiseul déplacement réseau	Déplacement réseau	GETELEC ?	
17/02/2014	CARBET	Lajus	Extension de réseau		
17/02/2014	CARBET	Le coin - RN2	Extension de réseau		
17/02/2014	CARBET	Thieubert (PR vers Marouba)	Extension de réseau		
17/02/2014	CARBET	Fond Savane (devant chez VARON)	Renouvellement réseau		
17/02/2014	BELLEFONTAINE	Cour Tamarin	Extension réseau	ANTRA	
17/02/2014	BELLEFONTAINE	Ravine Jeannot	Extension réseau		
23/01/2014	BELLEFONTAINE	Fond Boucher	Extension de réseau	ZOZIME	reçu et mis à jour avant la réunion
17/02/2014	PRECHEUR	Bord de mer	Extension réseau (non mis en service)	SOGEA	

A noter que seul le chantier de Fond Boucher a fait l'objet d'une réception officielle par le Fermier en août 2013. Pour ce chantier, le Fermier a effectivement été convié aux OPR et a reçu les PV de réception du chantier, les plans de recollement, ainsi que le PV de remise des ouvrages transmis par le SCCCNO.

Le Fermier reste dans l'attente des documents officiels de réception des autres chantiers (PV de réception et de remise d'ouvrage à la SME).

Ceci explique la faible progression du nombre de branchements reportée dans les rapports annuels au fil des années ainsi que l'incohérence entre le nombre d'abonnés qui diminue alors que des extensions de réseaux ont été réalisées par la Collectivité.

En attendant qu'une mise au point administrative complète sur le sujet des extensions de réseaux soit réalisée avec la Collectivité, le Fermier a mené en 2014 une première vague d'enquêtes des installations intérieures des nouveaux raccordables en prenant pour base les plans fournis par la Collectivité en Février 2014.

Dans le tableau de synthèse ci-dessous figurent le nombre d'enquêtes réalisées en 2014 sur 5 nouveaux réseaux, ainsi que le nombre d'abonnés dont l'enquête a révélé qu'ils sont raccordés au réseau public d'assainissement et ceux qui ne le sont toujours pas (raccordables).

QUARTIER	BASSIN VERSANT	COMMUNE	Nb de boîtes	Raccordé	NON Raccordé
RAVINE JANNOT	PR BOURG	BELLEFONTAINE	48	11	37
FOND BOUCHE	PR FOND BOUCHE	BELLEFONTAINE	45	10	35
AUTRE BORD	PR AUTRE BORD	CASE-PILOTE	40	4	36
RUE D'ORLEAN	PR GALERE	SAINT PIERRE	12	0	12
ALLE PECOULE	PR GALERE	SAINT PIERRE	49	0	49
TOTAL :			193	25	169

Enquêtes terrain « raccordés/raccordables » réalisées sur les nouveaux réseaux en 2014

Les 193 boîtes de branchement ont été ajoutées en 2014 au décompte des branchements en service ou non.

En 2016, les enquêtes sur les nouveaux réseaux des bassins versants suivants ont été réalisées :

QUARTIER	BASSIN VERSANT	COMMUNE	Nb de boîtes	Raccordé	NON Raccordé
COUR TAMARIN	PR MAIRIE	BELLEFONTAINE	46	20	26
COIN	PR THIEUBERT	CARBET	1	1	0
RUE DUPUY	PR BOURG	SAINT PIERRE	7	3	4
RUE CASTELNAUT	PR GALERE	SAINT PIERRE	48	3	45
LA JUS	PR COIN	CARBET	DEVOIMENT		
CHOISEUL	STEP MANIBA	CASE PILOTE	DEVOIMENT		
TOTAL :			102	27	75

Enquêtes terrain « raccordés/raccordables » réalisées sur les nouveaux réseaux en 2016

Les 102 boîtes de branchement ont été ajoutées en 2016 au décompte des branchements en service ou non.

1.1.3. NOMBRE TOTAL DE BRANCHEMENTS EN SERVICE OU NON

Le nombre total de branchement en service ou non au **31/12/2015** sur le périmètre syndical était de : **4 828**

La SME a réalisé **3** nouveaux branchements en **2016**.

Les enquêtes RNR 2016 sur les nouveaux réseaux ont identifié 102 boîtes de branchements à intégrer au patrimoine.

En conséquence, nous considérons qu'au **31/12/2016**, le nombre de branchements en service ou non est de : **4933**.

REMARQUE : Nous tenons ce décompte sur la base des enquêtes terrain. Cependant un rapprochement avec les plans de recollement des nouveaux réseaux est nécessaire et ne pourra être fait qu'à condition de disposer de plans intégrables au SIG et des PV de remise des chantiers de la Collectivité.

1.1.4. NOMBRE D'USAGERS – VOLUMES ASSUJETTIS PAR COMMUNE

Communes	Bellefontaine	Carbet	Case Pilote	Fonds Saint Denis	Morne Vert	Prêcheur	Saint Pierre	TOTAL
Population totale (source INSEE)	1 678	3 793	4 531	812	1 893	1 567	4 286	18 560
Clients assujettis	594	1 191	1 305	31	82	294	1 539	5 036
m ³ facturés	50 907	158 964	122 696	2 866	5 842	26 327	149 044	516 646
Réseaux de collecte gravitaire	7 837	15 631	14 630	241	691	3 544	12 757	55 332
Réseaux de refoulement	3 085	1 459	369	0	0	1 352	2 064	8 330
Postes de relèvement	4	5	3	0	0	1*	3	16
Stations d'épuration	1	2	2	1	1	6	1	14

Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2017

Mise à jour : décembre 2016

Champ : Département de la Martinique, limites territoriales en vigueur au 1er janvier 2016

Date de référence statistique : 1er janvier 2014

Source : Insee, Recensement de la population 2014

** L'intégration de la STEU Anse Belleville au patrimoine du SCCNO a été votée par délibération du Conseil Syndical du 09/12/2014. Cette installation apparaît dans les rapports annuels, dans le cadre de l'affermage, à compter de l'exercice 2015. Nous sommes en attente de tout document relatif à cette installation dont disposerait la Collectivité.

Nombre total d'abonnés communaux

Le nombre total de branchement communaux en service au 31/12/2016 sur le périmètre syndical s'élève à : **88** pour les communaux et **31** pour les administrations.

1.2. Nombre d'assujettis par bassin versant

A la demande de la Collectivité, nous incluons dans le présent rapport un tableau récapitulatif du nombre d'assujettis par bassin versant :

BELLEFONTAINE	593
PR CHEVAL BLANC	128
PR FOND BOUCHER	64
PR MAIRIE	219
PR RN2	181
STEU BELLE FONTAINE	1
CASE-PILOTE	1303
PR AUTRE BORD	154
PR PETIT FOURNEAU	186
PR PORT	55
STEU BATI SOLEIL	17
STEU MANIBA	891
FONDS-SAINT- DENIS	31
STEU RIVIERE MAHAULT	31
LE CARBET	1191
PR COIN	463
PR DISPENSAIRE	346
PR FOND CAPOT	153
PR FROMAGER	129
PR MARCHE	81
STEU BOUT BOIS	19
LE MORNE VERT	82
STEU LA VIGIE	82
LE PRECHEUR	293
PR ANSE BELLEVILLE	6
PR PRINCIPALE	3
PR ROXELANE	1
STEU ANSE BELLEVILLE	25
STEU CHARMEUSE 1	58
STEU CHARMEUSE 2	16
STEU CITE COQUET	44
STEU CITE LENNY	33
STEU FOND CORE	1
STEU LA PERLE	106
SAINT-PIERRE	1472
PR BOURG	873
PR GALERE	211
PR ROXELANE	181
STEU FOND CORE	207
Total général	4965

1.3. L'inventaire du patrimoine

Cette partie présente l'inventaire des biens du service, et notamment les installations utilisées dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

Elle détaille l'ensemble des composantes du réseau de collecte, et notamment les canalisations, les branchements et accessoires de réseau. Les variations du patrimoine exploité sont explicitées.

Le présent chapitre répond aux demandes suivantes stipulées dans l'Article R1411-7 relatif au Rapport Annuel du Délégataire :

- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué,
- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat.

L'inventaire simplifié des biens du service est repris ci-après, en précisant les biens de retour et biens de reprise. L'inventaire détaillé correspondant est à la disposition de la Collectivité.

1.3.1. LES RESEAUX PAR TYPE

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
	Désignation	2015	2016
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	55 537	55 910	
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	8 481	8 481	
Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	11	11	
Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	11	11	
Linéaire total (ml)	64 039	64 412	

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)			
Commune	Désignation	2015	2016
BELLEFONTAINE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	7 845	7 830,7
CASE-PILOTE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	14 778,3	14 651,7
FONDS-SAINT-DENIS	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	240,8	240,8
LE CARBET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	15 667,2	15 667,2
LE MORNE-VERT	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	633,4	680,3
LE PRÊCHEUR	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	3 540,4	4 067,7
SAINT-PIERRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	12 831,6	12 771,2

Répartition du linéaire de canalisation par type et par commune (ml)			
Commune	Désignation	2015	2016
BELLEFONTAINE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	3 023,7	3 023,7
CASE-PILOTE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	369,5	369,5
LE CARBET	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 674	1 674
LE PRÊCHEUR	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	1 349,8	1 349,8
SAINT-PIERRE	Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	2 063,9	2 063,9
LE MORNE-VERT	Linéaire de réseau eaux traitées (ml)	11,2	11,2
BELLEFONTAINE	Linéaire de réseau en trop-plein (ml)	10,8	10,8
Linéaire total (ml)		64 039,5	64 412,5

1.3.2. LES RESEAUX PAR MATERIAU ET NATURE

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par gamme de diamètre et par type de matériau exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Gravitaire surface libre	Matériau							Total général
	Diamètre (mm)	Amiante ciment	Autres	Fonte	Polyéthylène	PRV/Fibre de verre	PVC	
100							309	309
110							18	18
120			6				18	23
125	57		137				36	229
140	1 906						153	2 059
150			65				25	90
160	1 492						5 434	6 926
200	14 932		176	55	4	29 398	38	44 603
225							12	12
250	324						121	5
300	313							450
(vide)		134					51	313
Total général	19 023	134	385	55	4	35 573	758	55 932

Refoulement Eaux usées	Matériaux				Total général
	Diamètre (mm)	Fonte	Polyéthylène	PVC	
110		732	993	1 725	
125			256	256	
140			261	261	
150	493			493	
160		143		143	
180		357		357	
90			5 246	5 246	
Total général	493	1 232	6 755	8 481	

1.3.3. LES VARIATIONS SUR LES CANALISATIONS

Les tableaux suivants détaillent les changements intervenus sur l'année au niveau du linéaire de canalisations par type (EU/EP/Unitaire). En ce qui concerne le motif « Renouvellements », la valeur indiquée correspond au delta en positif ou en négatif du linéaire constaté à l'issue de l'opération de renouvellement.

Nous rappelons qu'en février 2014, la Collectivité a remis à la SME les plans de recollement des extensions de réseau assainissement réalisées depuis l'origine du contrat. Le Bureau d'Etudes SME a procédé à l'intégration de ces plans dans APIC, mais s'est heurté à des difficultés. En effet, certains de ces plans fournis ne permettent pas une intégration complète des données dans le SIG. Un état précis des anomalies détectées sera fourni à la Collectivité ultérieurement par le Bureau d'Etudes SME.

La SME reste toujours dans l'attente des documents officiels de réception de ces travaux et des PV de remise des ouvrages au Fermier. En l'absence de ces documents, des informations telles que l'année de pose ou de mise en service restent non renseignées dans APIC.

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux		
Motif	ml EU	
Linéaire total de réseau de l'année précédente		64 026
Linéaire de canalisation déposé		23
Situation actuelle		64 003

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux		
Motif	ml EU	
Linéaire total de réseau de l'année précédente		64 026
Régularisations de plans		399
Situation actuelle		64 401
Linéaire de canalisation déposé		23

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice - Réseaux par commune		
Commune	Motif	ml EU
BELLEFONTAINE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	10 880
CASE-PILOTE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	15 148
FONDS-SAINT-DENIS	Linéaire total de réseau de l'année précédente	241
LE CARBET	Linéaire total de réseau de l'année précédente	17 341
LE MORNE-VERT	Linéaire total de réseau de l'année précédente	633
LE PRÊCHEUR	Linéaire de canalisation déposé	23
LE PRÊCHEUR	Linéaire total de réseau de l'année précédente	4 890
SAINT-PIERRE	Linéaire total de réseau de l'année précédente	14 893

1.3.4. LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

Désignation	2015	2016
Regards réseau	2 456	2 451
Vannes	2	2

Inventaire des principaux accessoires du réseau par commune			
Commune	Désignation	2015	2016
BELLEFONTAINE	Regards réseau	379	379
CASE-PILOTE	Regards réseau	721	712
FONDS-SAINT-DENIS	Regards réseau	20	20
LE CARBET	Regards réseau	603	603
LE CARBET	Vannes	2	2
LE MORNE-VERT	Regards réseau	47	47
LE PRÊCHEUR	Regards réseau	221	223
SAINT-PIERRE	Regards réseau	465	467

1.3.5. LES POSTES DE RELEVEMENT

Les postes de relèvement disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont :

Inventaire des installations de relevage		
Commune	Site	Année de mise en service
BELLEFONTAINE	Pr Cheval Blanc	1989
BELLEFONTAINE	Pr Fond Boucher	2013
BELLEFONTAINE	Pr Mairie	1996
BELLEFONTAINE	Pr RN2	2013
CASE-PILOTE	Pr Petit Fourneau	2003
LE CARBET	Pr Coin	1998
LE CARBET	Pr Dispensaire	2005
LE CARBET	Pr Fond Capot	1997
LE CARBET	Pr Fromager	2004
LE CARBET	Pr Marché	2005
SAINT-PIERRE	Pr Bourg Saint-Pierre	2003
SAINT-PIERRE	Pr Gallière	2003
SAINT-PIERRE	Pr Roxelane	2009

1.3.6. LES VARIATIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT

Deux nouveaux postes ont été réceptionnés et intégrés au patrimoine du SCCCNO sur la commune de Bellefontaine en aout 2013. Il s'agit du poste de Fond Boucher et du poste RN2 (Intermédiaire).

Ces deux postes viennent remplacer le lit bactérien de Fond Boucher et la STEU Salle polyvalente qui ont été supprimés et comblés. A noter que ces deux installations représentaient 1,5KW de puissance contre 60 KW pour les deux nouveaux postes. On observe, en conséquence une augmentation significative de la consommation électrique.

1.3.7. LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

Inventaire des usines de traitement des eaux et des boues			
Commune	Site	Année de mise en service	Capacité de traitement (Eq. hab)
BELLEFONTAINE	Step Bourg Bellefontaine	2009	1 900
LE CARBET	Step Bourg Carbet	2016	4 000
CASE-PILOTE	Step Bâti Soleil	1985	80
CASE-PILOTE	Step Bourg Maniba	2001	7 000
FONDS SAINT-DENIS	Step Fond Saint-Denis Rivière Mahault	1982	100
LE MORNE-VERT	Step La Vigie	2009	300
LE PRECHEUR	Anse Belleville	2011	200
LE PRÊCHEUR	Step Cité lenny	2000	100
LE PRÊCHEUR	Step Ecole Communale	1988	80
LE PRÊCHEUR	Step La Coquette	1996	250
LE PRÊCHEUR	Step La Perle	2009	400
SAINT-PIERRE	Step Fond Corré (ancienne)	Fin 2015	4 000

Entre 2009 et 2011, la SME a exploité la STEP La Perle en affermage, à la demande du SCCCNO et de la Commune du Prêcheur. Aucune donnée technique n'a été fournie par les donneurs d'ordre concernant cette station, en attente d'intégration officielle au patrimoine du SCCCNO, à cette époque. L'intégration officielle a eu lieu en Avril 2012.

L'intégration de la STEU Anse Belleville au patrimoine du SCCNO a été votée par délibération du Conseil Syndical du 09/12/2014. Cette installation apparaît dans les rapports annuels, dans le cadre de l'affermage, à compter de l'exercice 2015.

Les STEU Charmeuse 1 et Charmeuse 2 ont été éliminées début 2016 et remplacées par une nouvelle station de type bio disques au lieu-dit Morne Folie. Station non réceptionnée à ce jour.

Le tableau suivant détaille les changements intervenus sur l'année au niveau des principales installations :

Suivi des évolutions sur l'année d'exercice			
Commune	Site	Année de mise en service	Année de mise hors service
LE CARBET	Step Bourg Carbet (ancienne lagune)	2001	2016
LE PRÊCHEUR	Step Charmeuse 1	1996	2016
LE PRÊCHEUR	Step Charmeuse 2	1996	2016
SAINT-PIERRE	Step Fond Corré (ancienne)	1977	Fin 2015

1.4. Collecte et transfert

1.4.1. RESEAU DE BELLEFONTAINE BOURG

Le SCCCNO a réalisé depuis 2011 une opération de raccordement des quartiers Fond Boucher et de Cheval Blanc sur la STEP de Bellefontaine. Ces travaux réalisés par l'entreprise ZOZIME ont été réceptionnés par la Collectivité le 30 mai 2013 et remis au Déléguant en affermage le 27 aout 2013.

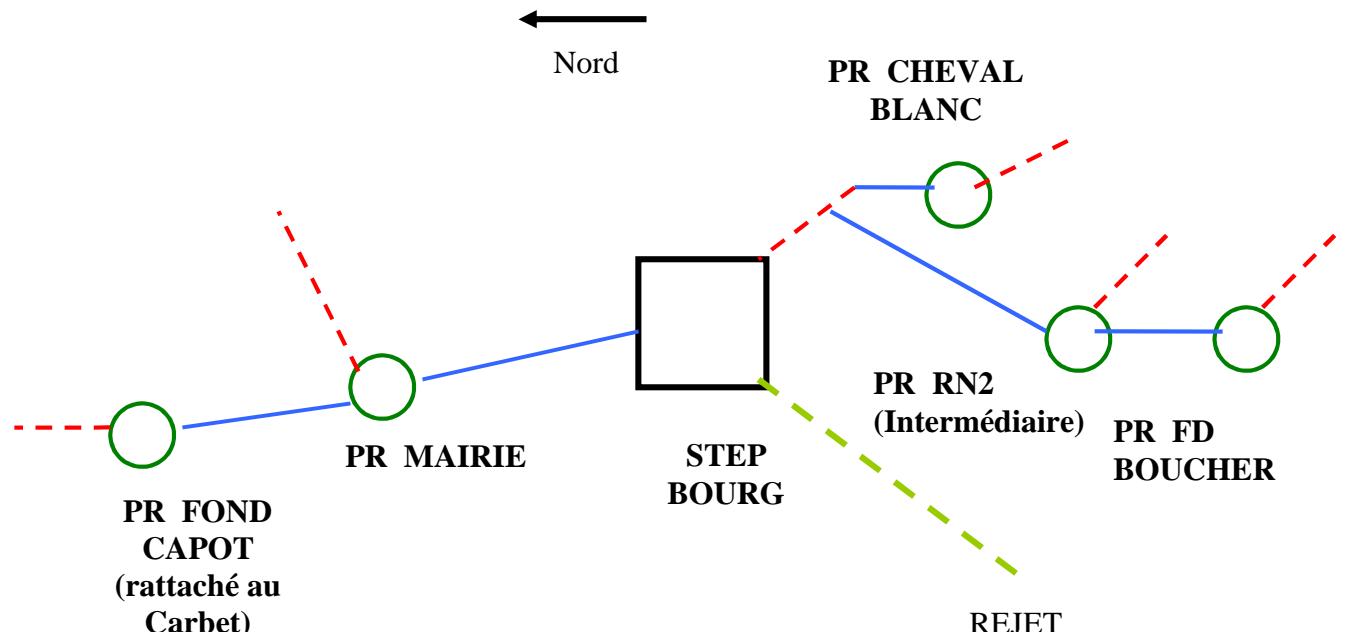
Ces travaux comprennent :

- 1000 ml de canalisation de refoulement
- 1200 ml de réseau gravitaire
- 2 Postes de refoulement : PR Fond Boucher et PR RN2 (Intermédiaire) qui remplacent les STEP Salle Polyvalente et Lits bactériens de Fond Boucher.



Schéma d'ensemble

Le schéma d'ensemble du réseau de Bellefontaine a été mis à jour afin d'inclure les deux nouveaux postes de refoulement de Fond Boucher intégrés au patrimoine en 2013.



- - - Collecteur gravitaire
- Refoulement
- - - Rejet station

Linéaire par bassin versant

Commune	Bassin versant	Total
BELLEFONTAINE (97234)	BEL/PR CHEVAL BLANC	843,4
	BEL/PR FOND BOUCHER	1 862,3
	BEL/PR MAIRIE	3 657,8
	BEL/PR RN2	1 733,4
	BEL/STEP BELLEFONTAINE	2 768,4
Total BELLEFONTAINE (97234)		10 865,3

Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit Nominal (m ³ /h)	Date d'installation
Poste de Cheval Blanc Pompe 1 Pompe 2	FLYGT 3127 SH 256 FLYGT 3127 SH 256	7,4 7,4	36 36	30 30	2012 2012
Total		14,8			
Poste Mairie Pompe 1 Pompe 2	FLYGT 3127 SH 245 FLYGT 3127 SH 245	7,4 7,4	36 36	36 36	2011 2011
Total		14,8			
Poste Fond Boucher					
Pompe 1	KSB SEWATEC 80	15	50	20	2013
Pompe 2	KSB SEWATEC 80	15	50	20	2013
Total		30			
Poste RN2 (Intermédiaire)					
Pompe 1	KSB SEWATEC 80	15	35	35	2013
Pompe 2	KSB SEWATEC 80	15	35	35	2013
TOTAL		30			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		89,6			

Remarque :

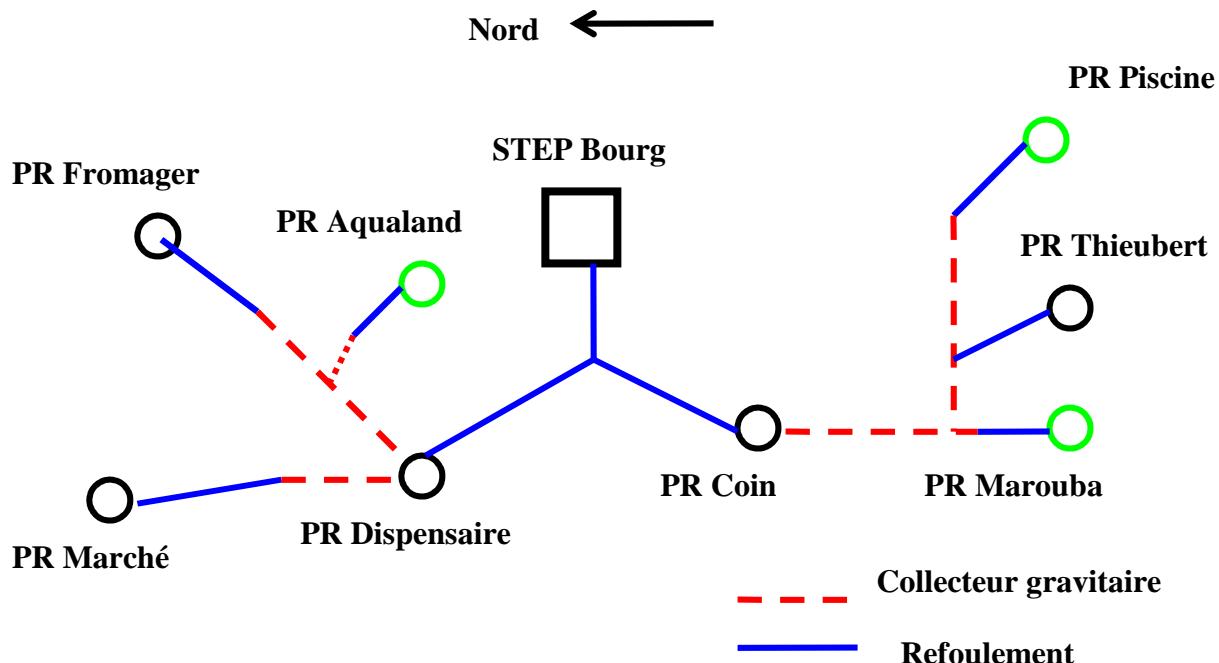
Les deux nouveaux postes Fond Boucher et RN2 (Intermédiaire) ont été réceptionnés et intégrés au patrimoine du SCCNNO sur la commune de Bellefontaine en aout 2013.

Ces deux postes viennent remplacer le lit bactérien de Fond Boucher et la STEU Salle polyvalente qui ont été supprimés et comblés.

A noter que ces deux installations représentaient 1,5KW de puissance contre 60 KW pour les deux nouveaux postes. Il faut s'attendre a une augmentation significative de la consommation électrique.

1.4.2. RESEAU DU CARBET BOURG

Schéma d'ensemble



Les postes de refoulement Piscine, Marouba et Aqualand sont privés.

Le poste Aqualand est géré par la Cap Nord (ex CCNM). Au 31/12/2014, il était toujours en attente de rétrocession au SCCCNO. Dans l'attente de cette rétrocession, la SME entretenait cette installation dans le cadre d'une prestation de service depuis Mai 2012. La SME a demandé la résiliation du contrat de prestation de service à effet du 30/04/2015.

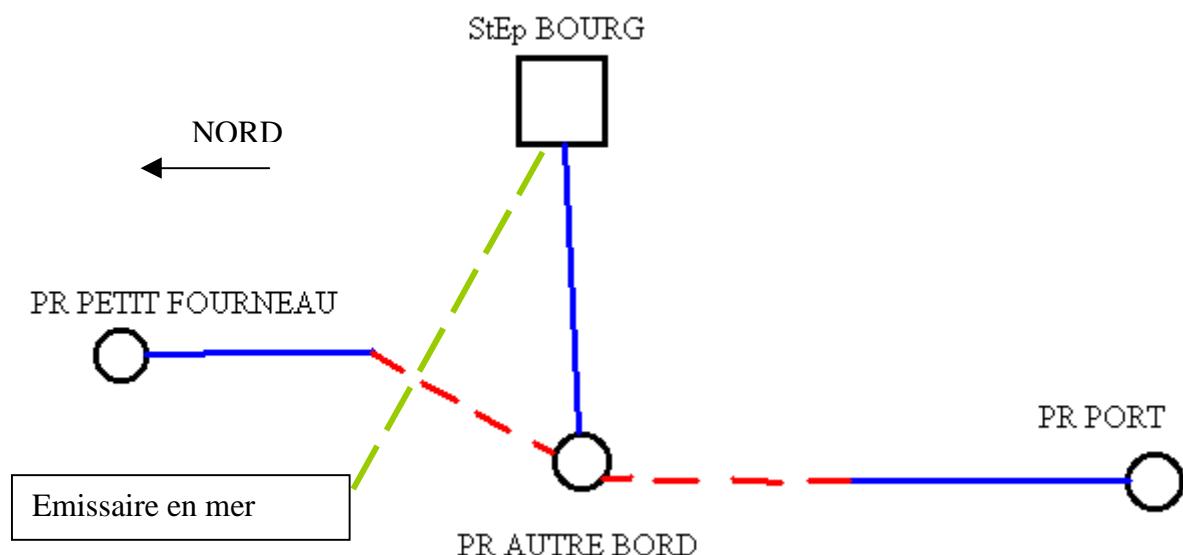
La SME reste dans l'attente des documents d'intégration du PR Thieubert et de la documentation technique relative à l'exploitation de cet équipement. Les agents SME passent régulièrement pour se rendre compte de l'état de fonctionnement de l'installation.

Linéaire par bassin versant

Commune	Bassin versant	Total
CARBET (97204)	CAR/PR DU COIN	5 910,7
	CAR/PR DU DISPENSAIRE	5 900,4
	CAR/PR FOND CAPOT	1 726,8
	CAR/PR FROMAGER	1 337,0
	CAR/PR MARCHE	1 009,2
	CAR/PR PISCINE	88,4
	CAR/STEP BOURG	897,5
	CAR/STEP BOUT BOIS	471,1
Total CARBET (97204)		17 341,2

Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m³/h)	Date d'installation
Poste du Fromager					
Pompe 1	FLYGT NP3127 SH 245	7,4	33	36	2016
Pompe 2	FLYGT NP3127 SH 245	7,4	33	36	2016
Total		14,8			
Poste Fond Capot					
Pompe 1	FLYGT 3085	1,7	16	7	2012
Pompe 2	FLYGT 3085	1,7	16	7	2012
Total		3,4			
Poste Marché					
Pompe 1	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	30	2011
Pompe 2	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	30	2011
Total		4,8			
Poste Dispensaire					
Pompe 1	FLYGT 3127.480	7,4	20	36	2011
Pompe 2	FLYGT 3127.480	7,4	20	36	2011
Total		14,8			
Poste Le Coin					
Pompe 1	FLYGT NP 3127 SH	7,4	22	30	2012
Pompe 2	FLYGT NP 3127 SH	7,4	22	30	2012
Total		14,8			
Total Puissance		52,6			

1.4.3. RESEAU DE CASE PILOTE BOURG**Schéma d'ensemble**

Linéaire par bassin versant

Commune	Bassin versant	Total
CASE-PILOTE (97205)	CAP/PR AUTRE BORD CAP/PR DU PORT CAP/PR PETIT FOURNEAU CAP/STEP BATI-SOLEIL CAP/STEP BOURG	2 141,3 676,9 2 678,4 370,3 9 154,2
	Total CASE-PILOTE (97205)	15 021,2

Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m ³ /h)	Date d'installation
Poste du Port					
Pompe 1	FLYGT 3068 MT	3	5	28	2008
Pompe 2	FLYGT 3068 MT	3	5	28	2009
Total		6			
Poste Autre bord					
Pompe 1	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	36	2011
Pompe 2	FLYGT 3085 HT 253	2,4	15	36	2011
Total		4,8			
Poste Petit Fourneau					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 247	7,4	33	36	2010
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 247	7,4	33	36	2010
Total		14,8			
TOTAL PUISSANCE		25,6			

1.4.4. RESEAU DE FOND SAINT DENIS**Linéaire par bassin versant**

Commune	Bassin versant	Total
FONDS-SAINT-DENIS (97208)	FSD/STEP RIVIERE MAHAULT	240,8
Total FONDS-SAINT-DENIS (97208)		240,8

1.4.5. RESEAU DE PRECHEUR BOURG

Linéaire par bassin versant

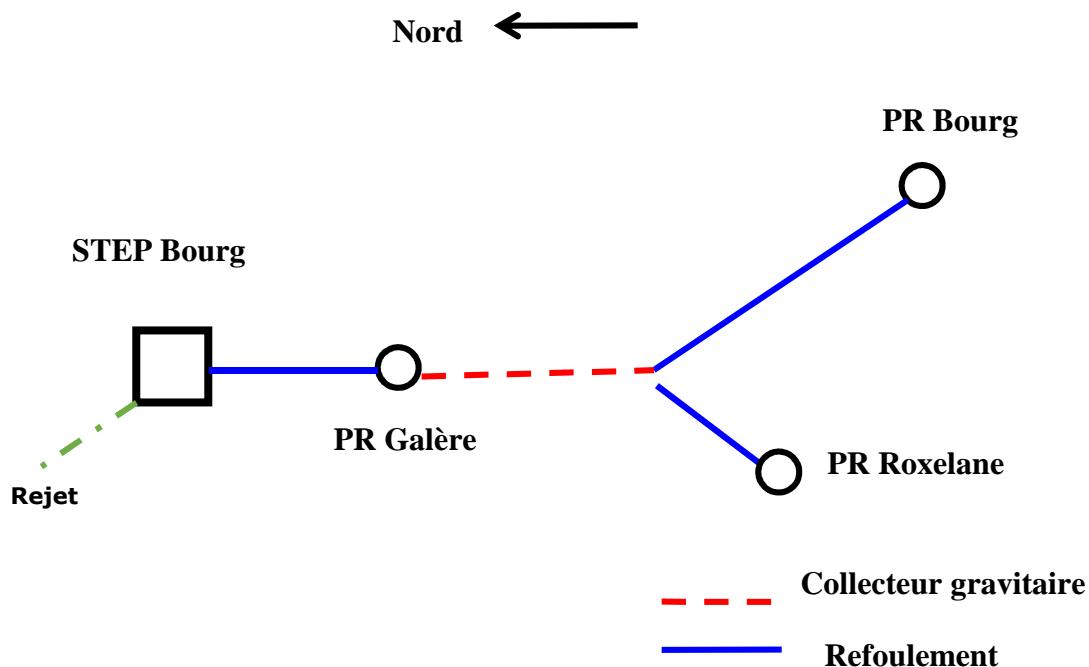
Commune	Bassin versant	Total
PRECHEUR (97219)	PRE/PR ANSE BELLEVILLE	518,4
	PRE/PR BOURG Prêcheur (Futur)	140,6
	PRE/PR CHARMEUSE	1 471,2
	PRE/STEP ANSE BELLEVILLE	545,0
	PRE/STEP CHARMEUSE (nouvelle)	1 262,4
	PRE/STEP CITE SOLIDARITE (cité LENNY)	467,2
	PRE/STEP ECOLE MATERNELLE	227,0
	PRE/STEP LA COQUETTE	358,0
	PRE/STEP PREVILLE	427,9
Total PRECHEUR (97219)		5 417,5

Poste de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	Débit Nominal (m ³ /h)	Date d'installation
Poste Anse Belleville					
Pompe 1	FLYGT MP 3068 HT 210	2,4	20	10,8	2016
Pompe 2	FLYGT MP 3068 HT 210	2,4	20	10,8	2016
TOTAL		4,8			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		4,8			

1.4.6. RESEAU DE SAINT PIERRE BOURG

Schéma d'ensemble



Linéaire par bassin versant

Commune	Bassin versant	Total
SAINT-PIERRE (97225)	STP/PR BOURG ST PIERRE	6 915,5
	STP/PR GALERE	4 659,0
	STP/PR ROXELANE	2 267,4
	STP/STEP FOND CORE	993,2
Total SAINT-PIERRE (97225)		14 835,1

Postes de refoulement

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Puissance (kW)	HMT (m)	DEBIT (m³/h)	Date d'installation
Poste Galère					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 250	7,4	22	31	2013
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 250	7,4	22	31	2013
Total		14,8			
Poste Roxelane					
Pompe 1	FLYGT 3085 SH 252	2,4	18	16,5	2010
Pompe 2	FLYGT 3085 SH 252	2,4	18	16,5	2010
TOTAL		4,8			
Poste Bourg					
Pompe 1	FLYGT 3127 SH 246	7,4	25	20	2013
Pompe 2	FLYGT 3127 SH 246	7,4	25	20	2013
Total		14,8			
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE		34,4			

1.4.7. RESEAU DU MORNE VERT

Linéaire par bassin versant

Commune	Bassin versant	Total
MORNE-VERT (97233)	MVE/STEP LA VIGIE	691,5
Total MORNE-VERT (97233)		691,5

Poste de refoulement

Aucun poste n'est recensé sur le réseau de collecte de la commune Morne Vert.

1.4.8. LINEAIRE PAR BASSIN VERSANT

Commune	Bassin versant	Total
BELLEFONTAINE (97234)	BEL/PR CHEVAL BLANC	843,4
	BEL/PR FOND BOUCHER	1 862,3
	BEL/PR MAIRIE	3 657,8
	BEL/PR RN2	1 733,4
	BEL/STEP BELLEFONTAINE	2 768,4
Total BELLEFONTAINE (97234)		10 865,3
CARBET (97204)	CAR/PR DU COIN	5 910,7
	CAR/PR DU DISPENSAIRE	5 900,4
	CAR/PR FOND CAPOT	1 726,8
	CAR/PR FROMAGER	1 337,0
	CAR/PR MARCHE	1 009,2
	CAR/PR PISCINE	88,4
	CAR/STEP BOURG	897,5
	CAR/STEP BOUT BOIS	471,1
Total CARBET (97204)		17 341,2
CASE-PILOTE (97205)	CAP/PR AUTRE BORD	2 141,3
	CAP/PR DU PORT	676,9
	CAP/PR PETIT FOURNEAU	2 678,4
	CAP/STEP BATI-SOLEIL	370,3
	CAP/STEP BOURG	9 154,2
Total CASE-PILOTE (97205)		15 021,2
FONDS-SAINT-DENIS (97208)	FSD/STEP RIVIERE MAHAULT	240,8
Total FONDS-SAINT-DENIS (97208)		240,8
MORNE-VERT (97233)	MVE/STEP LA VIGIE	691,5
Total MORNE-VERT (97233)		691,5
PRECHEUR (97219)	PRE/PR ANSE BELLEVILLE	518,4
	PRE/PR BOURG Prêcheur (Futur)	140,6
	PRE/PR CHARMEUSE	1 471,2
	PRE/STEP ANSE BELLEVILLE	545,0
	PRE/STEP CHARMEUSE (nouvelle)	1 262,4
	PRE/STEP CITE SOLIDARITE (cité LENNY)	467,2
	PRE/STEP ECOLE MATERNELLE	227,0
	PRE/STEP LA COQUETTE	358,0
	PRE/STEP PREVILLE	427,9
Total PRECHEUR (97219)		5 417,5
SAINT-PIERRE (97225)	STP/PR BOURG ST PIERRE	6 915,5
	STP/PR GALERE	4 659,0
	STP/PR ROXELANE	2 267,4
	STP/STEP FOND CORE	993,2
Total SAINT-PIERRE (97225)		14 835,1
Total général		64 412,5

1.5. Traitements des Eaux Usées

1.5.1. COMMUNE DE BELLEFONTAINE : INVENTAIRE DETAILLE DES OUVRAGES

Station de traitement d'eaux usées du Bourg

La station d'épuration réhabilitée du Bourg de type aération prolongée, est de capacité nominale équivalente à 1 900 EH.

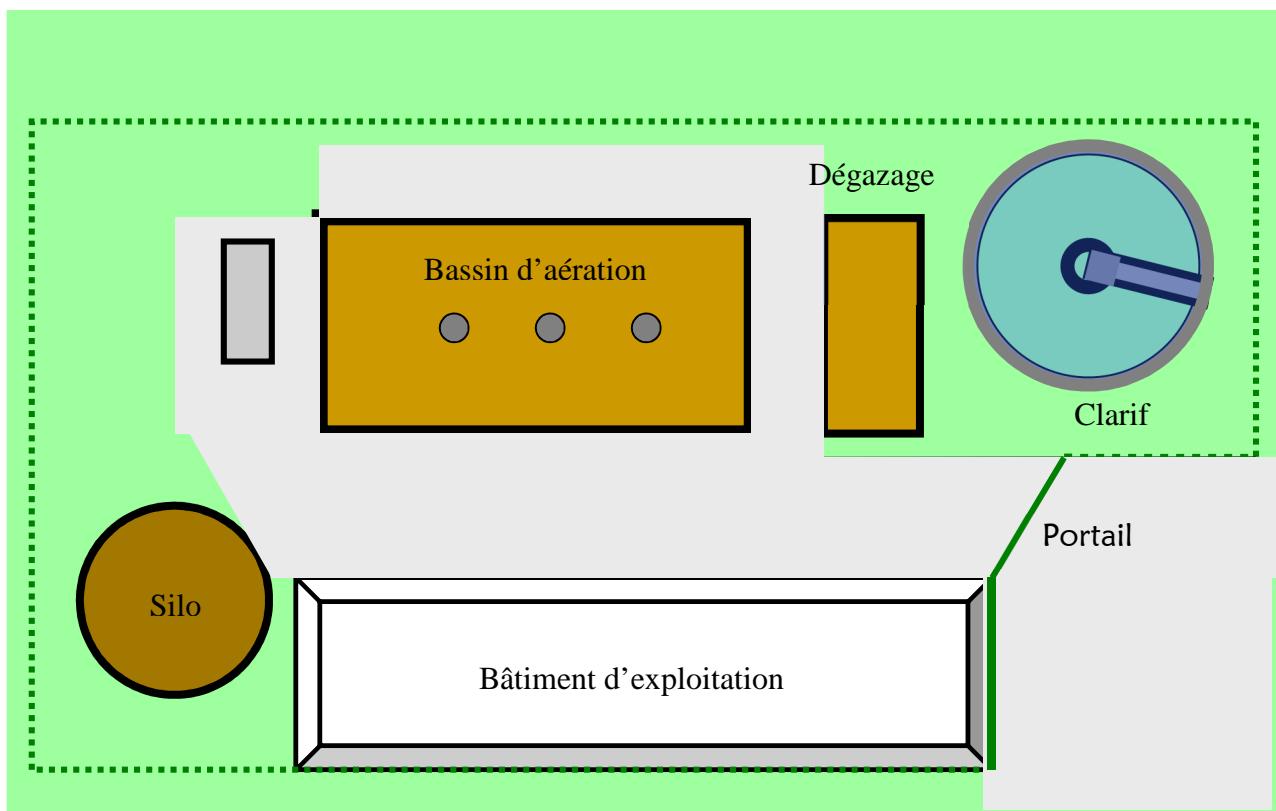
CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Prétraitement	Tamis rotatif	1	1,2
Aération	Turbines lentes	3	22,5
	Agitateur	1	5,5
Clarification	Pont racleur	1	1,5
Recirculation	Pompes Flygt 3085	2	4
Extraction	Pompes Flygt 3085	2	3
Rejet	Pompe Flygt 3085	2	4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			41,7

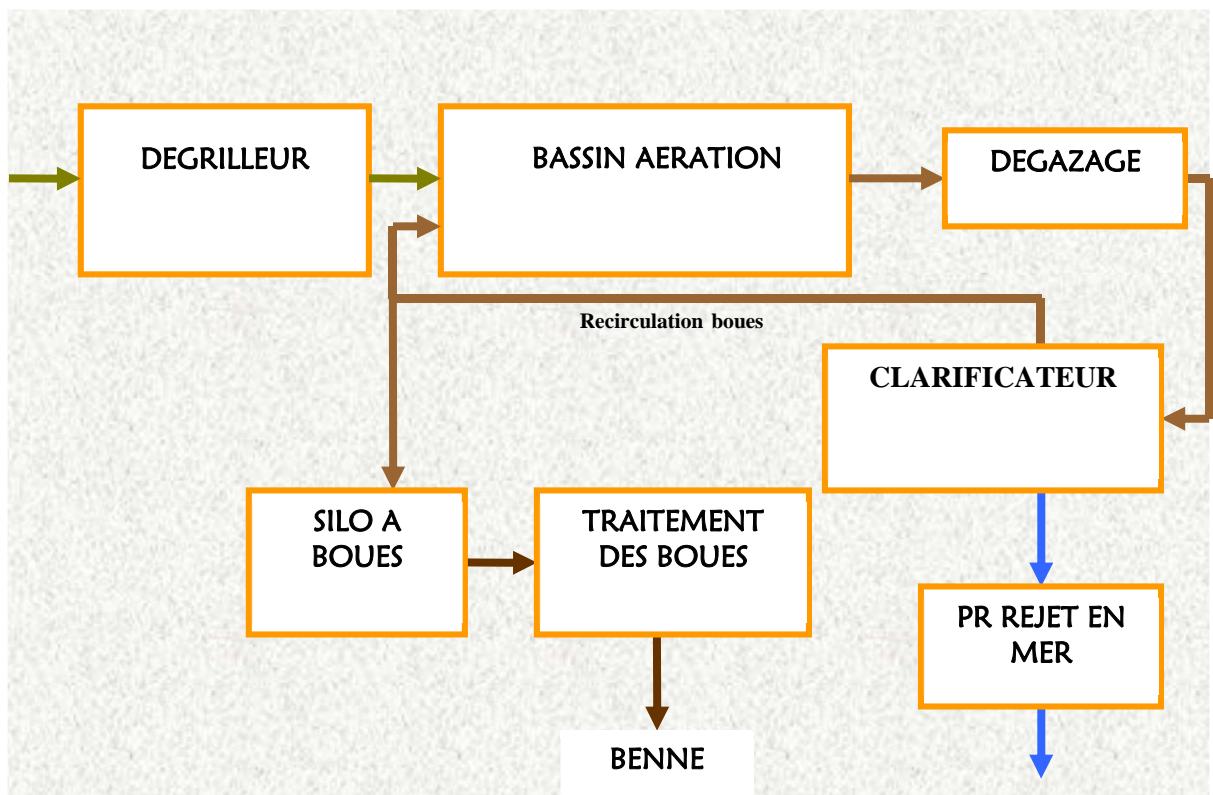
TRAITEMENT DES BOUES

Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Traitement des boues	Agitateur	1	2
	Pompe à boues	1	2,2
	Pompe à polymère	1	1,4
	Centrifugeuse	1	15
	Skid de lavage	1	2
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			22,6

STATION D'EPURATION DE BELLEFONTAINE



Principe de fonctionnement



Station de traitement d'eaux usées Salle polyvalente FOND BOUCHER

Station d'épuration de type OXYVOR à aération prolongée, de capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

Station de traitement d'eaux usées Lits bactériens FOND BOUCHER

Station de type décanteur digesteur d'une capacité équivalente à 50EH

Les STEU Salle Polyvalente et Lits bactériens de Fond Boucher ont été éliminées et remplacées par deux postes de refoulement. Ces travaux, réalisés par l'entreprise ZOZIME, à l'initiative de la Collectivité, ont été réceptionnés le 30/05/2013 par la Collectivité et remis au délégataire en affermage le 27/08/2013.

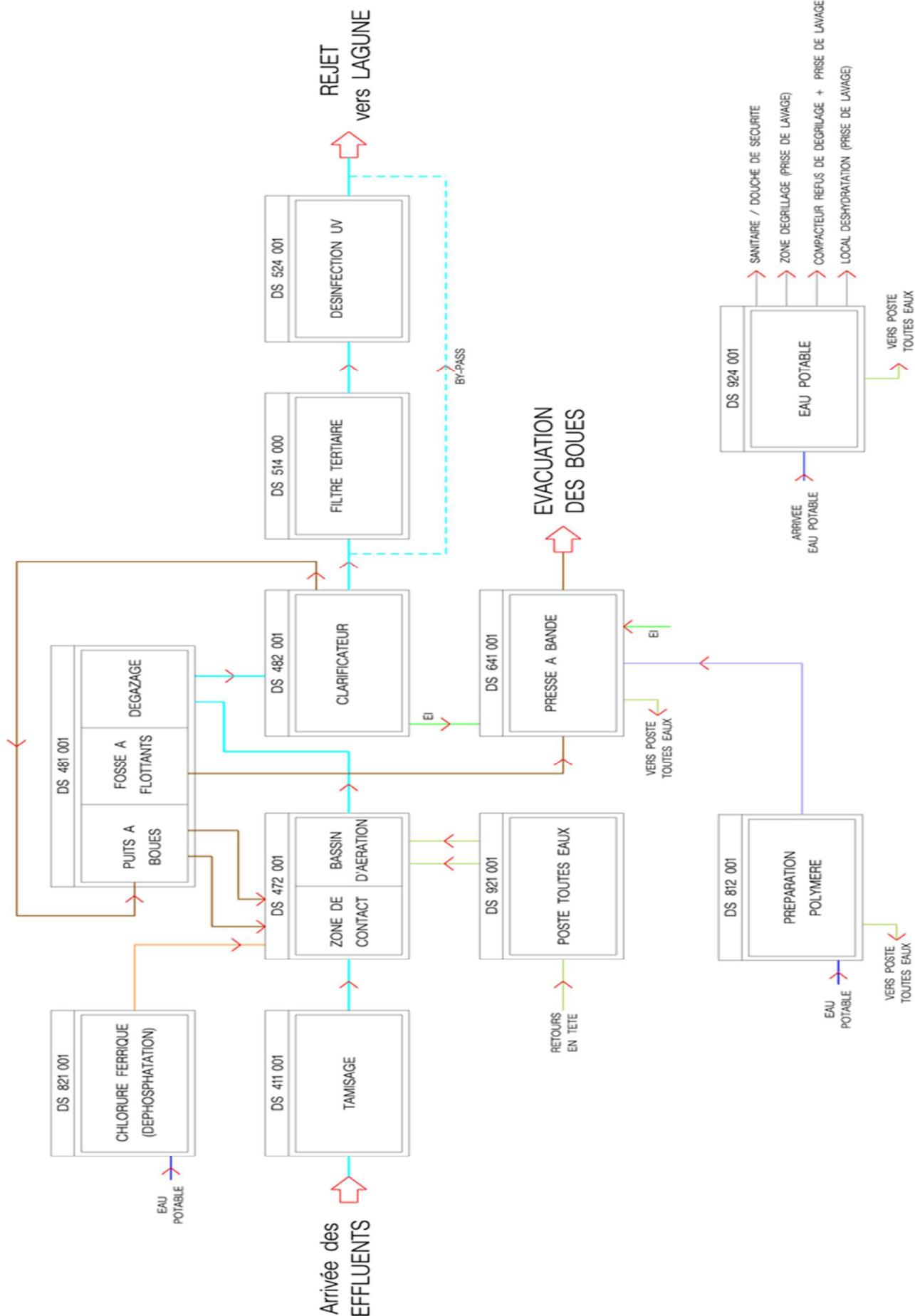
1.5.2. COMMUNE DU CARBET : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES**Station d'épuration du Bourg**

Jusqu'en 2016, le traitement des eaux usées était réalisé via une station d'épuration de type Lagunage aéré, d'une capacité nominale de 1 800 EH construite en 1981.

Début 2014, le SCCNO avait lancé un appel à candidature pour la réhabilitation de cette installation et les travaux ont débuté fin d'année 2014 pour une durée de 16 mois.

Une nouvelle station d'épuration d'une capacité de 4 000 EH a finalement été construite et mise en service le premier trimestre 2016.

SCHEMA DE LA STEU



Station d'épuration BOUT BOIS

Cette fosse septique commune figure dans l'inventaire sommaire du patrimoine affermé. Cependant, aucune donnée technique de cette station n'a été transmise par le SCCCNO au Fermier.

En outre cette installation se trouve en terrain privé inaccessible. Le site est envahi par la végétation et infesté de serpents.

Un élagage de la végétation et un nettoyage des espaces verts ont été réalisés par la mairie du Carbet en mai 2014.

Le Fermier a également réalisé un entretien des espaces verts en septembre 2014.

Il reste cependant indispensable que la Collectivité aménage un accès bétonné sécurisé en vue de réaliser une exploitation normale de l'installation.



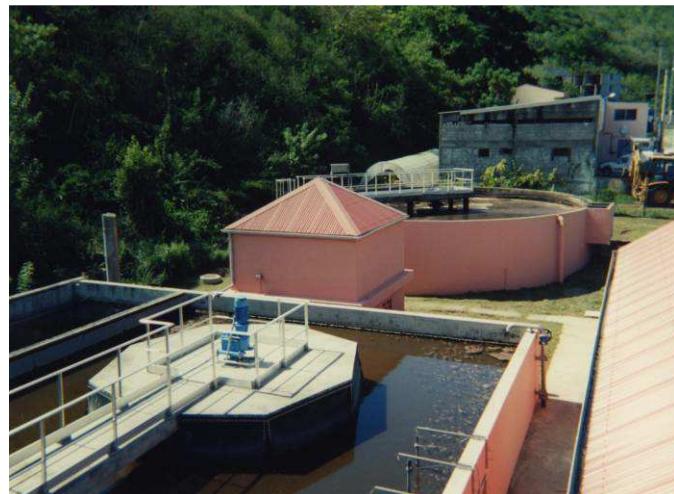
Fosse septique de Bout Bois, le Carbet.

1.5.3. COMMUNE DE CASE PILOTE : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

Station de traitement d'eaux usées de MANIBA

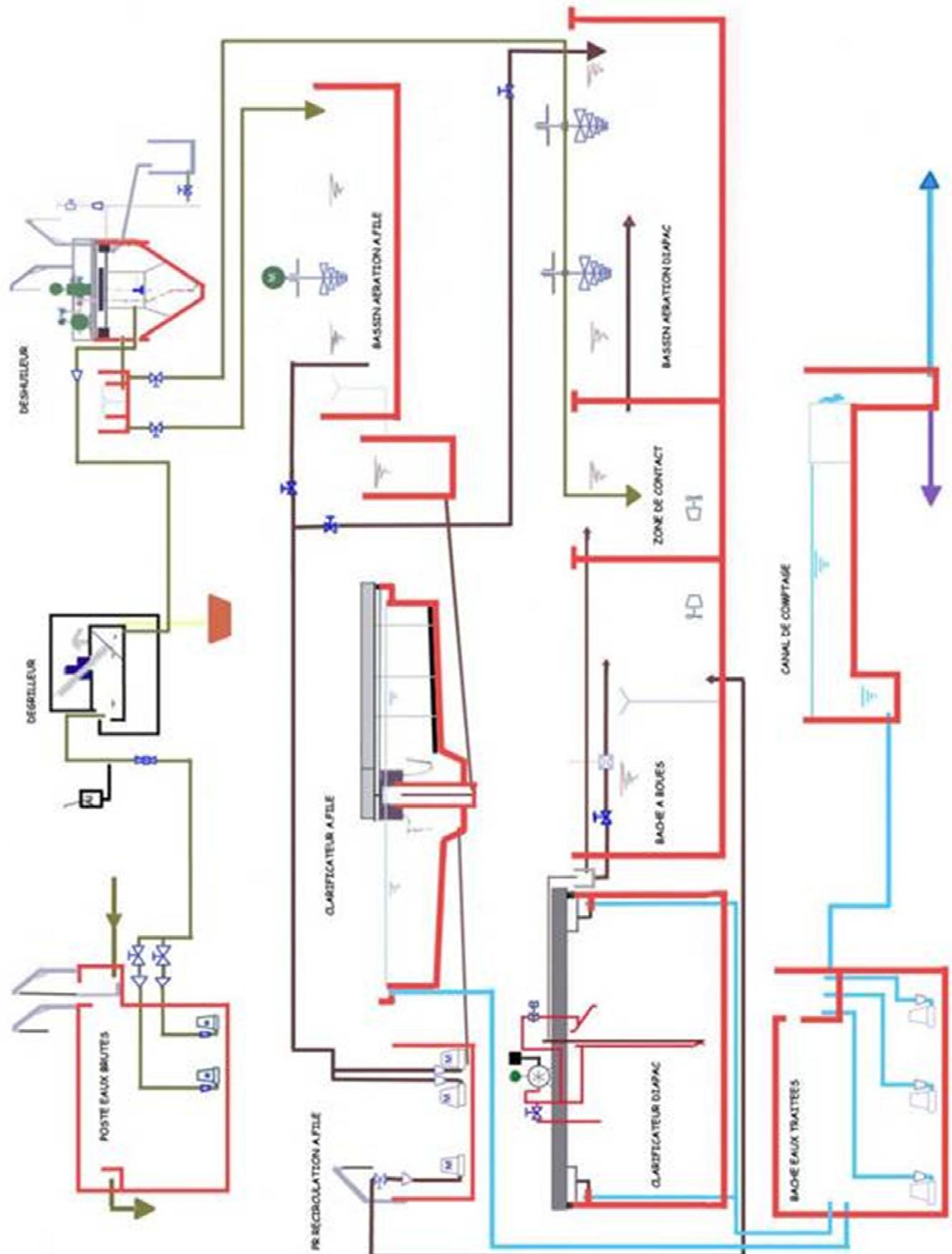
Station d'épuration à aération prolongée composée de deux filières de traitement

Traitement biologique de capacité nominale équivalente à 7 000 éq.hab.



Vue d'ensemble de la station d'épuration

Ligne d'eau de la station d'épuration de Maniba Case pilote



Cette station est composée :

Des prétraitements :

- un dégrillage automatique de 50 cm de large ;
- un dessableur dégraisseur de 4m de diamètre ;
- une désodorisation avec un ventilateur de 0,18 kW ;

D'un poste de relevage :

- bâche de 26 m³ ;
- deux pompes de 180 m³/h ;
- sonde à ultrasons assurant la mesure en continu du niveau du poste.

D'un traitement biologique Effectué par deux bassins d'aération et deux clarificateurs.

LES BASSINS D'AERATION :

- bassin à boues activées de 578 m³ (nouvelle filière) avec deux aérateurs ACTIROTOR de 15 kW chacune ;
- 1 mesure d'oxygène avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier ;
- 1 mesure rédox avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate et sur enregistreur papier qui permet le fonctionnement des turbines en automatique ;
- 1 mesure de MES avec signal 4-20 mA retransmis à l'automate qui permet la gestion de l'extraction des boues en excès ;
- une zone de dégazage ;
- bassin circulaire de 530 m³ avec une turbine flottante dans l'ancien bassin d'une puissance de 22 kW.

LES CLARIFICATEURS :

- 1 Clarificateur (DIAPAC) d'un volume de 245 m³ (21.75 * 4.5 * 2.5) avec :
 - o 1 moteur d'entraînement de 0.12 kW
 - o 1 pompe béduvé boues de 3 kW
 - o 1 électrovanne de relevage du racleur
 - o 1 arrêt d'urgence pour moteur entraînement et pompes Béduvé boues
 - o 1 vanne PIC pour extraction des boues en excès
- 1 Clarificateur existant circulaire de 11 mètres de diamètre avec :
 - o 1 moteur d'entraînement
 - o 2 pompes de recirculation des boues
 - o 1 pompe de boue en excès de puissance de 1.6 kW
 - o 1 arrêt d'urgence
 - o Une poire niveau très bas dans la bâche de recirculation des boues.

D'une unité de pompage et comptage des eaux traitées

- 3 pompes de puissance de 2.4 kW avec un débit de 90 m³/h ;
- L'arrêt et le démarrage des pompes se fait à l'aide de poires de niveau ;
- 1 comptage eau traitée par canal venturi et sonde ultrasons FDU 80 ;
- 1 mesure de turbidité sur l'eau traitée.

D'une bâche de stockage des boues.

- volume de 15m³ ;
- elle est munie d'un agitateur d'une puissance de 1.25 kW ;
- 3 poires de niveaux (bas, moyen, haut);
- mesure de matières en suspension avec signal 4-20 mA renvoyé à l'automate permettant le calcul de volume des boues et le calcul de volume du polymère de déshydratation ;
- désodorisation avec un ventilateur de 0.18 kW

D'un poste de traitement des boues.

- 1 centrale de traitement des boues (GD presse) avec :
 - o 1 centrale polymère autonome avec deux pompes de 0.55 kW;
 - o 1 grille GD presse composé de :
 - o 1 détecteur de rotation
 - o 1 électrovanne alimentation air du vérin de lavage de grille
 - o 1 électrovanne d'eau de lavage de toiles

- 1 moteur d'entraînement de toile de puissance 0.37 kW
- 1 moteur raclage grille de puissance 0.37 kW
- 1 arrêt d'urgence
- 2 pompes à boues pour alimentation d'une puissance de 5.5 kW
- 1 électrovanne de dilution de polymère
- 1 pompe gaveuse avec sonde PT100
- 1 dévouteur de puissance de 15 kW
- 1 mesure de débit de boues
- 1 désodorisation avec un ventilateur de 0.44 kW

3 postes de désodorisation

- Un poste se trouve sur le dessableur dégraisseur ;
- Le deuxième est situé dans le local GD presse
- Le troisième est situé sur la bâche à boue

POSTE	Nbre	Dont secours	Puissance installée unitaire (kW)	Puissance installée globale (kW)
Tamisage/compacteur				
Grille courbe	1		0,55	0,55
Dessableur / dégrilleur	1		0,18	0,18
Classificateur à sable	1		0,55	0,55
Pompe relevage (KSB immergée de 180m3/h)	2	1	7,5	15
Biologique aération				
Turbines ACTIROTOR	2		15	30
Turbine flottante	1		22	22
Clarification				
Moteur entraînement du DIAPAC	1		0,12	0,12
Pompe béduvé du DIAPAC	1		3	3
Moteur entraînement du l'ancien clarificateur	1			
Pompe de boues en excès	1		1,6	1,6
Pompes de recirculation	2			
Puits à boues				
agitateur	1		1,25	1,25
Déshydratation boues				
Moteur entraînement toile	1		0,37	0,37
Moteur entraînement raclage grille	1		0,37	0,37
Pompe à boues	1		5,5	5,5
Pompe polymères	1		0,55	0,55
Doseur chaux	1		0,25	0,25
Vibreur bas trémis chaux	1		0,08	0,08
Injecteur chaux dans pompe gaveuse	1		0,55	0,55
Secoueur	1		0,18	0,18
Ventilateur	1		0,55	0,55
Désodorisation				
Ventilateurs	3		0,18	0,18
Ventilateurs	1		0,44	0,44
TOTAL				83,27 kW

Station de traitement d'eaux usées de Bâti Soleil



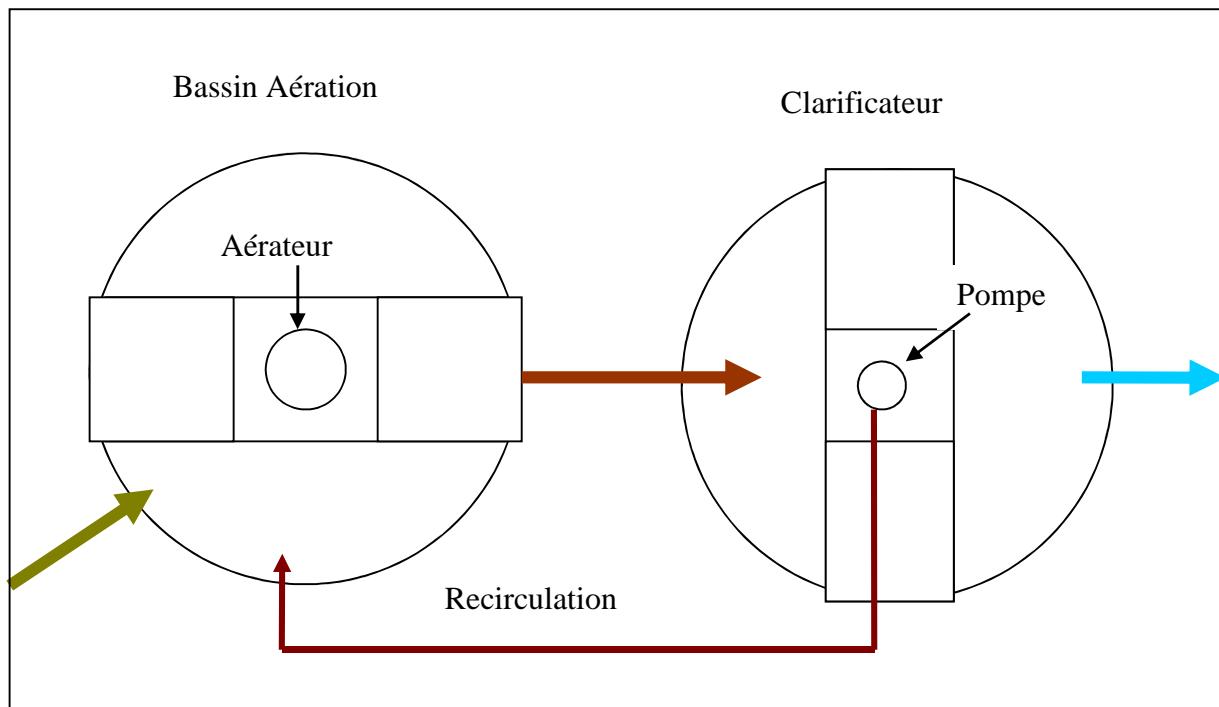
Vue d'ensemble de la station d'épuration

Cette station d'épuration OXYVOR de type boues faible charge, à capacité nominale équivalente à 80 éq.hab.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,9

1.5.4. COMMUNE DE FOND SAINT DENIS : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

STEP Fond Saint Denis



Vue d'ensemble de la station d'épuration

- CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Bassin d'aération	Hydro-éjecteur 3085 MT	1		2,5
Clarificateur	Bassin	1		
	Pompe de Recirculation Flygt DF 3045	1		1,4
T O T A L				3,9 kW

La station reprend les effluents d'un bâtiment HLM de 28 logements.

1.5.5. COMMUNE DU PRECHEUR : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

Station de traitement d'eaux usées Cité Coquet

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 200 éq.hab.

Population raccordée : 19 abonnés

Arrivée des effluents : gravitaire

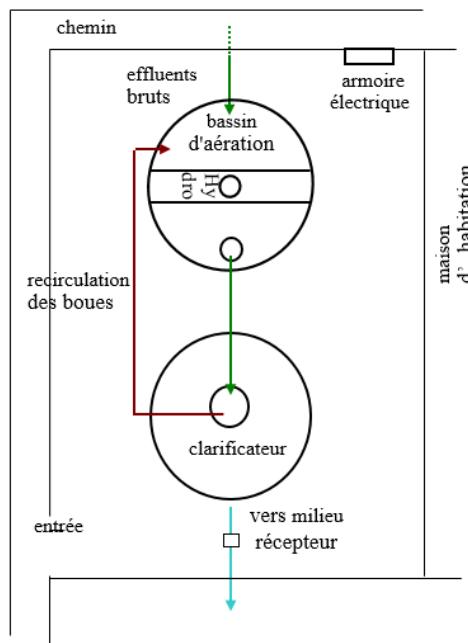


Vue d'ensemble de la station d'épuration

CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DL75	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,9

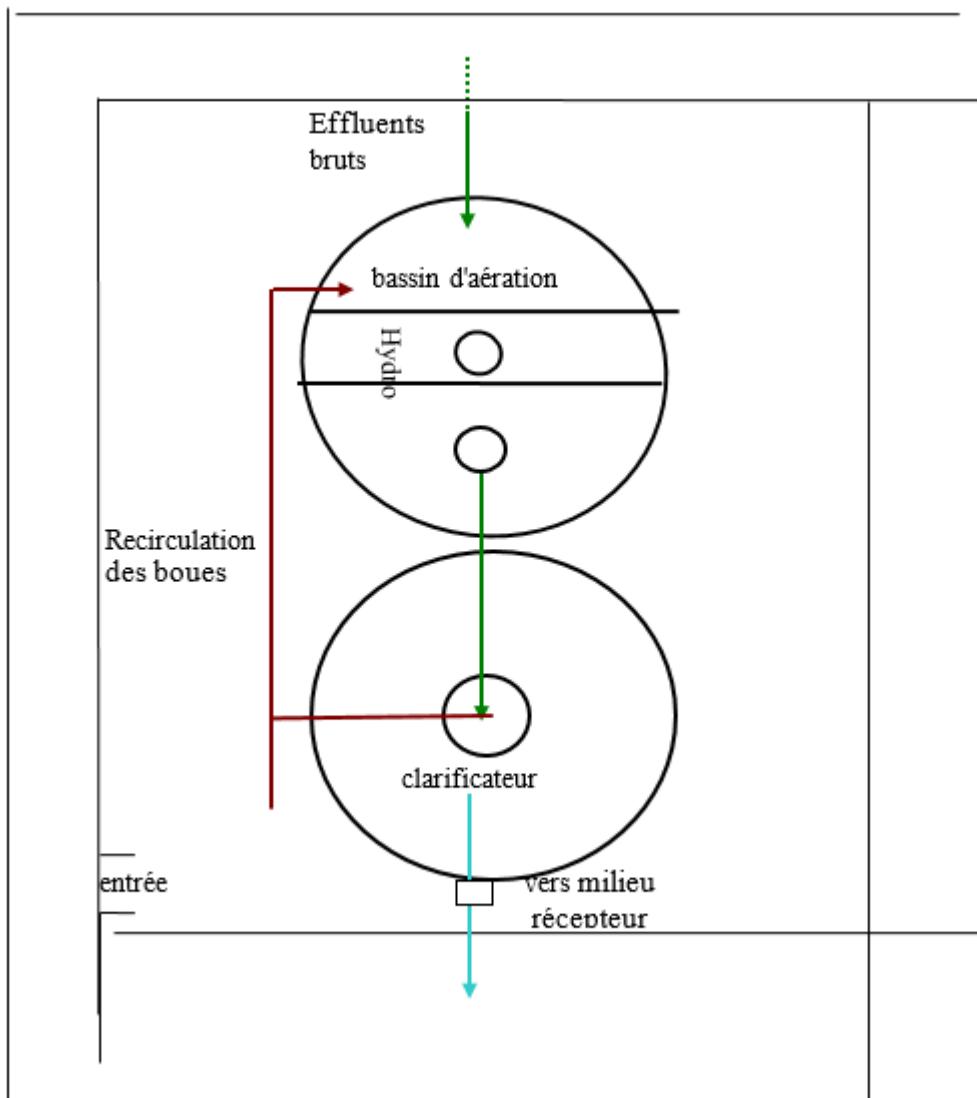
Principe de fonctionnement



Station de l'Ecole Communale

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 80 éq.hab.

Principe de fonctionnement



CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

Arrivée des effluents : gravitaire.

Station située à proximité immédiate de l'école.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Bassin Aérateur	Hydro-éjecteur FLYGT	1	2,5
Clarificateur	Pompe recirculation	1	1,4
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,9

STEP Cité Lenny (Solidarité)

Fosse septique de capacité équivalente à 100 éq.hab.

Arrivée des effluents : gravitaire



Vue d'ensemble de la station d'épuration

CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS

STATION DE TRAITEMENT EAUX USEES CITE SOLIDARITE				
DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Décanteur		1		
Poste de refoulement	Pompes Pompex K 63	2	11	2,4
T O T A L			2,4 kW	

STEP La Perle (Préville) (intégrée au Patrimoine en 2012)

Station de type bio-disques d'une capacité de 400 EH



La station de La Perle a été construite en 2008, avec pour maître d'œuvre la Mairie du Prêcheur et mise en service en 2009.
Elle traite essentiellement les effluents des 96 logements de la cité du quartier Préville.

Entre 2009 et 2011, bien qu'en attente de l'intégration officielle au patrimoine du SCCCNO, la SME a exploité cette installation, à la demande du SCCCNO et de la Commune du Prêcheur.

A cette époque, aucune donnée technique n'avait été fournie par les donneurs d'ordre concernant cette station. Par mesure de précaution, et en l'absence de cadre contractuel défini, la SME a interrompu l'exploitation de la station en 2011.

L'intégration officielle au patrimoine du SCCCNO a finalement eu lieu en Avril 2012 et la SME exploite depuis l'installation en affermage.

Caractéristiques de la station :

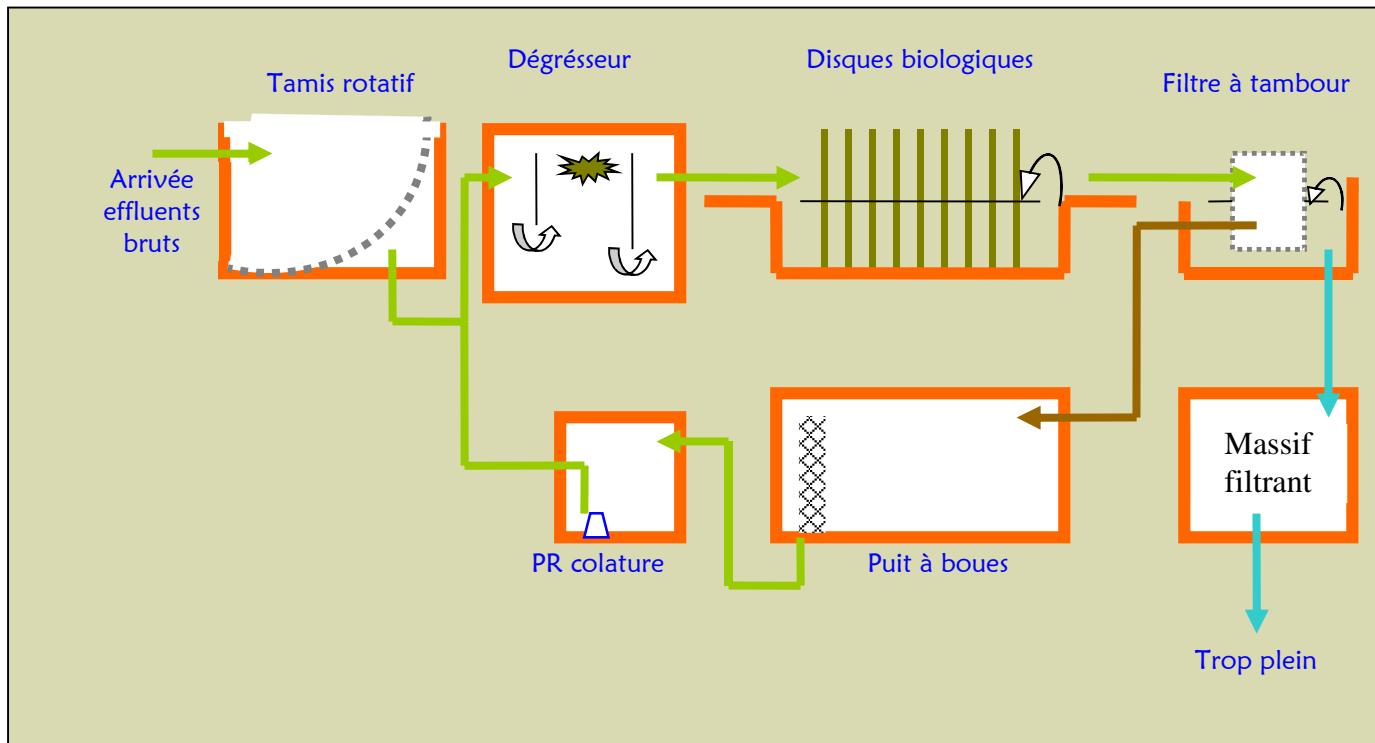
- Volume journalier : 80 m³/j
- Débit de pointe : 10 m³/h
- Charge polluante : DBO5= 24 kg/j ; DCO=56 kg/j ; MES=36 kg/j

Cette station est composée de :

- Prétraitement
 - Tamis rotatif qui assure le dégrillage. 1,1 kw
 - Dessableur, degraisseur statique
- Traitement principal
 - Disques biologiques (système de culture fixée). 0,8 kw
- Traitement secondaire
 - Filtre à tambour placé en aval des disques biologiques
- Traitement tertiaire
 - Massif filtrant

- Filière boues
 - silo à boues de 20 m³ avec grille Johnson.

Schéma de principe



Caractéristiques des ouvrages

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Prétraitement	Tamis rotatif maille 6 mm	1		1,1
Traitements biologique	Disques biologiques	1		0,8
Traitements secondaire	Filtre à Tambour	1		1,1
Traitements des boues	Silo à boues avec grille Johnson Pompes liqueur mixte	1 2	14	2
Traitements odeurs	Désodo	1		-
Total				5 kW

STEP Anse Belleville (intégrée au Patrimoine en 2015)

Station de type aération prolongée OXYVOR de capacité équivalente à 200 EH.



La station de Anse Belle ville a été construite en 2000, avec pour maître d'œuvre la CCNM (CAP NORD) et mise en service en 2011. Cette station a été réhabilitée en 2011, les organes de pompages et électriques ont été remplacés.

Elle traite essentiellement les effluents des habitations du quartier Anse Belle Ville.

Le procédé de cette station est de type boue activée comprenant un massif drainé en sortie de clarificateur. Le rejet de l'eau épurée se fait en contrebas dans une ravine sèche.

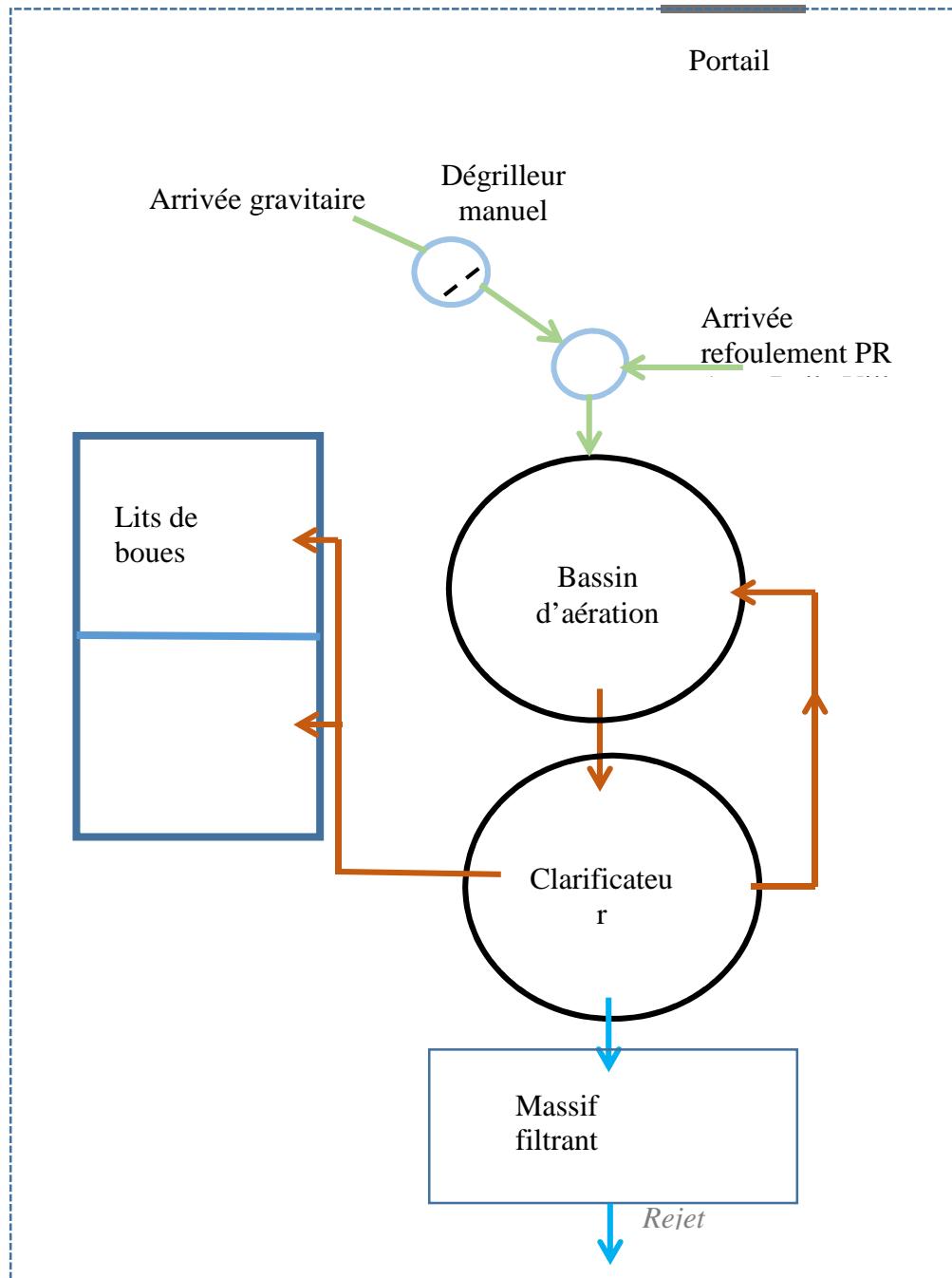
Les travaux de réhabilitation ont consistés à :

- Créer un ouvrage de prétraitement (dégrilleur manuel)
- Poser un aérateur type turbine lente à axe vertical
- Remplacer la pompe de recirculation
- Renouveler partiellement l'armoire de commande.

L'intégration de la STEU Anse Belleville au patrimoine du SCCNO a été votée par délibération du Conseil Syndical du 09/12/2014. Avant cette décision, cette installation, sous gestion de la CCNM, était entretenue par la SME dans le cadre d'un contrat de prestation de service avec la CCNM (Cap Nord) depuis Mai 2012.

EQUIPEMENTS	TYPE	NOMBRE	PUISSEANCE (kW)
Degrilleur manuel		1	
Bassin Aération	Hydro-éjecteur	1	2,5
Clarificateur	Recirculation Pompe Flygt DS 3045 MT234.	1	1,2
Lits de séchage	2 x 20m ²		
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			3,7

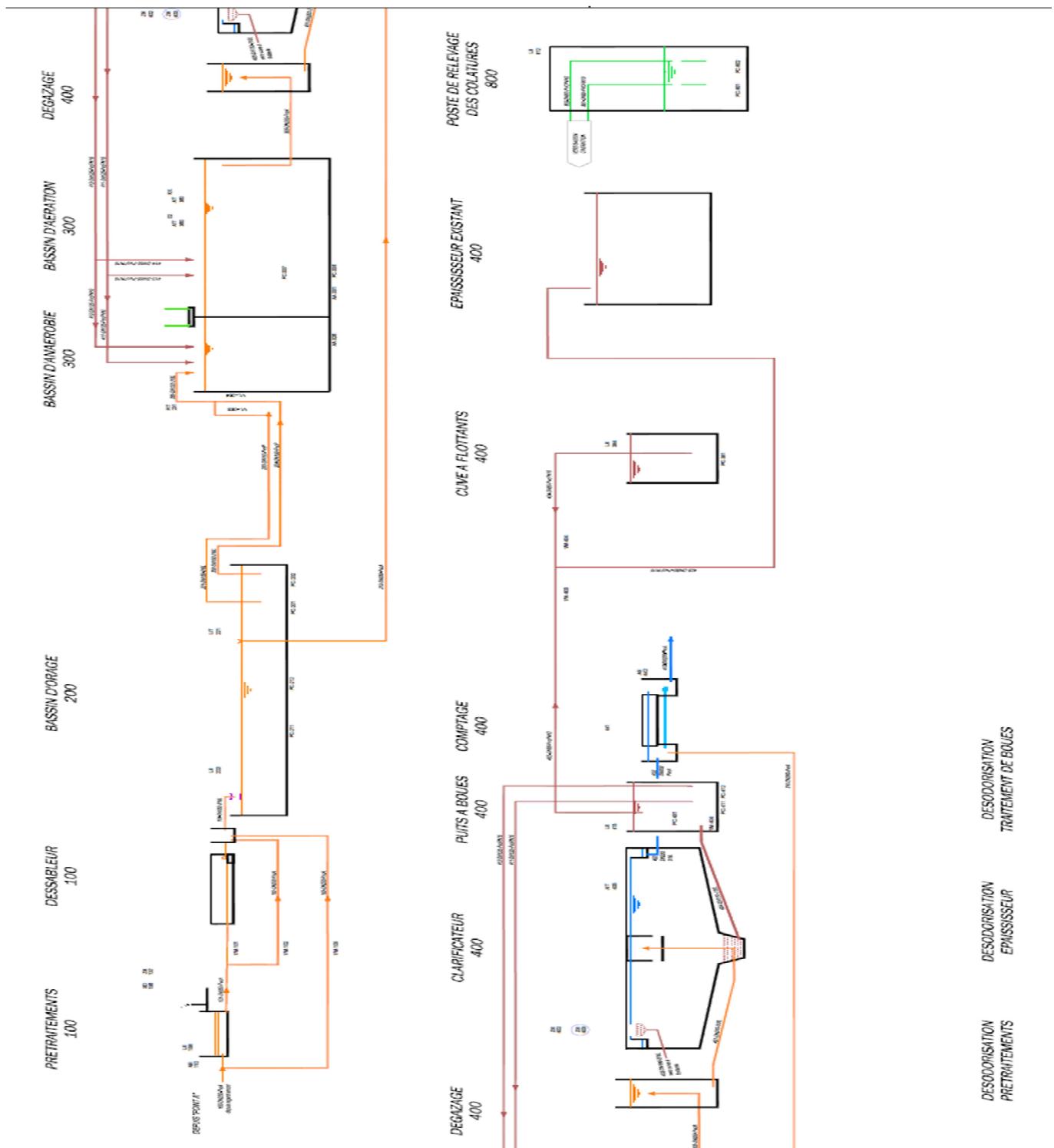
Principe de fonctionnement



1.5.6. COMMUNE DE SAINT PIERRE : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

Station de traitement d'eaux usées de Fond Coré Bourg

La station d'épuration du Bourg de type aération prolongée de capacité nominale équivalente à 1 900 EH. a été réhabilitée en 2009 dans l'attente d'une réhabilitation lourde réalisée du 03 novembre 2014 à fin 2015. La capacité de l'ouvrage est passée de 1 900 EH à 4 000 EH.



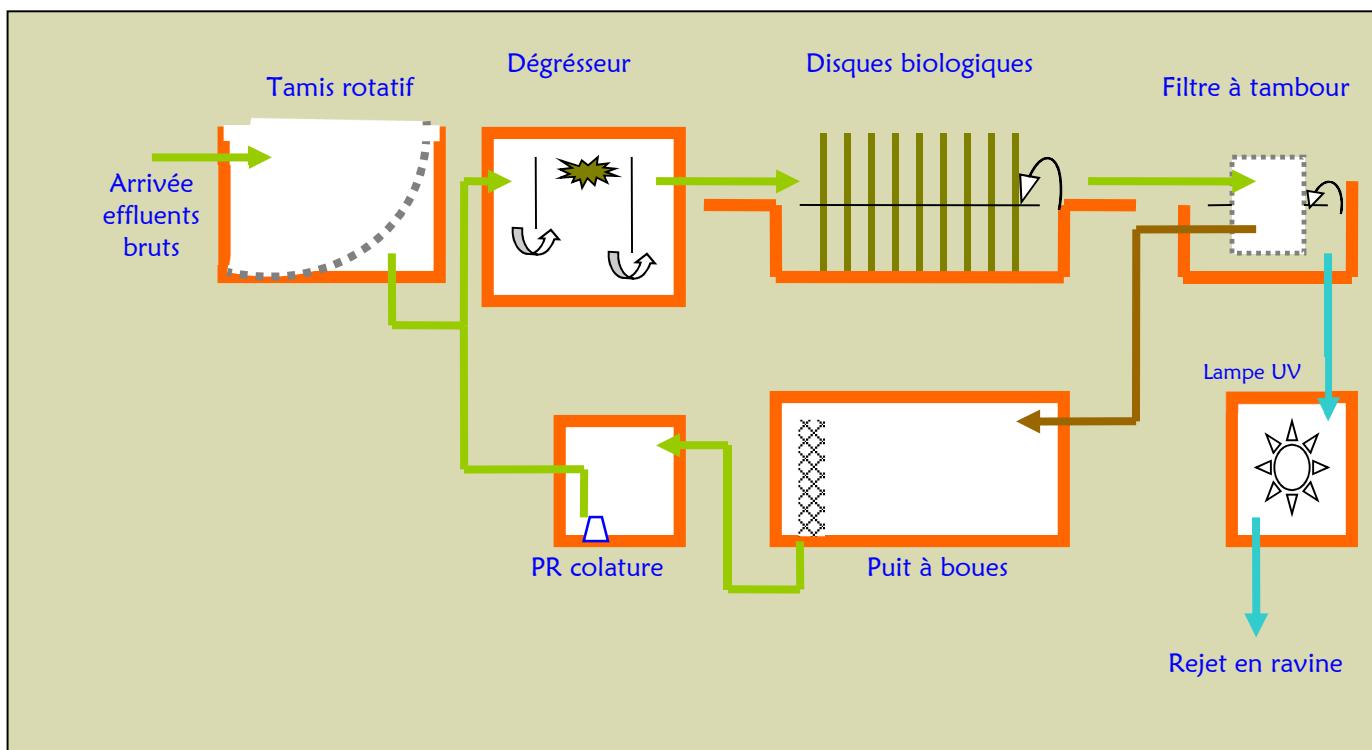
CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES ACTUELS (APRES REHABILITATION)

TRAITEMENT DES EFFLUENTS			
Equipements	Type	Nombre	Puissance kW
Prétraitement	Tamis rotatif 6mm	1	1,2
	Pompe eau industrielle	1	
Poste de relèvement	Pompes de relèvements	2	
Aération	Agitateurs	1	
	Hydroéjecteurs	2	
Clarification	Bassin de	1	
Pompe Recirculation	Pompes	2	
Pompe extraction	Pompe	1	
Pompe colature	Pompe flygt	2	
Divers	Eclairages ...		
Traitemet tertiaire			
	Tambour filtrant	1	
	Désinfection UV	1	
Traitemet des boues			
Déshydratation	centrifugeuse	1	15
Silo	Agitateur	1	2
	Pompe boues	1	2,2
TOTAL PUISSANCE INSTALLEE			

1.5.7. COMMUNE DU MORNE VERT : INVENTAIRE DETAILLÉS DES OUVRAGES

Station de traitement d'eaux usées du Bourg (La Vigie)

Schéma de principe



Caractéristiques des ouvrages

DESIGNATION	EQUIPEMENTS	Nombre	Débit	Puissance
Prétraitement	Tamis rotatif maille 6 mm	1		1,1
Traitements biologique	Disques biologiques	1		0,8
Traitements final	Filtre à Tambour et lampe UV	1		1,1
Traitements des boues	Silo à boues avec grille Johnson Pompes liqueur mixte	1 2	14	2
Traitements odeurs	Désodorisation	1		-
Total				5 kW

Principe de fonctionnement :

Le biodisque consiste en un assemblage de plusieurs disques, réalisés en matériau composite, montés et solidement fixés sur un arbre.

L'arbre est mis en rotation lente par un motoréducteur, avec une vitesse comprise entre 1 et 6 rotations par minute, selon le diamètre des disques et les caractéristiques de l'effluent à traiter.

Le biodisque est en partie immergé dans l'effluent à épurer, lui-même contenu dans un réservoir. Son mouvement rotatif le met alternativement en contact avec l'oxygène de l'air.

Une flore bactérienne, nourrie par les microorganismes contenus dans l'effluent, se forme à la surface des disques.

Les bio-disques offrent une alternative intéressante. Les bactéries se fixent sur les disques. Ces derniers tournent doucement (à quatre tours par minute en moyenne) et assurent ainsi de l'oxygène aux bactéries qui se chargent de nettoyer l'eau.

Disques biologiques



Filtration des eaux usées des stations d'épuration.

Remplace aussi les clarificateurs primaires ou secondaires.

Filtre à tambour rotatif



Au contact de la lumière U.V., l'écorce des algues est attaquée. L'U.V. a une action rapide sur les algues.

Lampe UV



2. ACTIVITE DU SERVICE

2.1. Présentation générale du service

La SOCIETE MARTINIQUE DES EAUX (SME) assure pour votre syndicat la collecte, le transfert et le traitement des eaux usées.

Le Service assuré concerne :

Communes	Bellefontaine	Carbet	Case Pilote	Fonds Saint Denis	Morne Vert	Prêcheur	Saint Pierre	TOTAL
Population totale (source INSEE)	1 678	3 793	4 531	812	1 893	1 567	4 286	18 560
Clients assujettis	594	1 191	1 305	31	82	294	1 539	5 036
m ³ facturés	50 907	158 964	122 696	2 866	5 842	26 327	149 044	516 646

Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2017

Mise à jour : décembre 2016

Champ : Département de la Martinique, limites territoriales en vigueur au 1er janvier 2016

Date de référence statistique : 1er janvier 2014

Source : Insee, Recensement de la population 2014

** L'intégration de la STEU Anse Belleville au patrimoine du SCCNO a été votée par délibération du Conseil Syndical du 09/12/2014. Cette installation apparaît dans les rapports annuels, dans le cadre de l'affermage, à compter de l'exercice 2015. Nous sommes en attente de tout document relatif à cette installation dont disposerait la Collectivité.

2.1.1. PRESENTATION GENERALE DE LA SME

La Société Martiniquaise des Eaux (SME) fait partie de L'Entreprise Régionale Outre-mer (ER Outre-mer) du Groupe SUEZ-EAU FRANCE.

L'Entreprise Régionale Outre-mer est donc composée de plusieurs entités :

La Société Martiniquaise des Eaux (SME)

La Société Guyanaise des Eaux (SGDE)

La société Polynésienne des Eaux (SPE)

La Société Calédonienne des Eaux (SCE)



Le 12 mars 2015, les 40 marques du groupe SUEZ (SITA, Degrémont, Lyonnaise des Eaux, SAFEGE...) se sont fédérées sous la marque unique SUEZ. La marque Lyonnaise des Eaux est ainsi devenue SUEZ.

Elle correspond à l'activité Eau et au périmètre géographique France. La marque SUEZ sera déployée sur les supports clients particuliers à partir de septembre 2016.

Les entités juridiques tout comme les URL de nos sites persistent sous leurs formes actuelles : la société Lyonnaise des Eaux France SAS continue d'exister et sera modifiée ultérieurement.

Créée en 1977, la SME intervient dans les domaines de la production et de la distribution d'eau potable, dans la collecte et le traitement des eaux résiduaires, assure l'expertise et le conseil aux maîtres d'ouvrages dans ses domaines de compétences.

La SME assure le service de l'eau et de l'assainissement pour 21 communes :

- les 14 communes du SICSM (Syndicat Intercommunal du Centre et du sud de la Martinique),
- les 7 communes du SCCCNO (Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest).

La gestion du service de l'eau sur les communes du Lamentin et de Saint-Joseph au travers du syndicat mixte SICSM / CACEM (Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique), est arrivée à échéance au 31 Décembre 2014.

La SME assure également le service de l'assainissement sur la commune du Morne Rouge sous forme d'un contrat de prestation de service, dont l'échéance est au 31 juillet 2017.

Les Ressources Humaines, financières et techniques de la SME lui confèrent le rôle d'un acteur économique de premier plan en Martinique.

L'appartenance à un groupe d'envergure mondiale permet au service de bénéficier directement ou indirectement de l'expertise technique de SUEZ Eau France et plus largement du Groupe SUEZ pour, d'une part, apporter des réponses aux problématiques quotidiennes qui se posent dans l'exploitation et, d'autre part, nous faire bénéficier des nouvelles avancées de la recherche et de l'innovation dans différents domaines. Cette expertise peut prendre différentes formes parmi lesquelles nous pouvons citer :

- missions d'expertise sur des problèmes ponctuels,
- accès à la documentation technique et aux bonnes pratiques métiers,
- accès à des programmes de formation spécialisés pour nos personnels.

Cette expertise est particulièrement utile afin de pouvoir apporter des réponses adéquates et innovantes aux nombreux défis qui se posent dans les domaines suivants :

- protection et gestion durable de la ressource en eau,
- recherche de nouvelles ressources,
- amélioration des performances des réseaux,
- maîtrise de la qualité de l'eau distribuée,
- prévention des risques environnementaux,
- gestion performante de la relation clientèle.

2.1.2. MOYENS EN PERSONNEL

D'un effectif de 192 au 31 décembre 2016, les salariés de la SME disposent de véritable compétence, acquise à la fois par la mise en place d'actions de formation adaptées mais aussi grâce à l'expérience acquise au sein de l'entreprise, ou auprès d'entreprises du même secteur d'activité en local et à l'international.

La SME a consacré en 2016, 3.20 % de sa masse salariale au développement, à l'acquisition et au maintien des compétences de ses salariés grâce à la mise en place d'actions de formation qualifiante et diplômante en externe et en interne.

La politique de formation est orientée vers la prise en compte de l'ensemble des dimensions utiles à l'exercice efficace de nos métiers, en respectant les exigences des clients (technologies nouvelles, reporting contractuel et réglementaire, management, communication....).

Les agents sont répartis en niveau de qualification comme suit :

Ouvriers – employés : 127

Agents de maîtrise : 53

Cadres : 12

Dont l'effectif en charge de la gestion du service pour sur le périmètre du SCCNO :

Ouvriers – employés : 12

Agent de maîtrise : 5

Cadre 1

L'organigramme du service est consultable en annexe du présent document.

2.1.3. ORGANISATION INTERNE

La SME est organisée par Agences et par Directions.

Le siège social, situé à Place d'Armes au Lamentin, accueille tous les services centraux : la direction générale de la société, la direction administrative et financière, l'agence clientèle, la direction des ressources humaines, la direction de la performance et des travaux et la direction Technique et Environnement.

Afin de répondre pleinement à ses enjeux contractuels, les activités d'exploitation des services de l'eau potable et de l'assainissement, ont été réorganisées en deux agences métier agissant sur l'ensemble du périmètre affermé :

L'Agence Métier Eau Potable et **l'Agence Métier Assainissement** dont les directions sont toutes deux situées dans les locaux de Petit Bourg.

Chaque agence métier exerce ses compétences sur les différents secteurs géographiques du périmètre affermé :

Cette toute nouvelle organisation est effective depuis le 01/04/2016.

Focus sur la logistique

La SME a entièrement repensé son organisation logistique achats au cours de l'année 2013. L'efficacité de cette nouvelle organisation a pu être éprouvée en 2014, à l'occasion des diverses situations de crise que l'entreprise doit notamment gérer.

Rappel de l'organisation logistique-achats en place depuis 2013 :

Le magasin principal de Petit Bourg a été transformé en plate-forme logistique, au service des différents métiers de l'entreprise. Il garantit la disponibilité des articles suivis en stocks, tant pour les métiers Eau Potable que pour les métiers Assainissement.

Les articles stockés sont mis à disposition des utilisateurs, soit par la mise à disposition dans le cadre d'un magasin secondaire dépendant des Agences Territoriales (comme c'est le cas du magasin du Carbet), soit par la mise à disposition directement sur chantier.

La SME dispose sur le site de Petit Bourg de l'ensemble des pièces permettant la réparation de casse réseau jusqu'au diamètre 800 mm.



Livraison d'un tuyau en fonte de 800 mm de diamètre pesant plusieurs tonnes.

En complément, ont été mis en place au cours de l'année 2013 :

- un stock stratégique canalisation : au début de la saison cyclonique, la SME s'assure de la disponibilité de plus d'un km de canalisations PEHD électro-soudable, réparti dans les diamètres allant jusqu'à 315 mm, ainsi que des raccords et coudes correspondants.



Livraison d'un conteneur de tuyau PHED stock stratégique



Ouverture du conteneur

Au cours d'un évènement climatique majeur, il est courant que les canalisations soient emportées par les glissements de terrain ou les phénomènes de houle. Les équipes d'intervention SME peuvent dans ces conditions être à pied d'œuvre pour rétablir le service dès la fin de l'alerte cyclonique.

- un catalogue informatisé des pièces stockées :

Le magasin principal gère plus de 1000 références articles. Afin de faciliter la connaissance des pièces disponibles et de mieux répondre aux besoins, le magasin principal à mis en place un catalogue des articles stockés, comportant une photo des articles, son code de gestion SME et son appellation.

CATALOGUE Articles stockés MARTINIQUE DES EAUX

COLLIERS A SANGLE

CODES SME	CODES SIMPAC	DESIGNATION ARTICLES
COLSAG417G	\$05951	COLLIER A SANGLE GB 45 à 175
COLSAG417P	\$05951	COLLIER A SANGLE PB 45 à 175
COLSAG435G	\$05952	COLLIER A SANGLE GB 45 à 350
COLSAG435P	\$05952	COLLIER A SANGLE PB 45 à 350

COLLIERS DE PRISE EN CHARGE

COLLIERS DE PRISE EN CHARGE
A GRANDE TOLERANCE

CODES SME	CODES SIMPAC	DESIGNATION ARTICLES
VCGT100090	\$03622	COLLIER PRISE G.T. 105/128X160
VCGT100090	\$04797	COLLIER PRISE G.T. 105/128X30
VCGT150090	\$03627	COLLIER PRISE G.T. 165/165X90
VCGT150100	\$03628	COLLIER PRISE G.T. 165/165X100
VCGT200100	\$03035	COLLIER PRISE G.T. 211/231X100
VCGT200150	\$03036	COLLIER PRISE G.T. 211/231X150
VCSW000300	\$03074	COLLIER A PRISE SPECIFIQUE DE 600X300

2.1.4. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'EAU POTABLE (AFFERMAGE)

- 3 usines de traitement d'eau, 4 captages de sources et 2 forages,
- 187 réservoirs de stockage,
- 85 stations de pompage,
- 20 millions de m³ produits par an,
- Près de 2 000 km de réseau d'eau potable.

2.1.5. LES OUVRAGES CONFIES A LA SME POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT (AFFERMAGE ET PRESTATIONS COMPLETES)

- 49 stations d'épuration d'eaux usées représentant une capacité théorique de 180 000 équivalents-habitants,
- 194 postes de relevage,
- 6,6 millions de m³ épurés par an,
- 402 km de réseau d'assainissement.

2.1.6. NOTRE SYSTEME DE MANAGEMENT

NOTRE CERTIFICATION QUALITE ISO 9001

Notre vision est résolument orientée vers nos clients, collectivités, professionnels et particuliers et industriels... Nous devons sans cesse imaginer de nouvelles solutions pour répondre à leurs attentes. La Société Martiniquaise des Eaux, s'engage à travers sa politique Qualité Sécurité Environnement symbolisé par l'acrostiche « PROGRES » à :

- **Produire une eau de qualité 24h/24, et Rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel,**
- **Renforcer la qualité de service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes, par la formation permanente de nos collaborateurs, par l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes,**
- **Organiser nos activités de façon à préserver la santé et l'intégrité physique de chaque collaborateur,**
- **Garantir la pérennité de l'entreprise par l'optimisation de nos processus, la recherche continue d'amélioration et la progression de notre performance opérationnelle.**
- **Respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes,**
- **Encourager la démarche environnementale afin de prévenir les pollutions, réduire l'impact de nos activités sur le milieu récepteur notamment par la dépollution des eaux usées, l'optimisation des consommations des ressources naturelles, la maîtrise de la gestion de nos déchets,**
- **Suivre et encourager nos collaborateurs ainsi que les personnes en phase d'apprentissage de nos métiers et participer à l'action sociale de notre bassin de vie.**

Elle doit y contribuer avec les femmes et les hommes de l'entreprise.

La Société Martiniquaise des Eaux a entrepris et développé depuis 1999 une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses produits et services et possède donc un système de management de la qualité certifié.

Depuis juin 2005, la SME est certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses activités sur l'ensemble de son périmètre.

L'objectif de la mise en œuvre de la norme ISO 9001 est de répondre aux attentes de nos clients internes et externes tout en améliorant nos performances économiques et gagner en efficacité.

Les trois grands piliers de notre système de management qualité sont :

- la responsabilité de la direction qui définit la politique de l'entreprise,
- l'identification et la gestion des processus qui contribuent à la satisfaction des parties intéressées,
- l'amélioration continue qui permet la mesure et l'enregistrement de la performance à tous les niveaux ainsi que l'engagement d'actions de progrès efficaces.

NOTRE PERIMETRE DE CERTIFICATION

Notre certificat a été renouvelé en 2016.

Notre périmètre de certification concerne les activités suivantes :

- production et distribution d'eau potable,
- collecte et traitement des effluents,
- prestation des services en eau potable, industrielle et assainissement,
- gestion des services à la clientèle,



Certificat

Certificate

N° 2001/16717.9

AFNOR Certification certifie que le système de management mis en place par :
AFNOR Certification certifies that the management system implemented by:

SOCIETE MARTINIQUE DES EAUX

pour les activités suivantes :
for the following activities:

**PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU POTABLE.
COLLECTE ET TRAITEMENT DES EFFLUENTS.**

**PRESTATIONS DE SERVICES EN EAU POTABLE, INDUSTRIELLE ET ASSAINISSEMENT.
GESTION DES SERVICES A LA CLIENTELE.**

**PRODUCTION AND DISTRIBUTION OF DRINKING WATER. COLLECTION AND TREATMENT OF
WASTEWATER. PROVISION OF SERVICES RELATING TO DRINKING AND INDUSTRIAL WATER
AND SEWERAGE. CUSTOMER SERVICES MANAGEMENT.**

a été évalué et jugé conforme aux exigences requises par :
has been assessed and found to meet the requirements of:

ISO 9001 : 2008

et est déployé sur les sites suivants :
and is developed on the following locations:

Place d'Armes BP 213 FR-97284 LE LAMENTIN CEDEX 2

Usine de Rivière Blanche FR-97212 SAINT JOSEPH

Petit Bourg FR-97215 RIVIERE SALEE

6, rue Schoelcher FR-97221 LE CARBET

Usine d'Urion : Quartier Urion FR-97226 LE MORNE VERT

2, allée des Palmistes Quartier Mansarde FR-97231 LE ROBERT

Zone artisanale Artimer FR-97290 LE MARIN

Usine du Directoire : Quartier du Directoire FR-97284 LE LAMENTIN CEDEX 2

Ce certificat est valable à compter du (année/mois/jour)
This certificate is valid from (year/month/day)

2016-11-09

Jusqu'au
Until

2018-09-14



Ce document est signé électroniquement. Il constitue un original électronique à valeur probatoire.
This document is electronically signed. It stands for an electronic original with probatory value.

Franck LEBEUGLE
Délégué Général d'AFNOR Certification
Managing Director of AFNOR Certification

Seul le certificat électronique, consultable sur www.afnor.org, fait foi en temps réel de la certification de l'organisme. The electronic certificate only, available at www.afnor.org, attests in real-time that the company is certified. Accreditation COPRAC n°4-2001, Certification de Systèmes de Management. Portée disponible sur www.cofrac.fr.
COFRAC est une marque déposée. AFNOR est une marque déposée. AFNOR is a registered trademark - CERTI-F 0956.7/11-2014

Flashez ce QR Code
pour vérifier la validité
du certificat

11 rue Francis de Pressensé - 93571 La Plaine Saint-Denis Cedex - France - T. +33 (0)1 41 62 80 00 - F. +33 (0)1 49 17 90 00
SAS au capital de 18 187 000 € - 479 076 002 RCS Bobigny - www.afnor.org

afnor
CERTIFICATION

NOTRE ORGANISATION

- Définition de la politique et des objectifs avec la précision sur la façon d'atteindre ces objectifs
- Planification des activités
 - Identifier les risques et les besoins (ressources)
 - Planifier la maîtrise des risques
- Mise en œuvre de ce qui a été identifié, fonctionnement des activités
 - Gérer la documentation
 - . Définir les règles de réalisation de l'activité
 - . Enregistrer la preuve de réalisation des activités
 - Former (acquisition des compétences nécessaires)
 - Recruter (mettre la bonne personne au bon endroit)
- Vérifier et contrôler les activités
 - Planifier et réaliser le contrôle et l'audit
 - Définir, réaliser et suivre les actions d'amélioration
- Définition des objectifs et des cibles de l'entreprise
 - Revue des activités

NOTRE OBJECTIF

Cette organisation nous permet donc de :

- produire une eau de qualité,
- rejeter une eau conforme aux normes dans le milieu naturel,
- respecter la réglementation en vigueur, nos engagements contractuels et internes,
- faire évoluer la gouvernance de l'eau en déployant le Contrat pour la Santé de l'eau,
- préserver la Santé et la Sécurité de chaque collaborateur,
- renforcer la qualité du service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes,
- anticiper et maîtriser les risques associés à nos activités,

NOTRE DEMARCHE SECURITE

A cette structure de présentation, nous pouvons rajouter la gestion de la santé et sécurité au Travail.

Le Document unique

Rappel réglementaire

Depuis le 05 novembre 2001, le Code du travail (Art. R 4121-1) impose à l'employeur de recenser les risques présents dans son entreprise, d'évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le document unique.

Le document unique, terminé à la SME au 31 décembre 2008, est revu chaque année, comme le prévoit la réglementation. Sa dernière date de révision est le 31 Août 2016 et, il est actuellement en cours de révision pour l'année 2017.

Depuis le décret 2008-1347 de décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs... Le document unique est donc accessible à tous sur notre réseau informatique et transmis aux collectivités, une fois la mise à jour effectuée.

La démarche d'évaluation des risques

L'inventaire des risques est réalisé, depuis l'année 2014, par activité. Ainsi, tous les postes, qu'ils soient techniques et administratifs, ont été passés en revue.

Le canevas actuellement utilisé est celui de Suez Eau France et non plus celui de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de la Martinique.

En ce qui concerne les activités de réseaux assainissement, gestion des postes de relèvement et des stations d'épuration des eaux usées :

- Entretien d'un réseau assainissement (activité n°01)

- Intervention dans un collecteur visitable (activité n°02)
- Enquête terrain sur le réseau (activité n°03)
- Intervention sur un poste de comptage (activité n°05)
- Entretien d'un poste de relèvement (activité n°10)
- Exploitation d'une station d'épuration (activité 11)
- Exploitation d'une unité de traitement des boues par compostage (activité n°12) pour notre usine de compostage des boues Terraviva
- Exploitation d'une unité de traitement des boues par séchage thermique (activité n°13) pour la serre se trouvant sur la station d'épuration de la commune du Marin
- Instrumentation (activité n°15)
- Intervention sur un assainissement non collectif (ANC) (activité n°23)
- Télécontrôleur (activité n°24)
- Réalisation et Contrôle de travaux réseaux (neuf ou pas) (activités n°06 et 07)
- Maintenance électrique et mécanique (activité n°14)
- Activité administrative/ Interventions informatiques/ Bureau d'étude (activités n°16 et 31)
- Mise en service et contrôle de travaux neufs « usines » (activité n°18)
- Déplacement pour une intervention ou un trajet (activité n°25)
- Visite de terrain ou de chantiers (activité n°26)
- Activité magasin entrepôt ou parc matériaux (activité n°30)
- Activité de laboratoire (activité n°27)
- Entretien des bâtiments (activité n°28)

Le document unique est complété toute l'année :

1) suite aux visites :

- des responsables de services sur le terrain, une fois par mois (VSS : Visites Santé et Sécurité),
- du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT),
- de la Caisse Générale de Sécurité Sociale (CGSS),
- de l'inspection du travail,
- de la médecine du travail,
- du Responsable Qualité Sécurité Environnement.

2) suite aux nouveaux textes réglementaires,

- 3) suite aux sensibilisations, formations et QHP (Quart d'heure prévention) : durant lesquelles remontent des remarques d'agents et d'intervenants extérieurs,
- 4) suite aux évolutions du génie civil et apparitions éventuelles de nouveaux risques,
- 5) suite aux réunions du CHSCT,
- 6) suite aux contrôles de chantiers et descentes dans les postes,
- 7) suite aux audits sécurité internes et externes (ENGIE et Suez Eau France). Une équipe d'auditeurs internes SME a été formée en fin d'année 2012,
- 8) suite aux accidents du travail et aux presqu'accidents.

En annexe le document unique SME. Le canevas utilisé est celui de Suez Eau France.

2.1.7. LA MESURE DE LA SATISFACTION CLIENT

La Société Martiniquaise des Eaux fait appel chaque année, et cela depuis 2000, à l'institut de sondages LHdom pour mesurer la satisfaction de ses clients.

Les résultats de ces études permettent à la Société Martiniquaise des Eaux :

- de connaître des attentes des clients,
- de mesurer l'appréciation de ses clients sur ces prestations,
- d'affiner la compréhension de la relation des usagers au service de l'eau et de l'assainissement,
- de mieux comprendre ce qui nourrit et explique la satisfaction de même que l'insatisfaction des clients,
- de conduire de vraies démarches de progrès de la satisfaction des usagers.

Pour l'année 2016, cette enquête sera réalisée par téléphone au cours du mois de juillet 2017, toujours en collaboration avec l'Institut LHdom.

Compte tenu de l'évolution de l'organisation de la Société Martiniquaise des Eaux et de la création de l'agence VISIO en Mars 2017 (agence d'ordonnancement des tâches des collaborateurs terrain SME), il a été convenu que cette enquête serait différée afin de mesurer l'impact de notre nouvelle organisation interne sur la satisfaction client. Elle ne sera donc pas réalisée en Mars 2017 mais en Juillet 2017 afin de permettre la mise en place effective de notre nouvelle organisation.

Une nouvelle enquête a été administrée, en parallèle, en décembre 2016, aux clients exclusivement assujettis à l'assainissement collectif afin :

- D'évaluer la satisfaction globale des clients relative au service d'assainissement.
- D'évaluer la satisfaction des clients relative :
 - A différentes composantes du service : évacuation des eaux, épuration,
 - A la prise en charge des contacts,
 - Au traitement des réclamations.
- De mesurer la connaissance des clients relative à la taxe destinée à l'assainissement.

Seront donc développés ci-dessous les résultats des deux enquêtes :

- Globale eau potable et assainissement
- Assainissement

A) Enquête globale Eau Potable et assainissement 2016

> La méthodologie

Les cibles de l'étude :

- Les foyers composants les communes de l'espace Sud.

Le questionnaire :

Le questionnaire sera identique à celui administré en Mars 2016.

L'échantillonnage :

- Espace sud : 400 entretiens
- Il s'agit d'un panel représentatif de la population des communes desservies par l'activité de la Société Martiniquaise des Eaux.

La méthode utilisée, celle des quotas sur la base des critères de représentativité des foyers des zones étudiées : communes, CSP et âge de la personne de référence du foyer.

Calendrier :

Cette étude sera réalisée sur 5 semaines.

> Les résultats de l'enquête

Image comparative avec d'autres services publics

Alors que les acteurs auxquels la SME est comparée enregistrent une baisse de leur note d'appréciation globale, la SME est stable.

La SME, en première position, bénéficie en 2015 d'une note d'appréciation globale de 6.68 / 10, contre 6,60/ 10 en 2014.

EDF, la CAF, France Télécom, La Poste enregistrent tous une baisse de leur note d'appréciation globale plus ou moins marquée pour la deuxième année consécutive.

Image institutionnelle

Cependant, cette stabilité de la SME recouvre des tendances d'évolution contrastées :

Les indicateurs liés à l'image institutionnelle enregistrent, pour la plupart d'entre-eux, une augmentation ou une stabilisation après la baisse généralisée de 2014.

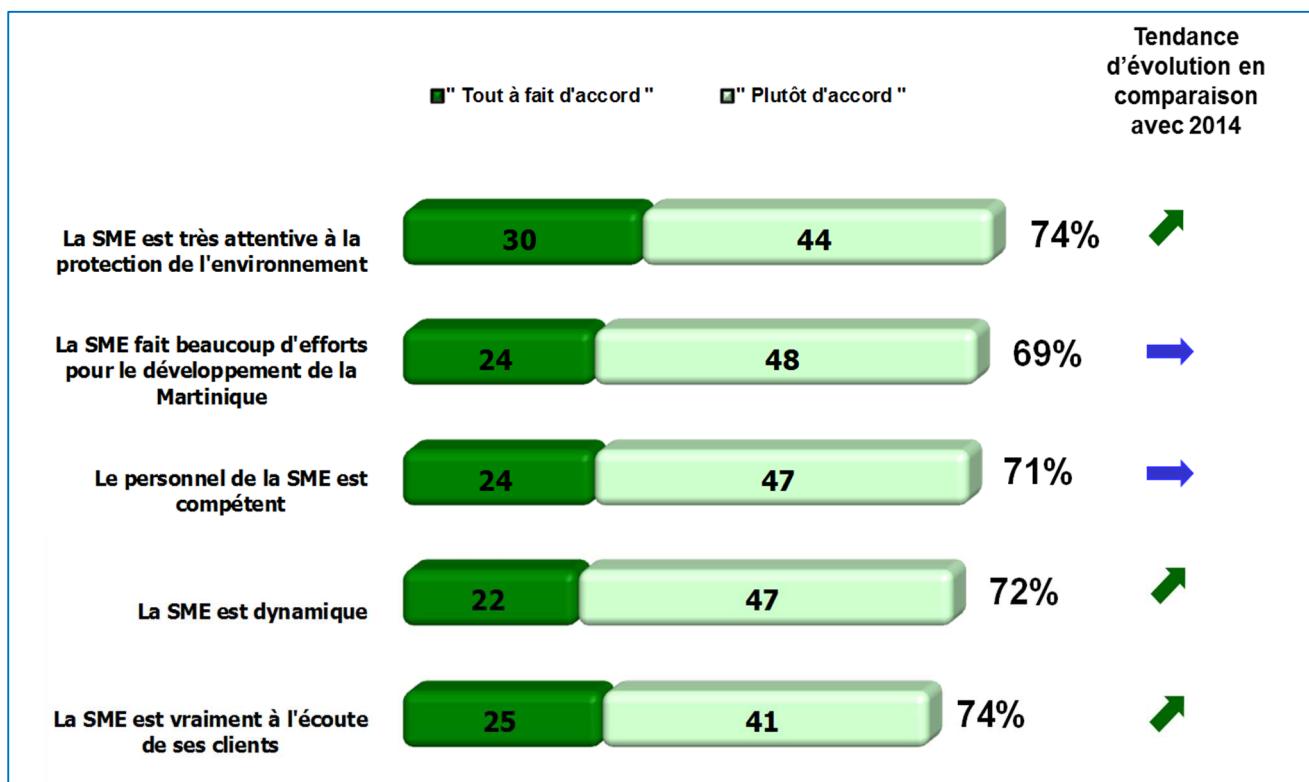
Sont en progression :

- La SME est très attentive pour la protection de l'environnement.
- La SME est dynamique.
- La SME est vraiment à l'écoute de ses clients.

Sont stables :

- La SME fait beaucoup d'efforts pour le développement de la Martinique.
- Le personnel de la SME est compétent.

Un indicateur en baisse : la prise en compte de la situation des plus démunis.

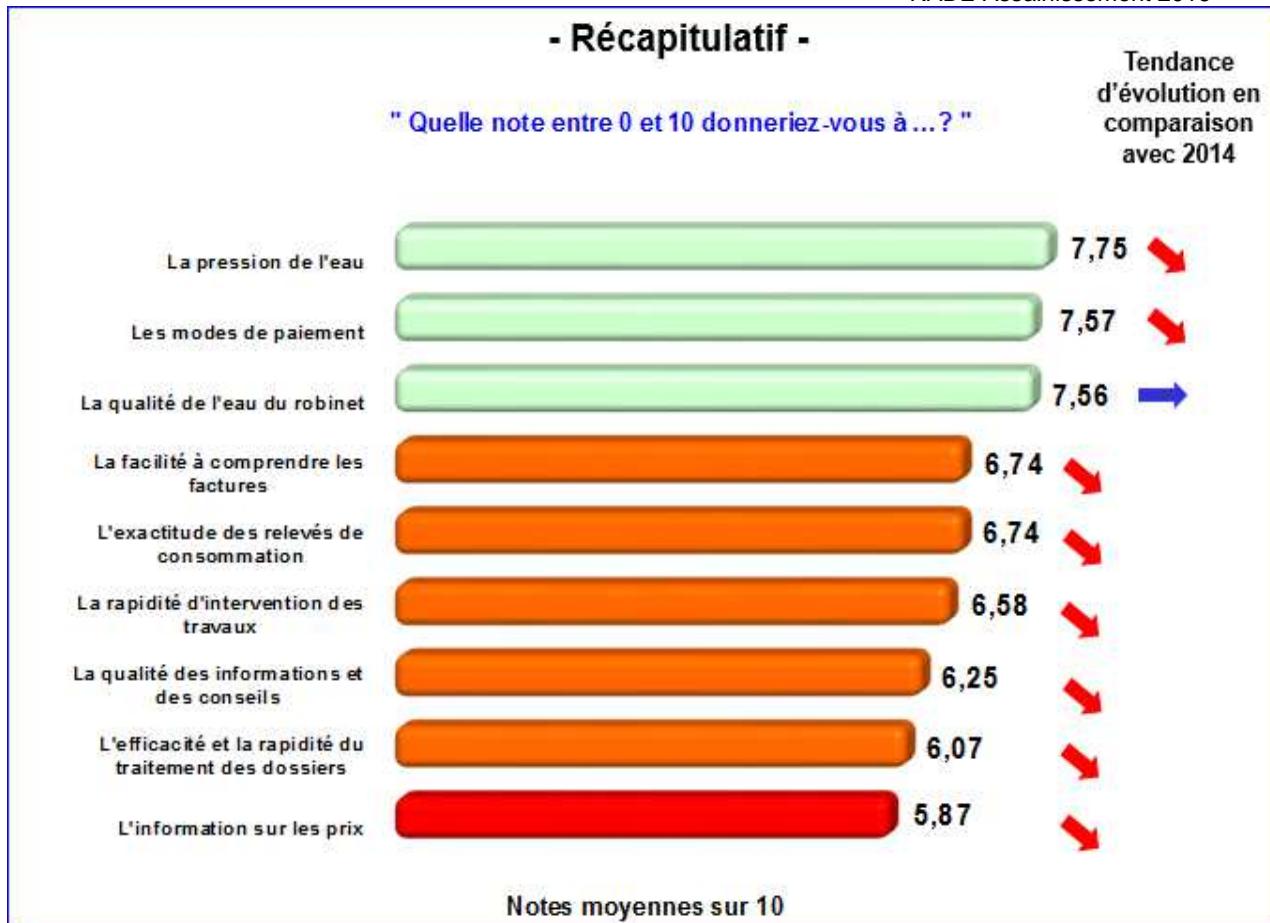


Satisfaction/insatisfaction des clients abonnés

Les indicateurs liés à la qualité de service enregistrent une légère baisse.

Hormis en ce qui concerne « la qualité de l'eau » dont l'appréciation est stable, les autres indicateurs enregistrent tous une légère baisse se situant entre 0.24 et 0.56 points (sur la base d'une échelle de notation sur 10) :

- La rapidité d'intervention des travaux,
- La pression de l'eau,
- La qualité des informations et des conseils,
- La facilité à comprendre les factures,
- L'exactitude des relevés de consommation,
- L'information sur les prix,
- Les modes de paiement,
- L'efficacité et la rapidité du traitement des dossiers.



La perception de la gestion des coupures d'eau s'améliore : 40% des interviewés déclarent qu'au cours de l'année passée des travaux ont occasionné des coupures d'eau, contre 45% en 2014.

La perception des efforts pour limiter la fréquence et la durée des coupures progresse aussi après la chute enregistrée en 2014 (75% / 72%), ceci, sans pour autant retrouver un niveau équivalent.

Les clients déclarant avoir été prévenus avant une coupure d'eau sont globalement stables.

Le pourcentage de clients déclarant avoir des motifs d'insatisfaction envers la SME est stable ; « La facture trop élevée » est le principal motif d'insatisfaction exprimé.

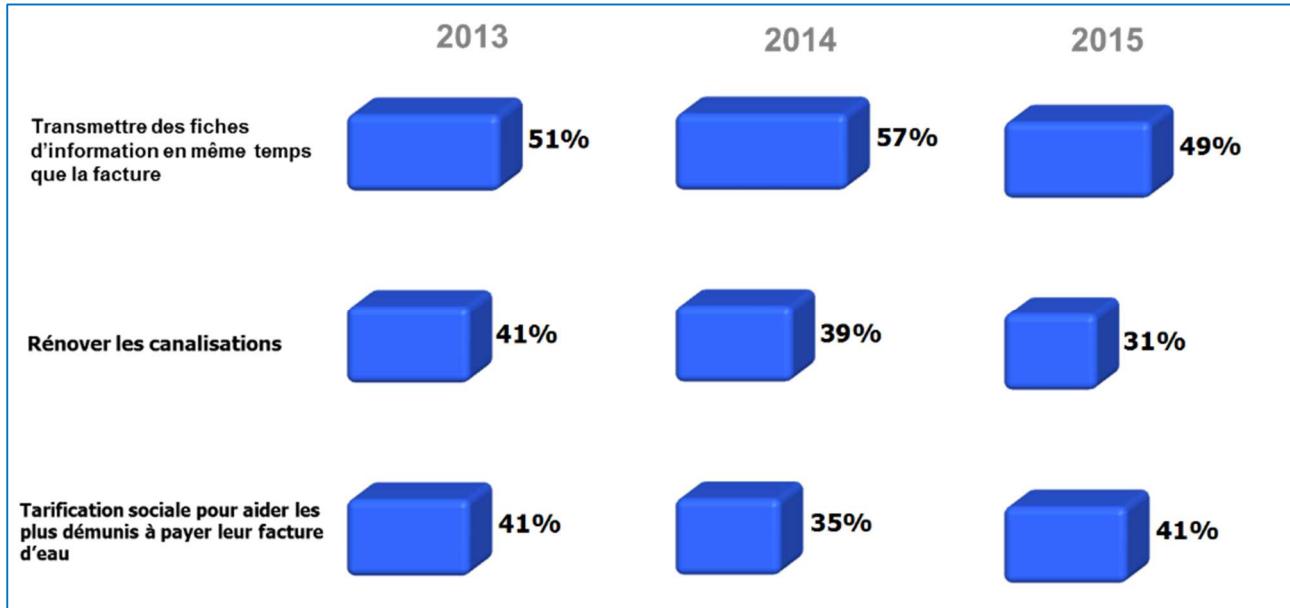
Autre enseignement d'intérêt :

On constate une meilleure connaissance de la diversité des moyens de paiement.

Les souhaits des abonnés

Lorsque l'on demande aux interviewés de se prononcer sur les projets qu'ils souhaiteraient voir mis en œuvre en priorité, les trois projets suivants, déjà les plus mentionnés en 2013 et 2014 sont confirmés en 2015 :

- Transmettre des fiches d'information en même temps que la facture,
- Mettre en place une tarification sociale pour aider les plus démunis à payer leur facture d'eau,
- Rénover les canalisations.



On constate que certains projets suscitent un intérêt croissant :

- Possibilité de recevoir sa facture tous les trimestres,
- Application smartphone,
- Meilleure gestion des ressources en eau,
- Amélioration de la qualité des eaux de baignades.

B) Enquête assainissement 2016

> La méthodologie

Les cibles de l'étude :

Interviews téléphoniques de 150 abonnés raccordés au tout à l'égout sur la base d'un fichier fourni par la SME
Il s'agit d'un panel représentatif de la population des communes desservies par l'activité de la Société Martiniquaise des Eaux.

La méthode utilisée est celle de quotas de représentativité géographique sur une base communale.

Calendrier : deux semaines

Comparaison avec les autres années : aucune comparaison n'est possible car nous avons procédé à notre première enquête.

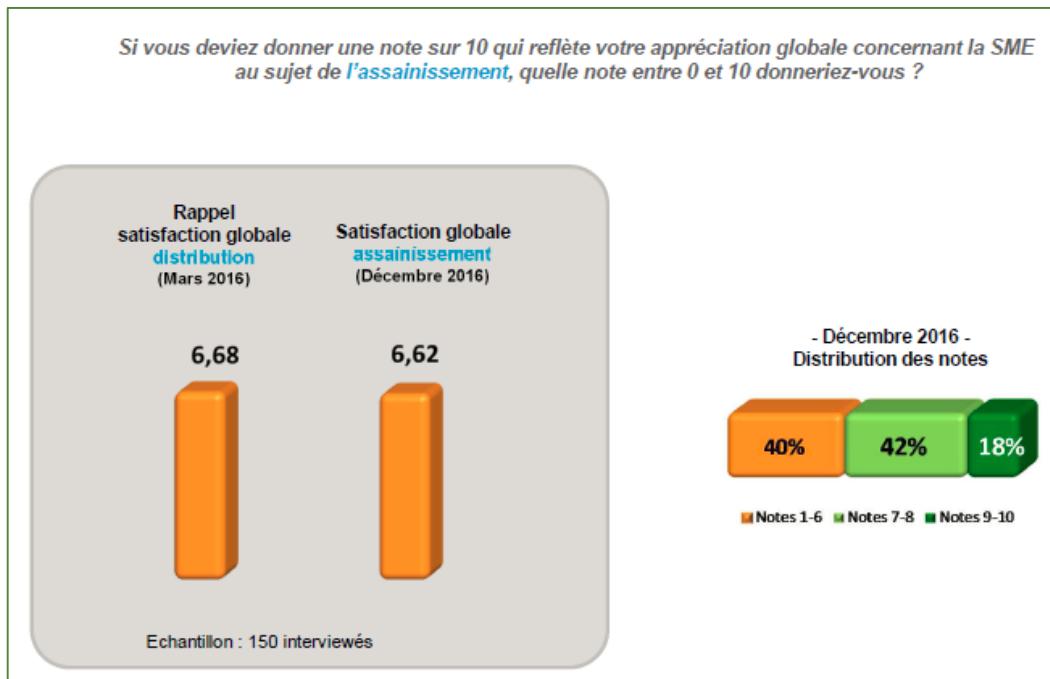
> Les résultats de l'enquête

Avec une note inférieure à 7/10, la satisfaction globale relative à l'assainissement peut être qualifiée de « moyenne ».

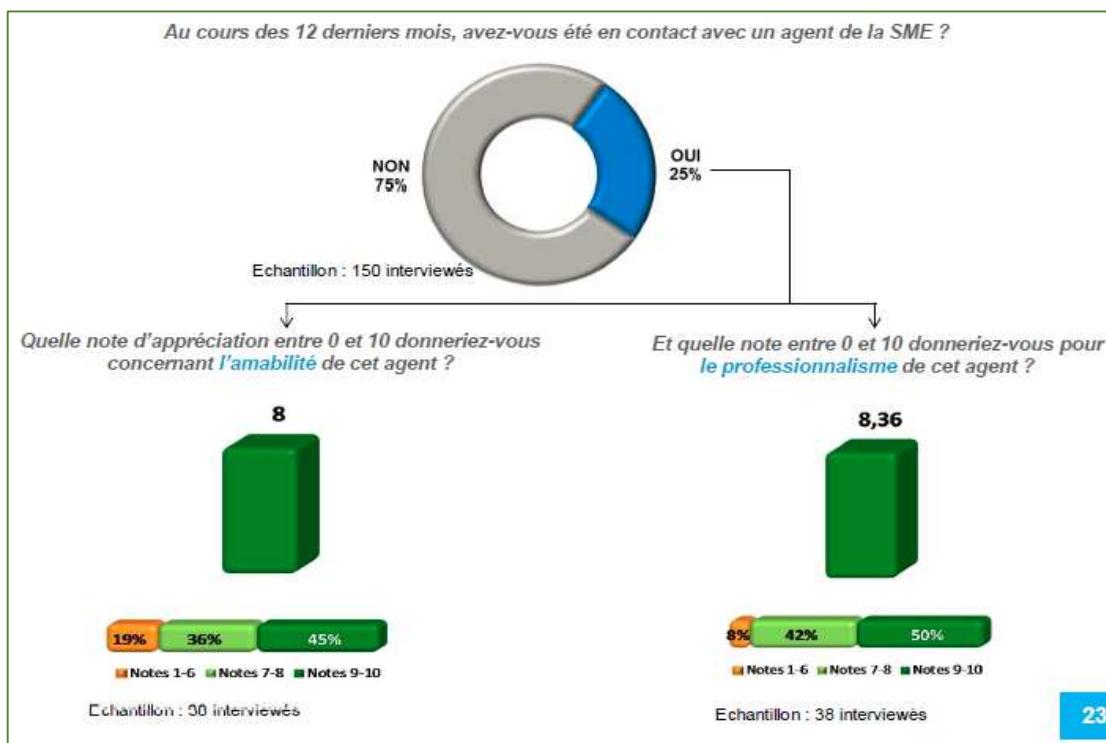
On note que le niveau de satisfaction globale relatif à l'assainissement est comparable à celui concernant la distribution.

- Ce niveau d'appréciation globale serait avant tout imputable aux désagréments liés à l'évacuation des eaux (remontées, odeurs). Ces insatisfactions génèrent cependant (jusqu'à ce jour) très peu de réclamations.
- Les autres composantes de la prestation évaluées font l'objet d'appréciations positives :
 - Les stations d'épuration et postes de relèvement ne génèrent pas d'insatisfaction quant au bruit qu'ils produisent.
 - Les agents de la SME bénéficient d'une très bonne image, tant en ce qui concerne l'amabilité que le professionnalisme.

☞ **Satisfaction/insatisfaction globale des clients abonnés**



☞ **Une très bonne image des agents SME**



2.2. Le service client

95,51 % des contacts se sont faits par téléphone en 2016 soit 45 922 appels présentés pendant l'ouverture du CRC et 43 864 appels traités

Le numéro de l'accueil téléphonique est le 09 69 32 97 22

L'ACCUEIL PHYSIQUE DES CLIENTS

Tous les clients peuvent se présenter dans les bureaux du délégué à l'adresse :

Société Martiniquaise des Eaux
Z.I. Place d'Armes
LE LAMENTIN

Aux heures d'ouvertures suivantes :

- ▶ 7h45 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
- ▶ 7h45 – 12h30 et 13h45 – 17h00, les mardis et jeudis

Pour l'exploitation des services de l'assainissement et de l'eau potable, les abonnés du Nord peuvent également se rendre à notre agence située à l'adresse :

12, rue Schoelcher
LE CARBET

Aux heures d'ouverture suivantes :

- ▶ Service technique : 7h00 – 14h30, les lundis, mardis et mercredis
7h00 – 13h00 les vendredis
- ▶ Service clientèle : 7h30 – 12h30, les lundis, mercredis et vendredis
7h30 – 12h30 et 14h30 – 16h30, les mardis et jeudis

LE SERVICE D'URGENCE 24H/24

En dehors des heures d'ouverture de l'accueil physique des clients ou des plages ouvrées de l'accueil téléphonique ci-dessus, notre service d'urgence assure l'accueil téléphonique des clients et coordonne les interventions urgentes telles que :

- Réparations de casses de canalisations,
- Dépannages d'installations,
- Débouchage de branchements d'assainissement.

Pour cela, un effectif composé d'agents et d'encadrants sont mobilisables quotidiennement en dehors des heures ouvrées. Leurs compétences sont diversifiées et ils disposent de matériels, d'équipements, de véhicules et de moyens de communication adaptés à la gestion des astreintes.

La SME gère non seulement les appels relatifs aux manques d'eau, fuites, pollutions mais également les alarmes émanant directement des équipements de télésurveillance des 400 installations dont la SME à la gestion.

Le service d'astreinte (21 personnes en continu) permet une permanence 24h/24, tous les jours de l'année. Cette continuité du service concerne la gestion des installations de production et de distribution d'eau, de collecte et de traitement des eaux usées.

Les équipes d'astreinte sont mobilisables hors des heures ouvrables, pour déclencher les réparations nécessaires.

Le personnel est compétent en traitement d'eau, épuration, plomberie, terrassement, électromécanique et gestion des réseaux. Il est encadré par des agents de maîtrise et un cadre. L'effectif mobilisé chaque semaine représente près de 11 % de l'effectif total de la société.

L'astreinte est planifiée semestriellement. Un tableau est tenu à jour au Secrétariat technique de la SME.

❖ Organigramme d'astreinte :

Sous l'autorité d'un cadre responsable, l'astreinte s'organise en quatre entités distinctes :

✓ le responsable d'astreinte (cadre) :

Il représente la Direction de la SME, assure la responsabilité du bon fonctionnement de l'astreinte et intervient en situation d'exception.

✓ l'astreinte téléphonique :

L'objectif est de fournir à tous clients ou tiers, qui appelle sur un numéro d'urgence, un interlocuteur physique et ce 24 h/ 24.

L'astreinte téléphonique prend le relais du standard de la SME ; la réception des alarmes techniques est centralisée vers les électromécaniciens en fonction de zones géographiques pré-définies.

✓ l'astreinte d'encadrement :

Elle gère les situations qui sortent de la pratique courante et nécessitent soit une appréciation spécifique, soit la mobilisation de moyens importants. Elle prend les décisions d'intervention pour les cas qui n'ont pas fait l'objet d'une description pré-établie d'intervention.

Elle encadre les interventions importantes et permet de mettre en œuvre les dispositions appropriées à chaque situation.

✓ l'astreinte d'intervention :

Les travaux à réaliser étant urgents par nature, elle se mobilise dès qu'elle est sollicitée, dans des délais très courts, pour les effectuer. Pour un certain nombre de situations banalisées étudiées à l'avance (petites interventions, diagnostics...), elle travaille en autonomie. Les incidents les plus fréquents ou les plus prévisibles sont passés en revue de façon systématique.

L'astreinte mobilise au total 21 personnes par semaine.

❖ Les moyens mis à disposition du personnel d'astreinte

- téléphones à domicile et téléphones portables,
- P.C. portables avec accès aux applications métier (Supervision, SIG, ...)
- véhicules avec outillage et jeux de plans de réseaux,
- fourgons-ateliers, mini pelles et camions benne,
- mallettes d'astreinte (adresses, téléphone, consignes d'intervention ...),
- camion hydrocureur d'intervention,
- téléphones satellites en cas de nécessité.

Les interventions d'astreinte sont enregistrées et font l'objet d'un suivi dans le cadre des procédures de certification, afin d'en améliorer en permanence le fonctionnement.

INFORMATION DE LA CLIENTELE

Le « client-consommateur » réclame une information plus régulière et une plus grande transparence sur la qualité et le prix de l'eau. La SME contribue naturellement à ces réponses avec une action de communication très ouverte, structurée et régulière.

L'information des clients passe en particulier par l'envoi de factures au format recto-verso. Cette facture présente l'historique des consommations, des messages personnalisés, et une plus grande lisibilité des prestations facturées.

Le site internet www.smeaux.fr accueille plus de 2 000 visiteurs uniques chaque mois.

Repensé en 2015, il permet aux clients d'obtenir des informations sur la qualité de l'eau potable et sur la qualité des eaux de baignade.

Les échanges possibles avec le service client via les différents canaux de contact sont :

- ⇒ un formulaire en ligne (demande de renseignements...)
- ⇒ le téléphone, les coordonnées du service client étant disponibles sur le site.

The screenshot shows the homepage of the SME website. At the top, there's a dark blue header with the SME logo, the text "SOCIETE MARTINIQUE DES EAUX", and "DLO POU LA VIE". To the right are the phone number "05 96 51 80 51", a "MON ESPACE" button, and a search icon. Below the header is a large banner featuring a person's face in profile. Overlaid on the banner is the text "PROGRESSER POUR L'ÉQUITÉ DE NOS USAGERS.". To the right of the banner is a vertical sidebar with links like "CARTE DES COUPURES", "AGENCE EN LIGNE", "JOURS DE RELÈVE", etc. The main content area below the banner contains a paragraph about equity and a "NOS ENGAGEMENTS" button.

The screenshot shows three service modules. The first module, "VOTRE AGENCE EN LIGNE", features an icon of hands interacting with a tablet and includes links to "CONSULTER MON ABONNEMENT" and "PAYER MA FACTURE", along with a "VOTRE ESPACE" button. The second module, "FOIRE AUX QUESTIONS", has a light green background and a lightbulb icon. It contains a paragraph about frequently asked questions and a "voir la fag" link. The third module, "DÉCOUVREZ NOS MÉTIERS", features an image of two workers and a play button icon, with text encouraging users to learn about careers through the water supply process.

Le site propose désormais un accès à **l'agence client en ligne** afin de permettre aux clients de réaliser certaines démarches à distance.

L'agence en ligne est un espace personnel et sécurisé, disponible 24h/24 7j/7, qui permet aux clients :

- une gestion autonome de leur contrat
 - ⇒ accès aux données personnelles (nom du contrat, téléphone fixe et mobile, adresse de facturation),
 - ⇒ visualisation des factures et possibilité de les télécharger,
 - ⇒ visualisation historique des paiements,

- la réalisation en ligne de transactions et souscriptions :
 - ⇒ paiement sécurisé de leur facture par Carte Bancaire,
 - ⇒ dépose du relevé de compteur,
 - ⇒ souscription au prélèvement automatique et à la mensualisation,



La carte interactive informant le client des éventuelles perturbations de l'alimentation en eau potable a été modernisée. Il est désormais possible pour les usagers de signaler des fuites ou autres dysfonctionnements.



RELATIONS AVEC LES ABONNES

Tous les contacts avec les abonnés peuvent être tracés (courriers, appels téléphoniques, email, visite...).

1167 contacts avec les abonnés ont été enregistrés au cours de l'année **2016**, tous types de contacts confondus (courrier, emails, téléphone, visite).

Parmi ces contacts, **46** concernaient des réclamations.

Nous avons reçu un total de **392** courriers écrits.

UNE DEMARCHE DE PROGRES

La SME poursuit ses actions d'amélioration de l'accueil et du service à la Clientèle.

* Amélioration de l'accueil téléphonique

Dans un souci permanent d'amélioration notre qualité de service, nous avons créé en date du 2 décembre 2013, un centre de relation clientèle (CRC). Ce CRC comprend 4 collaborateurs (au lieu de 2 précédemment) dans un espace dédié avec 4 postes de travail.

Dans le cadre d'un plan de formation ambitieux, les collaborateurs du CRC ont acquis de nouvelles connaissances, afin d'améliorer la prise en charge des appels entrants.

Cette montée en compétence a été l'un des éléments permettant de réguler le flux client.

* *Mise en place de nouveaux moyens de paiement*

L'amélioration de notre offre en moyens de paiement fait partie de nos priorités. C'est une requête forte de la part des clients.

a/ Les bornes de paiement

La mise en service de deux bornes de paiement automatisées, au Lamentin, depuis le 5 décembre 2012, confirme bien la volonté de la SME d'améliorer sa qualité de service en apportant à ses clients des solutions toujours plus innovantes et adaptées à leurs besoins.

Les nouvelles « Otomatic » de l'Agence acceptent les paiements par cartes bancaires et espèces. Elles offrent aussi la possibilité de payer un ou plusieurs acomptes sur factures, et de solder les factures antérieures.

Ainsi, la mise en service de deux nouvelles bornes placées en extérieur avec un accès 24H/24 sur notre site de Place d'Armes au Lamentin, a permis de répondre à cette logique.

Le paiement est possible uniquement par carte bleue.

b/ Le télépaiement

Face au succès rencontré par le service du télépaiement, nous avons mis en place un serveur vocal automatisé accessible 7j/7 et 24H/24H depuis avril 2013, et ce sans changement de numéro téléphonique. Le télépaiement reste accessible au 0810 301 130. L'abonné garde toujours la possibilité d'effectuer un paiement total ou partiel de sa facture. Ce type de paiement est de plus en plus utilisé par nos abonnés.

c/ Le paiement en ligne

Depuis avril 2013 il est aussi possible via notre site internet d'effectuer le paiement total ou partiel de sa facture. Pour ce faire, nous avons créé un lien sur notre site permettant, en toute sécurité, d'accéder au paiement de sa facture en ligne. Les chiffres enregistrés sur ce moyen de paiement sont en augmentation : près de 4 % sur l'ensemble de nos encaissements.

* *Information des abonnés par d'autres vecteurs*

- Mise en place de rencontres régulières avec les associations de consommateurs (un interlocuteur privilégié par association).
- Mise en place d'une sensibilisation avec les C.C.A.S. des communes (disponibilité de nos interlocuteurs).
- Crédit d'une cellule « grands comptes », pour une gestion personnalisée des clients type « gros consommateurs ».

- Le dernier trimestre 2015 a vu naître le service « solutions recouvrement » qui a pour mission de prendre en charge les abonnées ayant une dette en portefeuille.

Avec 7 collaborateurs dédiés, cette nouvelle structure a pour objectif une meilleure prise en charge de la créance client. Ce nouveau service organisé en pôle dynamique adapte le service au plus près de besoin de nos abonnés. C'est ainsi qu'une cellule est dédiée aux clients sociaux ou présentant de réelles difficultés économiques et sociales. L'amélioration de nos encaissements et la diminution de nos impayés s'inscrivent dans l'amélioration de nos performances tout en respectant nos images respectives.

* *Système d'information Clientèle : e-GEE*

La SME a investi dans l'amélioration de son Système d'Information Clientèle afin de développer ses activités et de répondre aux exigences contractuelles.

Ce changement a été motivé par les opportunités contextuelles suivantes :

- Le décroisement nous a permis de bénéficier de l'expérience de Lyonnaise des Eaux dans le domaine des Systèmes d'Information.
- L'ancien Système d'Information clientèle n'était plus adapté aux nouvelles exigences de nos métiers.
- Le souci d'améliorer la satisfaction de nos clients à travers de nouveaux services.

Le basculement sur e-GEE, s'est déroulé en aout 2011.

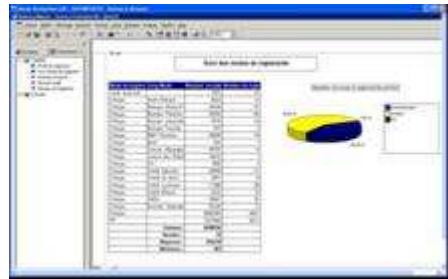
e-GEE est un moteur de facturation qui gère plus de 4 millions d'abonnés dans le monde.

Il s'agit d'une application de type client-serveur développée pour répondre aux besoins des collectivités et des sociétés gestionnaires du domaine de l'eau et de l'électricité.

Les principales avancées sont :

- La mise en place d'un module de gestion de la relation client
- La vision client/branchement évolue vers une vision client/acteurs
- L'ancien Système d'Information nous permettait de distinguer difficilement dans nos bases de données le client propriétaire du client locataire et du client payeur.
- Le nouveau Système d'Information recentre l'intérêt sur le point de service de distribution autour duquel peuvent coexister distinctement 3 types de clients : propriétaire, locataire et payeur.
- Un environnement de reporting à la demande

La solution e-GEE dispose d'un infocentre nous permettant de disposer de requêtes sous technologie Business Object.



- Une image facture revisitée

La présentation a été améliorée afin de permettre aux clients de mieux comprendre leur facture. Nous avons révisé la lisibilité, rajouté des informations complémentaires et amélioré les palettes de couleurs, passant d'une bichromie à une coloration plus riche et plus agréable au visuel.



Aujourd'hui, nous continuons à investir sur notre logiciel clients, afin d'améliorer la qualité de service rendue à nos abonnés, clients et affiner encore plus nos données.

Ainsi, nous n'avons pas hésité à mettre en place des moyens supplémentaires (évolution du logiciel) visant à renforcer la qualité du traitement de nos demandes.

C'est ainsi que depuis juillet 2015 Egée Caraïbes est installé dans les locaux de la SME à Place d'Armes.

2.3. La communication externe

Notre démarche développement durable

UNE DEMARCHE PLEINEMENT INTEGREE A LA STRATEGIE DE L'ENTREPRISE, POUR CONSTRUIRE ENSEMBLE LE FUTUR DE LA GESTION DE L'EAU DANS LES TERRITOIRES

Le développement durable est un axe fort de la Société Martiniquaise des Eaux qui souhaite associer préservation des ressources et prise en compte des acteurs du territoire Quelques éléments illustrent cette démarche :

Agir en faveur de la biodiversité

- Participation à l'**Opération Pays Propre** avec des équipes constituées en interne afin de nettoyer des sites naturels par sessions de 3 jours plusieurs fois/an.
 - Bilan : 117 tonnes de déchets collectés en 10 ans !
- Participation au challenge **ECOBOULO** coordonné par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) visant à réduire la consommation d'énergie électrique du siège
 - Economie de 24,9 % d'énergie (2^{ème} entreprise/19)
- Création de l'usine de compostage des boues d'épuration **Terraviva**, qui valorise les boues d'épuration en les transformant en produit normé. Les déchets sont totalement renouvelés : un cycle 100% vertueux.



La formation, pilier pour l'insertion

- 38 stagiaires en 2016 avec une parité parfaite
 - niveaux collège, BTS/DUT, formation professionnelles (type CNAM)
- 13 alternants en 2016
 - niveaux BTS, licence professionnelles, masters, bac pro
- Participation au dispositif emploi avenir en collaboration avec les missions locales avec l'accompagnement de 2 jeunes
- Membre actif de la Bourse Alizés qui récompense chaque année un étudiant qui se distingue par son parcours, son projet et ses engagements par une bourse d'excellence de 5 000 € durant 5 ans
 - 25 ans d'existence
 - Plus de 250 jeunes récompensés
 - Un véritable accompagnement avec un parrainage des jeunes lauréats
 - Un rayonnement de la Martinique à travers le monde



- Partenaire de Nos quartiers ont du talent « NQT » transposé aux Outre-mer « Nos Outre-mer ont du talent : <http://www.nqt.fr/>
- Parrainage d'un jeune dans son insertion dans la vie civile

Les actions de communications de la Société Martiniquaise des Eaux

Au-delà de ses missions premières relatives aux services publics d'eau et d'assainissement, la SME s'investit dans diverses actions destinées à mieux informer les habitants sur les enjeux environnementaux.

Elle participe également à des activités de type culturelles, sociales ou sportives des territoires sur lesquels elle est présente.

Plusieurs types d'opérations ont été réalisées :

Relations publiques

- Travail en lien avec le tissu associatif via la participation à des réunions publiques à la demande d'associations de consommateurs pour présenter nos métiers et expliquer la facturation et les bonnes pratiques de consommation d'eau



- Participation au salon VALORA faire connaître l'usine Terraviva et le process de traitement des boues de stations d'épuration (avril 2016)



- Organisation de visites des installations (accueil du grand public sur les sites de production d'eau potable)
- Organisation de la rencontre annuelle des associations de consommateurs

Partenariats

Sponsoring sportif

- Association Pa mo souef
- Club des Gommiers de la Martinique
- Association Bouée Lyson (yole ronde)
- Raid des Alizés (fourniture de douches/robinets mobiles) aux participants sur les sites de bivouac
- Mise à disposition de douches/robinets (Tour des yoles rondes de la Martinique)



Responsabilité sociale

- Participation à la bourse d'études Alizés pour l'accompagnement de jeunes martiniquais dans des voies d'excellence
- Participation aux nettoyages de sites avec l'association Entreprises & Environnement
- Participation à l'arbre de Noël (ville du Vauclin)

Relations presse

- Communication dans les médias (presse écrite et radio) des informations de manque eau
- Prises de parole régulières dans les médias lors des interventions sur le terrain suite à la réparation des casses

Publicité

- Parution de visuels dans les agendas 2016 de nos partenaires (Agenda de l'Association des Maires, François, Vauclin)

Coopération caribéenne

La SME, en tant qu'entreprise martiniquaise, est sensible à tous les évènements qui peuvent concerner les îles de la Caraïbe. Aussi, les équipes de la SME se sont mobilisées pour apporter leur assistance et leur savoir-faire à la DINEPA (gestionnaire de l'eau sur le Grand Port au Prince) et à la WASCO (gestionnaire de l'eau à Sainte Lucie).

Pour Haïti, Suez a remporté à un appel d'offre international ; la mission consistant à superviser la remise en service des forages du sud de l'agglomération et les réparations des fuites sur les canalisations maîtresses.

Pour Sainte Lucie, en partenariat avec le SICSM la SME a proposé à WASCO d'améliorer la recherche de fuite dans le nord de l'île ainsi que de réaliser un plan de renouvellement du parc de compteurs avec des prescriptions techniques.

2.4. Les faits marquants 2016

Principaux événements

- ✓ Mars 2016 : Délibération par CAP NORD Martinique sur la prise de compétence eau et assainissement sur son territoire.
- ✓ 1 avril 2016 : Mise en service de la plateforme TSMS (Tout sur Mes Services) d'échange entre la collectivité SICSM et la SME conformément aux engagements contractuels.
- ✓ 28 septembre 2016 : Passage Tempête Tropicale Matthew avec beaucoup de dégâts au niveau de l'alimentation électrique entraînant par voie de conséquence des coupures en alimentation dans le secteur Sud et Nord Caraïbes
- ✓ 21 octobre 2016 : Audit AFNOR sur la démarche qualité SME. Certification ISO 9001 reconduite pour l'ensemble de ses activités jusqu'en septembre 2018.
- ✓ 30 décembre 2016 : Signature de l'avenant de prolongation des contrats de délégation de service public eau potable et assainissement du SCCNO pour une durée de un an.
- ✓ 31 décembre 2016 : Bilan qualité Eau potable très satisfaisant.

Evènements marquants sur le périmètre SCCNO Assainissement en 2016

- 1^{er} trimestre 2016 : Les travaux de construction de la STEU du Carbet démarrés fin 2014 se sont achevés. La nouvelle installation a été mise en service dans le courant du 1^{er} trimestre 2016. (passage à 4000 EH). L'un des bassins de l'ancienne Lagune a été reconvertis en traitement tertiaire des effluents traités. L'autre bassin a été comblé.
- La réhabilitation de la STEU de Fond Corré (SAINT PIERRE), démarrée le 3 novembre 2014 (passage de 1900 à 4000 EH), s'est achevée fin 2015.
Une panne est survenue sur la centrifugeuse fin 2015. Il s'agissait d'une panne lourde qui ne peut pas être prise en charge par les services de la SME mais par le constructeur ANDRITZ avec lequel nous sommes en contact depuis l'origine de la panne.
ANDRITZ planifie le déplacement d'une équipe de techniciens en mai 2016 afin de réaliser cette intervention en plus d'autres contrôles sur cet équipement.
Cette situation exceptionnelle a été évoquée lors de la visite de cette installation par la Police de l'Eau le 29/02/2016.

La Police de l'Eau a en effet reconnu la nécessité d'une intervention du constructeur. Il a également noté les actions palliatives que le Fermier a mises en œuvre afin de maintenir un niveau de rejet satisfaisant :

- Augmenter la fréquence des extractions de boues (le réglage du process est toujours sous la responsabilité de SEA)
- Réaliser 2 tests rapides par semaine afin de contrôler le taux de boues.

- Réaliser 1 bilan d'auto surveillance par mois conformément à la requête de la DEAL au début des travaux de réhabilitation.

Lors de sa visite du 29/02/2016, la Police de l'Eau a pu constater que les résultats étaient plutôt encourageants au regard de la panne de la centrifugeuse et du fait que l'installation soit toujours en phase de mise en régime, sous pilotage de SEA.

2.5. Indicateurs financiers

2.5.1. TARIFS

La tarification et ses modalités en vigueur sur le Syndicat sont conformes à la loi sur l'eau parue au Journal Officiel du 4 janvier 1992. Elle comporte un abonnement et une part variable fonction de la quantité d'eau réellement consommée.

Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest

Tarif

Traitement des Eaux Usées

	Part du délégataire			Part de la Collectivité 01/01/2016	Part de la Collectivité 01/01/2017
	prix de base 01/11/2005	prix actualisé 01/01/2016	prix actualisé 01/01/2017		
Actualisation K	1,0000	1,3742	1,3915		
Abonnement	17,50	24,05	24,35		
Consommation	0,7512	1,0323	1,0453	0,7470	0,7470

TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix 01/01/2016	prix 01/01/2017	Destinataires
Redevance Modernisation des réseaux de collecte TVA	0,1500 2,1 %	0,1500 2,1 %	ODE Trésor public

2.5.2. PRIX DE L'ASSAINISSEMENT (FACTURE 120 M³ AU 1ER JANVIER 2017)

Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

établie sur la base des tarifs au 1er janvier 2017

	M ³	Prix unitaire 2017	Montant 2017	Prix unitaire 2016	Montant 2016	Evolution 2017/2016
ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES						
Part du déléataire						
Abonnement semestriel						
Consommation	120	24,35 1,0453	48,70 125,44	24,05 1,0323	48,10 123,88	1,2% 1,3%
Part de la Collectivité						
Consommation	120	0,7470	89,64	0,7470	89,64	
Organismes publics						
Redevance Modernisation des réseaux	120	0,1500	18,00	0,1500	18,00	
Sous-total hors TVA			281,78		279,62	0,8%
TVA à 2,1 %			5,92		5,87	0,8%
Total TTC			287,70		285,49	0,8%
m3 TTC			2,40		2,38	0,8%
m3 TTC hors abonnement			2,00		1,99	0,7%

2.5.3. ASSIETTE DE FACTURATION

Le tableau ci-dessous présente les Montants TTC Eau + Assainissement par commune, corrigés des erreurs de facturation et remises pour fuite après compteur.

Commune	Asst	Eau	frais	Total 2016	Total 2015
Bellefontaine	4 004,78	90 341,98	377 117,18	471 463,94	581 181
Case Pilote	270 994,80	630 499,47	85 550,85	987 045,12	979 227
Fond Saint Denis	7 041,73	100 818,82	2 486,96	110 347,51	116 696
Le Carbet	360 973,08	832 110,57	25 103,28	1 218 186,93	1 265 255
Morne Vert	15 266,94	309 732,93	7 849,32	332 849,19	360 272
Le Prêcheur	64 679,96	265 767,59	8 592,19	339 039,74	342 064
Saint Pierre	359 485,50	862 005,51	30 579,19	1 252 070,20	1 388 463
TOTAL	1 082 446,79	3 091 276,87	537 278,97	4 711 002,63	5 033 158

2.6. Fonctionnement du réseau

2.6.1. FONCTIONNEMENT DES RESEAUX

TOTAL (Par type d'intervention)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Désobstruction (u)	23	15	24	39	43	56
Curage (ml)	7 680	8 254	6 035	7 194	11 662	5 042
Inspection télévisée (ml)	1 178	917		0	1 484	442
Test à la fumée (nombre de branchements)	0	-		0	0	
Réparation regards (u)	1	5		5	8	3
Casse sur réseau (u)	1	2		-	2	

2.6.2. FONCTIONNEMENT DES POSTES DE REFOULEMENT

Le tableau ci-dessous synthétise les temps de fonctionnement et des consommations électriques annuelles pour les postes de refoulement du SCCCNO sur l'exercice 2016.

Poste de refoulement	Fonctionnement annuel (h/an)	Volumes (m³/an) (*)	Consommation E.D.F (kWh/an)
BELLEFONTAINE			
PR Mairie	3167	114 012	3 954
PR Cheval Blanc	733	21 990	4 694
PR Fond Boucher *	295	14750	11 568
PR RN2 *	4922	103 362	35 319
CARBET			
PR Fromager	212	6 360	2 645
PR Marché	414	6 210	782
PR Dispensaire	2039	91 755	20 799
PR Coin	3 387	101 610	20 501
PR Fond Capot	1134	7 938	2 544
CASE PILOTE			
PR Port**	1 023	16 368	187
PR Autre Bord	11 578	301028	15 535
PR Petit Fourneau	1073	38 628	4 479
PRECHEUR			
PR Anse Belleville	1990	31840	2695
SAINT PIERRE			
PR Bourg	4 819	96 380	20 335
PR Roxelane	436	6 540	1038
PR La Galère	4 718	132 104	30 772
TOTAL SCCCNO	40 917	1 074 507	177 660

Volumes PR RN2 et FD BOUCHER depuis la mise en route des pompes en Mars 2013.

(*) : volume estimé = débit nominal x nombre d'heures de fonctionnement

(**) : Volume élevé du au refoulement bouché en fin d'année 2013.

2.7. Fonctionnement de l'épuration

2.7.1. PRESCRIPTIONS DE REJETS DES STEU DU SCCCNO

Les tableaux ci-dessous présentent pour chaque station, les limites de rejets conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que la fréquence réglementaire de réalisation des bilans.

Pour la plupart des stations, les seuils pris en compte sont issus de l'arrêté du 21 JUILLET 2015, sauf pour les stations possédant un arrêté spécifique comme précisé dans les tableaux :

Station	Capacité Nominal	Arrêté	Paramètre	Rejet			Concentration rédhibitoire	Nombre d'analyse à réaliser
				Concentration (mg/l)		Rendement		
Bellefontaine Bourg	1900	Arrêté local n°080520	DBO5	25	OU	91%	50	2
			DCO	125	OU	84%	250	2
			MeS	35	OU	92%	85	2
			NTK	15	OU	80%		2
Case Pilote BATI SOLEIL	80	21/07/2015	DBO5	35	OU	60%	70	1
			DCO	200	OU	60%	400	1
			MeS		OU	50%	85	1
Case-Pilote Bourg Maniba	7000	Arrêté local n°2352	DBO5	25	OU	80%	50	12
			DCO	125	OU	75%	250	12
			MeS	35	OU	90%	85	12
			NTK	15	OU	70%	20	4
Fond Saint-Denis Rivière Mahault	100	21/07/2015	DBO5	35	OU	60%	70	
			DCO	200	OU	60%	400	
			MeS		OU		85	
						50%		
Le Carbet Bourg	4000	N°2013 200-0011	DBO5	15	OU	90%	50	12
			DCO	90	OU	90%	150	12
			E Coli (NPP/100ml)	100				2
			MeS	10	OU	95%	85	12
			NG	15	OU	70%		6
			NTK					4
			Pt					6
Le Carbet Bout Bois	80	21/07/2015	DBO5	35	OU	60%	70	
			DCO	200	OU	60%	400	
			MeS		OU	50%	85	
Le Morne Vert La Vigie	300	Arrêté local	DBO5	25	OU	80%		1
			DCO	125	OU	75%		1
			MeS	35	OU	90%		1
Le Prêcheur Anse Belleville	200	21/07/2015	DBO5	35	OU	60%		1
			DCO		OU	60%		1
			MeS		OU	50%		1
	300	21/07/2015	DBO5	35	OU	60%	70	1
			DCO	200	OU	60%	400	1

Station	Capacité Nominal	Arrêté	Paramètre	Rejet			Concentration rédhibitoire	Nombre d'analyse à réaliser
				Concentration (mg/l)		Rendement		
le Prêcheur Charmeuse 1			MeS		OU	50%	85	1
Le Prêcheur Cité lenny	100	21/07/2015	DBO5	35	OU	60%	70	
			DCO	200	OU	60%	400	
			MeS		OU	50%	85	
Le Prêcheur Coquette	250	21/07/2015	DBO5	35	OU	60%	70	1
			DCO	200	OU	60%	400	1
			MeS		OU	50%	85	1
Le Prêcheur Ecole Communale	80	21/07/2015	DBO5	35	OU	60%	70	
			DCO	200	OU	60%	400	
			MeS		OU	50%	85	
Le Prêcheur La Perle	400	Arrêté local	DBO5	25			50	1
			DCO	125			250	1
			MeS			50%	85	1
Saint-Pierre Fond Corré	4000	Arrêté n°2013203-0012	DBO5	15	OU	90%	50	12
			DCO	90	OU	90%	150	12
			E Coli (NPP/100ml)	100				2
			MeS	10	OU	95%	85	12
			NTK					4
			Pt	5	OU	70%		6

2.7.2. LA CONFORMITE PAR FREQUENCE

Step Bâti Soleil	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité
21/07/2015	DBO5	1	1	1	OUI
21/07/2015	DCO	1	1	1	OUI
21/07/2015	MeS	1	1	1	OUI

Step Bourg Bellefontaine	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité
Arrêté local n°080520	DBO5	2	12	12	OUI
Arrêté local n°080520	DCO	2	12	12	OUI
Arrêté local n°080520	MeS	2	12	12	OUI
Arrêté local n°080520	NTK	2	12	12	OUI

Step Bourg Maniba	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité
Arrêté local n°2352	DBO5	12	12	12	OUI
Arrêté local n°2352	DCO	12	12	12	OUI

Step Maniba	Bourg	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité
Arrêté local n°2352	MeS		12	12	12	OUI
Arrêté local n°2352	NTK		4	12	12	OUI

Step Cité lenny	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité
21/07/2015	DBO5	-	0	0	0,0%
21/07/2015	DCO	-	0	0	0,0%
21/07/2015	MeS	-	0	0	0,0%

Step Ecole Communale	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité
21/07/2015	DBO5	-	0	0	0,0%
21/07/2015	DCO	-	0	0	0,0%
21/07/2015	MeS	-	0	0	0,0%

Step Fond Corré	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité
Arrêté Local	DBO5	12	12	12	OUI
Arrêté Local	DCO	12	12	12	OUI
Arrêté Local	MeS	12	12	12	OUI

Step Fond Saint-Denis Rivière Mahault	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité
21/07/2015	DBO5	0	1	1	0,0%
21/07/2015	DCO	0	1	1	0,0%
21/07/2015	MeS	0	1	1	0,0%

Step La Coquette	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité
21/07/2015	DBO5	1	1	1	OUI
21/07/2015	DCO	1	1	1	OUI
21/07/2015	MeS	1	1	1	OUI

Step La Perle	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité
Arrêté local	DBO5	1	1	1	OUI
Arrêté local	DCO	1	1	1	OUI
Arrêté local	MeS	1	1	1	OUI

Step La Vigie	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité
Arrêté local	DBO5	1	1	1	OUI

Step La Vigie	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité
Arrêté local	DCO	1	1	1	OUI
Arrêté local	MeS	1	1	1	OUI

2.7.3. LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Commune	Site	2012	2013	2014	2015	2016
BELLEFONTAINE	Step Bourg Bellefontaine	Non	Non	Non	Non	Non
CASE-PILOTE	Step Bâti Soleil	-	Oui	Oui	Oui	Oui
CASE-PILOTE	Step Bourg Maniba	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
FONDS-SAINT-DENIS	Step Fond Saint-Denis Rivière Mahault	Non	-	Oui	Oui	-
LE CARBET	Step Bourg Carbet	Oui	Oui	Oui	Non	Non
LE MORNE-VERT	Step La Vigie	Oui	Non	Oui	Oui	Oui
LE PRÊCHEUR	Step Anse Belleville	-	Oui	Oui	Oui	-
LE PRÊCHEUR	Step Charmeuse 1	Oui	Oui	Non	Oui	-
LE PRÊCHEUR	Step Charmeuse 2	-	Non	-	-	-
LE PRÊCHEUR	Step Cité lenny	Oui	Non	-	-	-
LE PRÊCHEUR	Step Ecole Communale	Non	Non	-	-	-
LE PRÊCHEUR	Step La Coquette	Oui	Oui	Oui	Oui	Non
LE PRÊCHEUR	Step La Perle	Non	Non	Non	Non	Non
SAINT-PIERRE	Step Fond Corré	Non	Non	Oui	Oui	Non

- Les stations de Fond Corré et Bourg Carbet sont NON CONFORMES sur les paramètres bactériologiques (E-Coli). Malgré leur réhabilitation, il persiste des dysfonctionnements sur le traitement tertiaire. La SME a signalé ce fait au constructeur et à la Collectivité.
- Les stations « Charmeuse » 1 et 2 n'existent plus.
- Concernant les stations inférieures ou égales à 200 EH, l'arrêté du 21 juillet 2015 n'oblige plus à effectuer le bilan 24 H.

2.7.4. FONCTIONNEMENT DES STATIONS

Volumes traités, consommation EDF et réactifs

Le tableau ci-dessous synthétise les volumes traités, les productions de boues et les consommations EDF et réactifs pour l'ensemble des stations du SCCCNO.

Station dépuration	Volume traité (m ³ /an)	Consommation en réactifs (kg/an)	Consommation E.D.F. (kWh/an)
BELLEFONTAINE Bourg	67 646	225	310 030
CARBET Bourg	84 329	475	99 258
CASE PILOTE Maniba Bourg Bati Soleil	167 681 *	550	268 759 7 142
FOND SAINT DENIS Rivière Mahault	*	-	9 203
PRECHEUR Coquet Ecole Communale Cité Lenny (solidarité) La Perle Anse Belle Ville	*	-	8 207 8 210 15 463
MORNE VERT La Vigie	2 967	-	8 174
SAINT PIERRE Fond Corré	142 970	850	227 757
TOTAL SCCCNO	465 593	2 100	962 203

* pas de valeur car absence de comptage

(1) Cette installation est un lit bactérien. Il n'y a pas de consommation EDF

Remarque :

Le faible volume traité affiché de la station de Belle fontaine est dû à la remise en service du débitmètre au mois de Juin 2014 d'une part et d'autre part l'installation du débitmètre ne permet pas de comptabiliser la totalité des eaux rejetées dû au siphonage de la canalisation de refoulement.

Siccité et destination des boues

Remarque préalable : depuis le 17 juin 2013, les boues des stations d'épuration sont acheminées vers la station de compostage de Terraviva à Ducas. Cette toute nouvelle unité est une filière de traitement réglementaire, contrairement à la mise en décharge sur le site de la Trompeuse à Fort-de-France, qui était pratiquée jusqu'alors faute de disposer de filière agréée. Le site de la Trompeuse a fermé ses portes définitivement au 31/12/2013.

Le tableau ci-dessous synthétise les quantités de boues extraites pour l'ensemble des stations du SCCNO.

Station dépuration	Siccité Moyenne des boues	Production de boues évacuées	
		(m ³ /an)	(tMS/an)
BELLEFONTAINE Bourg	18% Centrifugeuse	781	20,2
	1 % Absence d'une filière boue		
CARBET Bourg	Lagune -Absence d'une filière boue	81	12,1
CASE PILOTE Maniba Bourg	14% Filtre bande / 30-50% Lits de séchage	210	20
	1 % Absence d'une filière boue	7	0,07
FOND SAINT DENIS Rivière Mahault	1 % Absence d'une filière boue	48	0,5
PRECHEUR Coquette	1 % Absence d'une filière boue	84	0,8
		17	0,2
	1 % Absence d'une filière boue	-	-
	2 % Silo à boue	5	0,1
	30-50% Lits de séchage	5	2
Anse belle Ville			
MORNE VERT La Vigie	2 % Silo à boue	5	0,1
SAINT PIERRE Fond Corré	18% Centrifugeuse	891	12,1
TOTAL SCCNO		2 169	68

2.8. Indicateurs techniques

2.8.1. INDICATEURS DE PERFORMANCE

IP1	<i>Taux de réponse au courrier dans un délai de 15 jours</i>
	Définition : Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires/Nombre de contacts (par écrit et par oral) nécessitant une réponse écrite. 100 %
IP2	<i>Proportion de lettre d'attente parmi les réponses du déléguétaire</i>
	Définition : Nombre de lettres d'attente/Nombre de réponses envoyées dans un délai inférieur ou égal à 15 jours calendaires. 0
IP3	<i>Réclamations (par thème de référence)</i>
	Définition : Les réclamations adressées par voie orale ou par voie de courrier sont classées par thèmes récurrents par la nomenclature ci-dessous : Exploitation : B-1-1 : obstruction sur réseau – B-1-2 : obstruction sur branchement - B-2-1 : débordement/inondation sur station de pompage – B-2-2 : débordement chez l'abonné – B-3 : casse – B-4 : odeurs D1 (principalement) Travaux : C-1 : réclamation sur travaux de réparation sur réseau – C-2 : réclamation sur travaux réalisés sur branchement Service Relation Commerciales : D-1 : réclamation sur niveau du prix – D-2 : réclamation pour erreur de relève ou facturation – D-3 : réclamation sur la qualité des contacts et de l'accueil.
IP4	<i>Taux de respect du délai d'exécution des travaux de branchement neuf</i>
	Définition : Nombre de travaux de branchement réalisés dans un délai inférieur ou égal au délai contractuel après autorisation administrative et acceptation du projet / nombre de travaux de branchement réalisés. 1

Remarque : 3 branchements neufs en 2016 réalisés dans le délai contractuel

IP5	<i>Existence d'engagements envers le client</i>
	Définition : Existence d'engagements vers le client classés par points d'engagement
<ul style="list-style-type: none"> • proposition de rendez-vous sous 8 jours • respect des rendez-vous dans une plage de 4 heures au plus • intervention dans les 2 heures en cas d'urgence • délais de réponse au courrier (inférieur à 15 jours) • délais de réalisation des travaux de branchement ou raccordement (après acceptation paiement, et autorisation du projet, inférieur à 15 jours). 	100%

P257.0 <i>(ancien IP6) Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente</i>
Définition : Taux d'impayés au 31/12 de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1
11,08%

Données de calcul :

TOTAL Facturé EU TTC en 2014 :

1 277 946

TOTAL Impayés EU 2014 au 31/12/2015 :

141 635

IP7	<i>Taux de conformité des bilans</i>
	Définition : Ratio nombre de bilans conformes / nombre de bilans réalisés. 70%

IP8	<i>Rendement épuratoire</i>
	Définition : Rapport [(charge entrante – charge sortante) / charge entrante] pour les paramètres suivants : DBO5, DCO, MES, azote (NGL), phosphore (PT)...
Voir Annexe - Bilans Annuels d'auto-surveillance 2016	

IP9	<i>Nombre de contrôle réalisé par le délégataire</i>
	Définition : Il s'agit des contrôles réalisés par le délégataire en plus du programme d'auto-surveillance prévu au contrat. 728

IP10	<i>Production réelle de boues</i>
	Définition : Taux annuel de la production de boues en masse (tonne de boue brute) / nombre d'abonnés. 0,06

Données de calcul :

Production de boues : 299,05 t/an

Nb d'assujettis : 5 036

IP11

*Suivi des rejets sans épuration dans le milieu récepteur : en nombre ou en flux**Définition :**En réseau unitaire : volume déversé / nombre de points de déversements suivis**En réseau séparatif : volume déversé**Non comptabilisé : absence de débitmètre*

IP12

*Nombre de journées ou un dysfonctionnement majeur du système de traitement**Définition : Nombre de jours de dysfonctionnement majeur.*

192

Rapport de manquement administratif de la DEAL en date 29 février 2016 adressé au SCCCNO pour la STEU de Fonds Corré. Plan d'action :

- Une révision complète de la centrifugeuse a été faite par le service de maintenance d'ANDRITZ, notre fournisseur le 24 et 25 mai 2016 mais une série de panne successive a retardé la mise en service de l'unité.
- Remise en service de la centrifugeuse le 08 septembre 2016 avec le variateur de Bellefontaine. Un variateur neuf a été commandé et installé à Bellefontaine.

Pendant toute cette période, l'enlèvement des boues s'est fait par rotation de camion hydrocureur vers la STEU du Carbet.

IP13

*Nombre de jours d'arrêts de fonctionnement sur les stations de pompages**Définition : Nombre de jours cumulés où un arrêt de fonctionnement a eu lieu sur l'un des PR du service.*

0

IP14

*Nombre de désobstructions sur réseau**Définition : Nombre de désobstructions réalisées sur le réseau.*

56

IP15

*Nombre de débordements d'effluents dans les locaux des usagers**Définition : Nombre de débordements ou d'inondations (mesurés directement ou suivis par les plaintes)*

0

IP16

Indice d'eaux parasites à l'entrée des systèmes d'épuration

Définition : Pourcentage d'eaux parasites arrivant au système d'épuration. Ce pourcentage est obtenu :

- soit par mesure lors d'un diagnostic (débit nocturne...)
- soit par l'estimation suivante ($(\text{volume d'effluents arrivant au système d'épuration} - \text{volume collecté}) / \text{volume collecté}$)
- ou à défaut = $(\text{volume d'effluents arrivant au système d'épuration} - \text{volume facturé assainissement}) / \text{volume facturé assainissement}$.

* Cet indicateur ne peut être suivi précisément de par l'absence de comptage des volumes entrée ou sortie pour la plupart des stations.

IP17	Nombre de points noirs
	Définition : Il s'agit de sites à problèmes répétés ou nécessitant au moins deux interventions par an.
<ul style="list-style-type: none"> • Réseau du quartier Fond Capot (Carbet) • PR Coin (Carbet) : réseau du quartier Coin côté plage et entre le PR et le restaurant l'Imprévu • PR Dispensaire (Carbet) : réseau du bassin versant du PR et du quartier Morne Savane • PR autre Bord (Case Pilote) • Réseau Quartier Petit Fourneau (Case Pilote) • PR Port (Case Pilote) • Réseau du Bourg (Saint Pierre) 	7

IP18	Nombre de réparations de conduites principales pour défauts d'étanchéité ou rupture
	Définition : Nombre total annuel de réparations sur les conduites principales (pour défaut d'étanchéité ou rupture) où les conduites principales sont les canalisations à l'exclusion des branchements (c'est-à-dire réseau).

Casse réseau amiante ciment route de Fromager Carbet en Janvier 2016. Remplacement de 3 ml de canalisation par une canalisation 200 PVC.

IP19	Linéaire d'hydrocurage préventif
	Définition : Linéaire de réseau principal curé à titre préventif. 5,1 km

IP20	Nombre de branchements renouvelés
	Définition : Nombre de branchements renouvelés dans l'année. 63

(P202.2B)	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées
	Cet indicateur n'était pas suivi dans les rapports annuels des exercices précédents. A la demande de la DAAF, nous l'incluons désormais dans la liste des indicateurs techniques. La définition de cet indicateur RPQS a été modifiée à compter de l'exercice 2013. Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois : - le niveau de connaissance du réseau et des branchements - et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.
	Unité = 30 (*) (Total MAX : 120)
	(*) Faisant suite à la réunion d'information du 03 avril 2014 avec l'ODE et la DEAL, un séminaire détaillant la méthodologie de calcul de l'Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a eu lieu à l'initiative de l'ODE et la DEAL en juin 2014. Suite à un long travail de recensement, la SME a finalisé le calcul de cet indicateur, conformément à l'évolution réglementaire. Le résultat pour l'exercice 2015 est présenté ci-contre.

2.8.2. BRANCHEMENTS RENOUVELES

63 boites de branchement ont été renouvelées en 2016, pour un montant total de 28 413,14 € HT.

	REFERENCES	NOMS	ADRESSES	
1	02RP	45630501 Heritier PERRET HORTENSE	LOT, CHARMEUSE	PRECHEUR
2	02RP	50370030 Marie Brune MASPIMBY	LOT, CHARMEUSE	PRECHEUR
3	02RP	50385030 Lucienne AZA JULIE	LOT, CHARMEUSE	PRECHEUR
4	02RP	50369030 Pauline MICHEL	LOT, CHARMEUSE	PRECHEUR
5	02RP	75520930 Saint Yves LAVENTURE-DARIVAL	CITE SOLIDARITE	PRECHEUR
6	02RP	75522730 Marie Marius MINOLIEN	CITE SOLIDARITE	PRECHEUR
7	02RP	75521230 Christiane MOUSSAOUI	CITE SOLIDARITE	PRECHEUR
8	02RP	75522430 Guy CANNENTERE	CITE SOLIDARITE	PRECHEUR
9	02RS	55041030 Hubert DASSE	LOT, PERRINELLE	SAINT PIERRE
10	02RS	55044030 Thierry LARADE	LOT, PERRINELLE	SAINT PIERRE
11	02RS	55053030 Serge Louis HONORE	LOT, PERRINELLE	SAINT PIERRE
12	02RS	55054030 Andre PARTEL	LOT, PERRINELLE	SAINT PIERRE
13	02RS	55913034 Valérie TREMOULU	LOT, PERRINELLE	SAINT PIERRE
14	02RS	55049430 Georges CHIFFET	LOT, PERRINELLE	SAINT PIERRE
15	02RS	55048031 Nathalie FREMCOURT	LOT, PERRINELLE	SAINT PIERRE
16	02RS	75600030 Presbîtère	RUE ALFRED LACROIX	SAINT PIERRE
17	02RS	75600030 Presbîtère	RUE ALFRED LACROIX	SAINT PIERRE
18	02RS	75600030 Presbîtère	RUE ALFRED LACROIX	SAINT PIERRE
19	02RS	75614030 Jacques GABIN	RUE ALFRED LACROIX	SAINT PIERRE
20	02RS	75614030 Jacques GABIN	RUE ALFRED LACROIX	SAINT PIERRE
21	02RS	75327030 Suzette GASCHET	CITE VIEUX LYCEE	SAINT PIERRE
22	02RS	30122031 Georgette PHEDRE	LOT BEAUSEJOUR	SAINT PIERRE
23	02RC	75033030 Constance SIVATTE	CITE COCOTERAIE	CARBET
24	02RC	75034030 Christiane RETORY	CITE COCOTERAIE	CARBET
25	02RC	75029030 Albert BIBAS	CITE COCOTERAIE	CARBET

	REFERENCES		NOMS	ADRESSES	
26	02RC	75030031	Irma SAINT-JUSTE	CITE COCOTERAIE	CARBET
27	02RC	75031030	Louise MEPHANE	CITE COCOTERAIE	CARBET
28	02RC	54109001	Jean Marc FENE	LOT GROSCOULIROU	CARBET
29	02RC	76223030	Octave GEMIEUX	LOT GROSCOULIROU	CARBET
30	02RC	76220030	Gerard PLACIDE	LOT GROSCOULIROU	CARBET
31	02RC	76218030	Joseph SERBIN	LOT GROSCOULIROU	CARBET
32	02RC	76219030	Didier VENANCE	LOT GROSCOULIROU	CARBET
33	02RC	76217030	Saturine MARIE-SAINTE	LOT GROSCOULIROU	CARBET
34	02RC	76260030	ASS.CHAPELLE DU CARBET	ROUTE DU STADE	CARBET
35	02RC	76265031	Dominique BERARD	ROUTE DU STADE	CARBET
36	02RA	75053030	Marie Genevieve BERT	Rue SCHOELCHER	CASE-PILOTE
37	02RA	72248030	Mireille OVIDE	Rue SCHOELCHER	CASE-PILOTE
38	02RA	72248533	Mireille OVIDE	Rue SCHOELCHER	CASE-PILOTE
39	02RA	75046030	Andre Joseph MASET	Rue SCHOELCHER	CASE-PILOTE
40	02RA	75057030	Georgy CROSNIER	Rue SCHOELCHER	CASE-PILOTE
41	02RA	75058030	Jean MIREDIN	Rue SCHOELCHER	CASE-PILOTE
42	02RA	75059032	Germain NELZY	Rue SCHOELCHER	CASE-PILOTE
43	02RA	75060030	Laura GEORGES	Rue SCHOELCHER	CASE-PILOTE
44	02RA	75029034	Annick JUBENOT	Rue GAMBETTA	CASE-PILOTE
45	02RA	75028030	SGS INDUSTRIAL SERVICE	Rue GAMBETTA	CASE-PILOTE
46	02RA	75027030	Alain NAL	Rue GAMBETTA	CASE-PILOTE
47	02RA	75061030	Jean Claude LACAVALERIE	Rue GAMBETTA	CASE-PILOTE
48	02RA	75062032	Anyck Remie MARIE JOSEPH	Rue GAMBETTA	CASE-PILOTE
49	02RA	75062530	Georgette PALMONT	Rue GAMBETTA	CASE-PILOTE
50	02RA	78158035	Christian GEMIEUX	Residence CHOISEUL	CASE-PILOTE
51	02RA	42873001	Eugene Fernande REGY	LES HAUT DE MANIBA	CASE-PILOTE
52	02RA	42876001	Yves Evelyne VARSIER	LES HAUT DE MANIBA	CASE-PILOTE

	REFERENCES		NOMS	ADRESSES	
53	02RA	47040332	Gabrielle REMILIEU	LES HAUT DE MANIBA	CASE-PILOTE
54	02RA	47040031	Michel HERROIN	LES HAUT DE MANIBA	CASE-PILOTE
55	02RA	47039732	Francoise VIDAL	LES HAUT DE MANIBA	CASE-PILOTE
56	02RA	47039130	Marie Jose LISE EMMAUEL	LES HAUT DE MANIBA	CASE-PILOTE
57	02RA	47038830	Eva N'DAW	LES HAUT DE MANIBA	CASE-PILOTE
58	02RA	47038230	Simone GABRIEL-REGIS	LES HAUT DE MANIBA	CASE-PILOTE
59	02RA	47037030	Nicole PLACIDE	LES HAUT DE MANIBA	CASE-PILOTE
60	02RA	47036730	Federic TERRADURA	LES HAUT DE MANIBA	CASE-PILOTE
61	02RA	47036430	Guy FERRANT	LES HAUT DE MANIBA	CASE-PILOTE
62	02RA	47034731	Thierry BOLOSIER	LES HAUT DE MANIBA	CASE-PILOTE
63	02RA	47034632	Monique PLISSON	LES HAUT DE MANIBA	CASE-PILOTE

2.8.3. RENOUVELLEMENT ELECTROMECANIQUE

La liste des opérations de renouvellement électromécanique réalisées au cours de l'exercice 2016 est présentée ci-dessous :

ACTIVITE	AXE3	LIBELLE OPERATION	COMMUNE	2016
Renouvellement branchement				
		RU09111 SCCCNO btes branchements		28 413,14
Renouvellement pompage				
		RU15147 PR GALERE	SAINT-PIERRE	0,00
		RU15153 PR DISPENSAIRE	CARBET	53,73
		RU16022 PR BOURG TELETRANS	SAINT-PIERRE	2 246,58
		RU16023 PR GALERE TELETRANS	SAINT-PIERRE	2 246,58
		RU16068 PR ANSE BELLE VILLE POMPAGE 1	PRECHEUR	1 896,80
		RU16072 PR BOURG BALLON ANTI BELIER	SAINT-PIERRE	3 269,35
		RU16073 PR GALERE BALLON ANTI BELIER	SAINT-PIERRE	6 358,24
		RU16088 PR CHEVAL BLANC TELETRANS	BELLEFONTAINE	2 142,24
		RU16118 PR FROMAGER POMPAGE 1 & 2	CARBET	4 474,09
		RU16125 PR FOND BOUCHER SONDE	BELLEFONTAINE	2 182,11
TOTAL				24 869,72
Renouvellement sur station d'épuration				
		RE0000 Renouvellement EU		3 934,96
		RU15090 STEU LA VIGIE	MORNE-VERT	521,49
		RU15095 STEU LA PERLE	PRECHEUR	521,50
		RU16007 STEU MANIBA ROUES PT RACLEUR	CASE PILOTE	1 145,45
		RU16025 STEU Fond Corré Révision type	SAINT-PIERRE	3 534,81
		RU16026 STEU Fond Laillet Révision ty	BELLEFONTAINE	2 551,05
		RU16029 STEU MANIBA Préleveur eaux br	CASE PILOTE	4 236,74
		RU16030 STEU MANIBA 2 Transmetteurs 4	CASE PILOTE	3 858,50
		RU16031 STEU MANIBA Sonde de mesure e	CASE PILOTE	1 651,60
		RU16032 STEU MANIBA Mélangeur propuls	CASE PILOTE	4 408,75
		RU16033 STEU MANIBA Verin souple	CASE PILOTE	1 210,87
		RU16034 STEU Fond Laillet Pompe gaveu	BELLEFONTAINE	10 552,69
		RU16035 STEU Fond Laillet Surpresseur	BELLEFONTAINE	7 286,97
		RU16090 STEU Fond Corré AUTOMATE CENT	SAINT-PIERRE	2 416,70
		RU16093 STEU BELLEFONTAINE TELETRANS	BELLEFONTAINE	2 163,76
		RU16106 STEU LA PERLE ACCOUPLEMENT	PRECHEUR	2 317,24
		RU16114 STEU Fond Laillet REP POMPE R	BELLEFONTAINE	2 051,43
		RU16117 STEU Fond Corré VARIATEUR DE	SAINT-PIERRE	1 983,30
		RU16138 STEU MANIBA RENVT PORTES	CASE PILOTE	3 615,22
TOTAL				59 963,03
TOTAL RENOUVELLEMENT				113 245,89

2.8.4. RENOUVELLEMENT RESEAU

Aucune opération de renouvellement de réseau existant n'a été réalisée au cours de l'exercice 2016 par le SCCCNO

2.9. AUTRES TRAVAUX

2.9.1. ENTRETIEN ET MAINTENANCE

OPERATIONS D'ENTRETIEN SUR POSTE DE REFOULEMENT ET STATION D'EPURATION

Les opérations d'entretien et de maintenance réalisées sur les installations poste de refoulement et station d'épurations sont consultables en annexe.

OPERATIONS D'ENTRETIEN SUR RESEAU

Le tableau ci-dessous présente la répartition des opérations d'hydro curage réalisées en préventif et curatif sur l'exercice 2016 :

Commune	Linéaire programmé	Linéaire réalisé	Linéaire curatif réalisé	Total réalisé
Bellefontaine	0	0	0	0
Case pilote	1 300	147	275	422
Carbet	2 000	3 521	331	3 852
Fond Saint Denis	100	0	0	0
Précheur	300	274	98	372
Saint Pierre	2 120	1100	423	1 523
Morne Vert	100	0	0	0
TOTAL	5 920	5 042	1 127	6 169

Le tableau ci-dessous présente l'historique des opérations de curages réalisées sur le réseau d'assainissement du SCCCNO à titre préventif et curatif depuis l'origine du contrat :

SYNTHESE	CURAGE REALISE depuis 2006			Longueur du réseau EU en 2016	% réseau curé à titre préventif depuis 2006
	Par Commune	Préventif	Curatif		
PRECHEUR	5 068	264	5 332	4 067	125%
SAINT PIERRE	8 214	3 348	11 562	12 771	64%
CARBET	26 163	4 128	30 291	15 667	167%
BELLEFONTAINE	10 345	1 022	11 367	7 830	132%
CASE PILOTE	18 177	4 806	22 983	14 651	95%
MORNE VERT	600	40	640	680	88%
FOND SAINT DENIS	240	0	240	240	100%
TOTAL	68 807	13 608	82 415	55 908	116%

Linéaire de curage à programmer en 2017	-8 688
---	--------

Type d'intervention	BELLEFONTAINE										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Désobstruction (u)	4	5	-	1	4	5	-	2	4	4	-
Curage (ml)	610	690	480	560	1 165	1 224	-	1 250	2 196	3 815	-
Inspection télévisée (ml)	-	-	-	-	-	728				-	-
Test à la fumée (nb de branchements)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Type d'intervention	CASE PILOTE										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Désobstruction (u)	9	8	20	22	5	5	2	9	16	15	16
Curage (ml)	1 006	1 303	3 335	1 285	990	1 104	2 579	3 378	952	5 424	147
Inspection télévisée (ml)	40	-	326	-	-	-	-	-	-	598	4
Test à la fumée (nb de branchements)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	2	3	-	-	-	-	3	7	2
Casse sur réseau (u)	-	1	4	3	2	1	-	-	-	1	-

Type d'intervention	CARBET										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Désobstruction (u)	14	3	11	11	16	8	3	8	11	14	9
Curage (ml)	2 652	3 701	4 271	1 470	1 982	3 041	3 180	1 407	1 417	1 691	3 521
Inspection télévisée (ml)	100	146	-	-	75	450	917			594	41
Test à la fumée (nb de branchements)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	16	1	1	1	4	1	1	1	-	-	-
Casse sur réseau (u)	1	-	2	1	-	-	2	-	-	1	-

Type d'intervention	FOND SAINT DENIS										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Désobstruction (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Curage (ml)	-	-	-	-	-	-	-	-	240	-	-
Inspection télévisée (ml)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nb de branchements)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Type d'intervention	PRECHEUR										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Désobstruction (u)	2	1	2	-	1	-	-	-	1	3	6
Curage (ml)	60	750	910	-	50	1 155	857	-	1 112	-	274
Inspection télévisée (ml)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	274
Test à la fumée (nb de branchements)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	1	-	1	-	-	1	1
Casse sur réseau (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Type d'intervention	MORNE VERT										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Désobstruction (u)	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Curage (ml)	180	20	-	-	20	-	-	-	420	-	-
Inspection télévisée (ml)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Test à la fumée (nb de branchements)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Casse sur réseau (u)	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Type d'intervention	SAINT PIERRE										
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Désobstruction (u)	9	9	10	5	8	5	10	5	7	7	25
Curage (ml)	1 506	550	1 160	705	1 036	1 156	1 638	-	857	732	1100
Inspection télévisée (ml)	100	601	-	-	3	-	-			292	123
Test à la fumée (nb de branchements)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réparation regards (u)	24	1	2	-	1	-	2	1	2	-	-
Casse sur réseau (u)	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-

TOTAL (Par type d'intervention)	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Désobstruction (u)	23	15	24	39	43	56
Curage (ml)	7 680	8 254	6 035	7 194	11 662	5 042
Inspection télévisée (ml)	1 178	917		0	1 484	442
Test à la fumée (nombre de branchements)	0	-		0	0	
Réparation regards (u)	1	5		5	8	3
Casse sur réseau (u)	1	2		-	2	

2.9.2. BRANCHEMENTS NEUFS

3 branchements neufs ont été réalisés en 2016 par le Fermier :

Mr et Mme RAGOT Alexy :Bourg CARBET
 MR MEYER Jean-Louis : ALLEES DES AMANDIERS CARBET
 SMHLM : RUE DES RUISSEAUX ST PIERRE

2.9.3. DIAGNOSTIC DE RESEAU

Dans le cadre du diagnostic réseau visant à réduire les eaux parasites, le Fermier doit réaliser pour 10 000 €/ an, soit :

- 400 contrôles de branchements comprenant un test à la fumée et un test d'écoulement. Ce contrôle est valorisé à hauteur de 25 € par branchement.
- 1200 ml de contrôle par ITV, y compris curage préalable du réseau

- 4000 ml de canalisation contrôlés par test d'étanchéité à l'air.

Afin de clarifier la valorisation de cet engagement, un travail de synthèse est en cours.

En effet, si le listing des ITV réalisées depuis 2005 est juste, une incertitude subsiste sur les contrôles de branchements par test à la fumée.

Concernant l'exercice 2016, 4 ITV ont été réalisées :

Date	Nature	N° Rapport	Commune	Quartier	Linéaire réalisé (ml)	Valorisation (Euros)
22/04/2016	ITV	20160017	CARBET	FROMAGER	38,8	323,2
14/06/2016	ITV	20160021	PRECHEUR	CHARMEUSE	306	2548,98
31/08/2016	ITV	20160031	CARBET	GROS COULIROU	356,2	2967,15
15/09/2016	ITV	20160035	CASE PILOTE	DERRIERE ENCLOS	88,4	736,37
TOTAL					789,4	6 575,70

Pour mémoire, la liste des ITV réalisées depuis le début du contrat est présentée ci-dessous :

Date	Nature	N° Rapport	Commune	Quartier	Linéaire réalisé (ml)	Valorisation (Euros)
30/06/2005	ITV	20050031	SAINT PIERRE	Rue Victor Hugo	333	2775,00
28/07/2005	ITV	20050037	BELLEFONTAINE	Réseau EU La poste	17	142,00
16/01/2007	ITV	20070002	SAINT PIERRE	Rue Gabriel Péri Bourg	584	4867,00
04/12/2007	ITV	20070068	CARBET	Le coin section 1	118	983,00
04/12/2007	ITV	20070068	CARBET	Lot Fromager	28	233,00
15/12/2007	ITV	20070069	SAINT PIERRE	Rue Victor Hugo	17	142,00
20/10/2008	ITV	20080084	CASE PILOTE	Lot Choisel	205	1708,00
24/11/2008	ITV	20080096	CASE PILOTE	Lot Choisel	121	1008,00
12/04/2010	ITV	20100037	CARBET	Impasse des Bleuets	71,2	593,00
23/08/2010	ITV	20100074	CARBET	Route des Pitons	4,4	37,00
23/12/2010	ITV	20100108	SAINT PIERRE	Rue Marius Clavius	3,3	27,50
04/04/2011	ITV	20110033	BELLEFONTAINE	RN2 (réseau amont PR)	256	2132,00
11/07/2011	ITV	20110059	BELLEFONTAINE	Cité Corossol	8	67,00
26/07/2011	ITV	20110062	BELLEFONTAINE	Fond Boucher	40	333,00
19/09/2011	ITV	20110077	BELLEFONTAINE	Fond Boucher	424,5	3536,00
19/12/2011	ITV	20110100	CARBET	EU RN2	450	3749,00
12/06/2012	ITV	20120053	CARBET	Coin	917	7968,00

Date	Nature	N° Rapport	Commune	Quartier	Linéaire réalisé (ml)	Valorisation (Euros)
18/01/2013	ITV	20130007	BELLEFONTAINE	Cheval Blanc	134,2	1117,89
17/07/2013	ITV	20130041	CASE PILOTE	Choiseul	39,8	331,53
04/12/2013	ITV	20130069	CARBET	Bourg	56	466,48
01/01/2014	ITV		CARBET	Fond Capot	275	2290,75
14/01/2014	ITV	20140002	SAINT PIERRE	Jardin des Plantes	301,2	2 509,00
16/01/2014	ITV	20140003	CASE PILOTE	Cité Necker	135,8	1 131,21
18/02/2014	ITV	20140005	BELLE FONTAINE	Fond Boucher	533,9	4 447,39
31/03/2014	ITV	20140014	CASE PILOTE	La Batterie	58,3	485,64
07/07/2014	ITV	20140035	CASE PILOTE	Cité Necker	360	2 998,80
10/07/2014	ITV	20140036	BELLE FONTAINE	Cité Corossol	120,2	1 001,27
04/02/2015	ITV	20150001	CASE PILOTE	EU AUTRE BORD	38,8	323,20
25/02/2015	ITV	20150007	CASE PILOTE	EU PETIT FOURNEAU	2,5	20,83
25/03/2015	ITV	20150014	CASE PILOTE	EU LA BATTERIE	4,5	37,49
20/04/2015	ITV	20150016	CASE PILOTE	EU CHOISEUL	129,2	1076,24
27/05/2015	ITV	20150022	CARBET	EU AV G.DEGAULE	88,9	740,54
11/06/2015	ITV	20150022	CARBET	EU AV J.JAURES	50,4	419,83
15/06/2015	ITV	20150022	CARBET	EU RUE J.TURIAF	150,8	1256,16
07/09/2015	ITV	20150033	SAINT PIERRE	EU RUE BOUILLE	345,7	2879,68
09/09/2015	ITV	20150034	CARBET	EU RUE J.TURIAF	253,7	2113,32
11/09/2015	ITV	20150035	CASE PILOTE	EU PETIT FOURNEAU	2,2	18,33
14/10/2015	ITV	20150040	CASE PILOTE	BORD DE MER	165	1374,45
16/10/2015	ITV	20150041	CARBET	COIN	19,5	162,44
18/11/2015	ITV	20150045	CASE PILOTE	PETIT FOURNEAU	56,2	468,15
22/04/2016	ITV	20160017	CARBET	FROMAGER	38,8	323,2
14/06/2016	ITV	20160021	PRECHEUR	CHARMEUSE	306	2548,98
31/08/2016	ITV	20160031	CARBET	GROS COULIROU	356,2	2967,15
15/09/2016	ITV	20160035	CASE PILOTE	DERRIERE ENCLOS	88,4	736,37
TOTAL						64 546,82€

Le montant valorisé de ces investigations conformément aux obligations contractuelles définies s'élève à : **64 546,82€**

2.9.4. RECAPITULATIF DES CONTROLES DE BRANCHEMENTS REALISES

Les enquêtes sur les installations intérieures des abonnés existants au début du contrat ont été réalisées entre 2006 et 2008.

Au total, les enquêtes ont porté sur **4721** assujettis, **4566** abonnés ont été contrôlés et **3362** fiches de rapport ont été rédigées.

2.9.5. INTEGRATION DE NOUVELLES INSTALLATIONS

Il convient d'étudier en partenariat avec le SCCCNO et la DDAF, la situation administrative des installations suivantes figurant ou pas à l'inventaire présent en annexe du contrat de délégation du service public, à savoir :

Le PR THIEUBERT au Carbet :

La SME reste dans l'attente des documents d'intégration du PR Thieubert et de la documentation technique relative à l'exploitation de cet équipement. Les agents SME passent régulièrement pour se rendre compte de l'état de fonctionnement de l'installation.

Réseau MICRO MARCHER au Prêcheur :

Les enquêtes réalisées sur le bassin versant de la STEU ECOLE MATERNELLE (MICRO MARCHER, PRECHEUR) ont mis à jour un réseau probablement posé par la commune mais dont le Fermier n'a pas été associé aux travaux. (Parcelle 2190000A0125).

8 boites de branchement ont été identifiées et toutes sont raccordées au réseau et déversent vers la STEU. Il est important que la Collectivité régularise la situation de ce réseau.

Ces 8 boîtes de branchements n'apparaîtront pas officiellement dans le total des branchements en service ou non mais les abonnés seront quand même assujettis étant donné que le service est rendu.

Le Fermier reste dans l'attente des documents officiels de réception des autres chantiers d'extension de réseaux réalisés par la Collectivité depuis l'origine du contrat (PV de réception et de remise d'ouvrage à la SME).

3. INFORMATION RELATIVES A L'EVOLUTION DU SERVICE

3.1. Liste des insuffisances constatées et propositions

3.1.1. BELLEFONTAINE BOURG

Réseaux eaux usées

▪ Réseau cité Corossol

Il a été étendu en 1994. A ce jour, la majorité des riverains n'est pas raccordée à ce nouveau réseau, de ce fait, les anciennes installations ne peuvent être désaffectées.

L'ancien réseau présente de nombreuses non conformités engendrant la présence importante d'eaux parasites:

- regards fissurés ;
- couvercle en béton non étanche.

D'autre part, ces tampons en béton sont difficilement manipulables lors d'un curage ou d'un bouchon, entraînant des problèmes de sécurité pour les agents. Il conviendrait de les remplacer.

▪ Réseau Cheval blanc

Le Fermier constate la présence de nombreux déchets dans ce réseau qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement.

Comme prévu, un diagnostic avec test à la fumée a été réalisé par la SME en 2014 sur la partie haute de Cheval Blanc (versant Usine EDF).

Le constat est le suivant :

- La totalité des tampons de regard présente des défauts d'étanchéités.
- Les boites de branchement sont à renouveler.
- Les canalisations en partie privé sont cassées, ce qui génère des problèmes d'infiltrations et des remontées d'odeurs au niveau d'habitations.

▪ Le Réseau du Bourg de Bellefontaine

L'enquête terrain réalisée en 2014 montre que dans les quartiers Cours Tamarin et Ravine Jeannot de nombreux abonnés raccordables ne sont toujours pas raccordés.

▪ Le Réseau Fond Boucher

L'étude diagnostic avec inspection caméra effectuée par la SME en cours d'année 2014 a permis de détecter un certains nombres d'anomalies :

- Des mises à niveau et quelques renouvellements de regards sont nécessaires
- Une majorité des tampons de regard sont non verrouillable.

-De nombreux regards se trouvent en propriété privée.

Les enquêtes de conformité sur les installations intérieures menées dans le même temps ont révélé que :

- Les eaux de toitures sont souvent raccordées au réseau d'eaux usées
- De nombreux clients raccordables sont non raccordés, pourtant les boîtes de branchements sont déjà à disposition suite aux travaux réalisés par le SCCNO.
- Plusieurs raccordements sont non-conformes.

Postes de refoulement

Poste du Bourg de Bellefontaine (PR Mairie)



Il serait souhaitable d'équiper ce poste d'un trop plein avec système de comptage de l'effluents by passés.

Coût à définir

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance. La mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'une step a été transmis par la SME au SCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas conforme aux exigences de sécurité. Il serait souhaitable qu'il soit équipé de système anti-chute afin que la maintenance de l'ouvrage soit réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Il est nécessaire de clôturer ce poste pour des raisons de sécurité car des piétons passent à proximité. Cela permettra également d'éviter les dégradations du site qui sont déjà arrivés dans le passé, notamment sur l'armoire EDF.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Lors de la visite de la police de l'eau en Octobre 2014, de nombreuses remarques de manquement ont été signalées :

- Pompe à l'arrêt depuis un certain temps.

- Passage régulier en trop plein.
- Nombreux dysfonctionnements du poste.

Un plan d'action élaboré par le Fermier a été transmis à la Collectivité et à la DEAL.

Nous avons constaté lors d'un dysfonctionnement du poste, que le trop plein se fait par le regard qui se trouve sous le marché. Ce déversement est difficilement détectable à première vue, d'où la nécessité d'équiper ce poste d'un système de télésurveillance afin de réduire les temps d'intervention.

Poste de Cheval Blanc



La SME constate la présence de nombreux déchets dans le réseau de Cheval Blanc qui génèrent des dysfonctionnements fréquents sur le poste de refoulement. Il conviendrait de mettre en place un panier dégrilleur.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Un dispositif de télésurveillance a été mis en place courant 2006 sur ce poste.

La canalisation de trop plein existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés. La mise en conformité respectant l'arrêté du 22/12/1994 consiste à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

Un riverain a déversé de la terre en bordure du poste et ce dernier se retrouvait régulièrement obstrué lorsque la terre était ravinée par les pluies.

Lors de l'exercice précédent, nous avions donc suggéré à la Collectivité de monter un muret autour du poste sur une dizaine de mètres, afin que nous puissions y placer une clôture.

Coût estimé par la SME pour la clôture : 1 k€

En 2015, n'ayant pas de retour sur ce sujet et face à la dégradation de la situation, la SME a réalisé le muret afin de mettre un terme à ces désagréments et procéder enfin au renouvellement de la clôture.

Ce poste n'est pas conforme aux exigences de sécurité. Il serait souhaitable qu'il soit équipé de système anti-chute afin que la maintenance de l'ouvrage soit réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Lors de la visite de la police de l'eau en Octobre 2014, de nombreuses remarques de manquement ont été signalées :

- Pompe à l'arrêt depuis un certain temps.
- Passage régulier en trop plein.
- Nombreux dysfonctionnements du poste.

Un plan d'action établi par le Fermier a été transmis à la Collectivité et à la DEAL.

Il serait souhaitable de revoir le dimensionnement de ce poste, le faible marge ne permet pas d'assurer le bon fonctionnement des pompes.

Coût à définir :**Poste de Fond Boucher**

Ce poste a été créé et mis en service en mars 2013 (réceptionné officiellement en aout 2013 avec le réseau), il assure le transfert des eaux usées de l'ensemble du quartier Fond Boucher vers la station d'épuration du bourg en passant par le poste intermédiaire RN2.

Un dysfonctionnement majeur de l'automate est survenu en novembre 2014 probablement dû à un impact d'orage. Ceci a provoqué l'arrêt du poste sans possibilité de le redémarrer en automatique. Le poste était donc en débordement et une fiche de pollution avait été ouverte lors de ce dysfonctionnement.

L'intervention en urgence de l'installateur Joseph Cottrell Hydraulique a été nécessaire afin de reprogrammer complètement l'automate.

Poste intermédiaire RN2

Ce poste a été créé et mis en service en mars 2013 (réceptionné officiellement en aout 2013 avec le réseau), il assure le transfert des eaux usées provenant du poste Fond Boucher et de l'opération des HLM.

Suite à la visite de la police de l'eau, la SME a procédé aux actions suivantes :

- Poire trop plein refixée
- Mise en service du compresseur d'air.



Station de traitement d'eaux usées du bourg (fond laillet)



La station d'épuration de Bellefontaine Bourg (Fond Laillet) a été réhabilitée en 2010. Cette réhabilitation était nécessaire du fait de la surcharge hydraulique et organique de cette installation. Il convenait donc la mettre aux normes et de réaliser son renforcement, afin de permettre le développement de l'urbanisation de la commune.

Les ouvrages comprennent :

Filière eau :

- prétraitement par tamisage ;
- turbines flottantes au niveau du bassin d'aération existant ;
- clarificateur accompagné d'un dégazeur amont, d'un puits à écumes et d'un puits à boues.

Filière boue :

- silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures ;

- centrifugeuse fixe.

Les travaux de réhabilitation de 2010 ont été complétés en 2011 par la mise en place d'un traitement des odeurs sur la filière boue dans le cadre d'un marché de travaux de la SME suite à un appel d'offres.

Le débitmètre de sortie et la sonde redox qui étaient hors service depuis près de 2 ans ont été remplacés courant 2013 par le Fermier sur bon de commande de la Collectivité. Toutefois, la réhabilitation de 2010 ne prévoyait pas de doter la station de préleveurs automatiques fixes, ni de débitmètre en entrée de station, indispensables à la réalisation de bilans 24h asservis au débit.

Les prélèvements sont réalisés par préleveurs mobiles.

Un contrôle de la Police de l'Eau a été réalisé en octobre 2014. Suite à cette visite, un arrêté de mise en demeure a été transmis au SCCNO.

La Police de l'Eau a pointé du doigt plusieurs manquements d'exploitation ainsi qu'une augmentation des mauvais résultats des bilans auto surveillance, en particulier depuis les raccordements en 2013 de l'opération immobilière de Cheval blanc (179 LLS) et des postes de refoulement de Fond Boucher et RN2.

Afin de rectifier sans délais ces dysfonctionnements, la SME a mis en place un plan d'action présenté à la Collectivité et à la DEAL.

Ce plan d'action vise d'une part à remédier aux dysfonctionnements d'exploitation et d'autre part à auditer le fonctionnement de la station.

Une étude a donc été menée par la SME afin de vérifier la capacité réelle de la station.

La pose d'un débitmètre en entrée de station nous a permis de constater que la charge entrante est supérieure à la charge nominale.

D'autres études sont en cours afin de vérifier la capacité d'oxygénation des aérateurs de surfaces.

D'ores et déjà, nous pouvons dire que la station est en surcharge hydraulique et organique, aucun raccordement supplémentaire ne pourra se faire sans au préalable un réaménagement du système, notamment la mise en place d'un bassin d'orage pour lisser les flux hydrauliques ainsi qu'un système d'aération supplémentaire (hydro ejecteur) afin d'en augmenter la capacité d'oxygénation.

Afin de pouvoir suivre efficacement la charge entrante de la station de Fond Lalliet, il serait souhaitable de mettre en place un débitmètre d'entrée équipé d'un système d'acquisition des données pour la totalisation des volumes journaliers.

Coût à définir :

La réalisation de bilans 24h exigée par la réglementation nécessite l'utilisation de préleveurs automatiques réfrigérés et asservi au débit en entrée et en sortie de station. La station de Fond Lalliet n'est actuellement pas équipée pour répondre à ces exigences.

Nous recommandons donc la pose d'un préleveur d'échantillons fixe en entrée et en sortie de station.

Coût à définir :

A la demande de la DEAL, douze bilans 24h ont dû être réalisés pour l'année 2016, au lieu des deux bilans contractuels en vigueur jusqu'alors. La SME a proposé à la Collectivité de prendre à sa charge six bilans, les six autres étant à la charge de la Collectivité. Nous n'avons pas eu de validation du SCCNO sur ce point.

Du fait de la fragilité de la station, l'acquisition d'un système d'aération de secours de type Hydro-éjecteur serait nécessaire.

Coût estimé par la SME : 8 k€

Fin 2015, des bruits de roulements ont été identifiés sur la centrifugeuse qui a été mise à l'arrêt en décembre 2015 par mesure de précaution. Une intervention du constructeur ANDRITZ a été réalisée en mai 2016 consistant à réaliser une maintenance lourde sur cet équipement. Néanmoins d'autres problèmes liés à l'arrêt de la centrifugeuse n'ont pas permis de redémarrer le traitement des boues. Après plusieurs interventions sur la partie électronique et sur la pompe gaveuse, la centrifugeuse a pu être remise en service en Août 2016.

3.1.2. BELLEFONTAINE FOND BOUCHER

Réseau eaux usées

▪ Fond Boucher

Le réseau gravitaire du lit bactérien est difficilement exploitable car il passe en domaine privé et sous les maisons. Il collecte en temps de pluies une grande quantité d'eaux parasites. Une ITV programmée par le Fermier a été réalisée le 18 et 20 février 2014 sur l'ancien réseau. L'objectif de cette ITV est de permettre à la Collectivité de prendre les mesures qui s'imposent pour réduire l'arrivée d'eaux parasites sur ce réseau.

763 ml de canalisation ont été investiguées. Les principales remarques faites sont :

- La dégradation d'une partie du réseau.
- Des branchements en direct sur le réseau sans boite de branchement.

Une extension de réseau a été réalisée en 2012, à l'initiative de la Collectivité durant les travaux de transfert des eaux usées vers la station du bourg. Le réseau a été réceptionné par le Fermier en aout 2013 et intégré au patrimoine du SCCNO.

Une réunion d'information s'est tenue en fin d'année 2013 avec la participation du SCCNO, de la Mairie de Bellefontaine et des habitants du quartier Fond Boucher afin d'expliquer les démarches à entreprendre pour le raccordement au réseau public d'assainissement.

Des visites de contrôle des installations privées des nouvelles habitations raccordables ont été réalisées en juillet 2014. Il apparaît que la majorité des habitations ne sont toujours pas raccordées.

Un rapport détaillé des enquêtes sera transmis à la Collectivité.

Stations de traitement d'eaux usées

▪ Salle Polyvalente, Décanteur digesteur

En 2013, ces deux stations d'épurations ont été vidées et comblées suite aux travaux cités précédemment, entrepris par le SCCNO. Le poste de refoulement nouvellement créé et mis en service en mars 2013 (réceptionné officiellement en aout 2013 avec le réseau) assure le transfert des eaux usées de l'ensemble du quartier Fond Boucher vers la station d'épuration du bourg.

Ces deux installations ne figurent donc plus dans l'inventaire.

3.1.3. CARBET BOURG

Réseau

Certaines parties du réseau de refoulement provenant du poste de FROMAGER sont situées en terrain privé. Il appartient au syndicat de régulariser la situation par la signature d'une convention de passage avec les propriétaires

Il est constaté, malgré une fréquence élevée des interventions de curage, une présence importante de sable dans le réseau du Carbet, l'existence de collecteur à proximité de la plage et le manque d'étanchéité des regards en sont vraisemblablement la cause. La SME a remis une proposition au syndicat pour la réfection des tampons.

Une partie du réseau de Fond Savane est sous dimensionnée, avec un diamètre de 160, l'évacuation des eaux ne se fait pas normalement et par temps de pluie les effluents se déversent chez un riverain.

Il semblerait que des riverains se soient raccordés sur le réseau pluvial des quartiers Morne-Savane, Route des pitons, et Cocoteraie.

Le réseau de Fond Capot reçoit du sable et gravats, de l'huile de vidange, des restes de bétails, des pièces mécaniques etc. Il conviendrait pour le Syndicat de sensibiliser les riverains sur la gravité de telles agressions sur le réseau.

Une partie du réseau de Gros Coulirou passant en propriété privée a été obstruée en décembre 2013 par un abonné qui se plaint de déversement sur son terrain. Il conviendrait pour le SCCNO de procéder au déplacement de ce réseau. Une soixantaine de mètres linéaires de canalisation seraient à poser.

Il existe de nombreux points noirs sur le réseau du Carbet :

- ☞ Réseau du quartier Fond Capot (Carbet)
- ☞ PR Coin (Carbet) : réseau du quartier Coin côté plage et entre le PR et le restaurant l'Imprévu
- ☞ PR Dispensaire (Carbet) : réseau du bassin versant du PR et du quartier Morne Savane

Postes de refoulement

Poste Fond Capot



Des arrivées importantes d'eaux pluviales parasites sont constatées sur ce poste. Un diagnostic du réseau en amont est programmé par le Fermier au deuxième semestre 2017.

La SME avait souligné dans le rapport de l'exercice 2015 qu'une vérification du dimensionnement du poste suite au développement immobilier du quartier Fond Capot serait nécessaire. Il s'agit en particulier du projet mené par la SIMAR pour la construction de 69 LLS et d'un lotissement de 8 lots.

En effet, en l'état, le poste risquait de subir un nombre important de démarrage des pompes ainsi que des heures de fonctionnement journalier excessives.

Le projet SIMAR a été livré au 2^{ème} trimestre 2016. Les bâtiments ont été raccordés au réseau public d'eaux usées, et les premiers habitants ont commencé à occuper leurs logements fin juin 2016.

Des travaux d'augmentation de capacité du poste, à l'initiative du SCCNO ont démarré en novembre 2016 et réalisés par l'entreprise SOGEA.

A noter que le poste est équipé d'un trop plein, toutefois l'exutoire est sous dimensionné : en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent chez un riverain.

La mise en place d'un autre trop plein doit être envisagée pour que l'exutoire ne crée pas de nuisance

Poste Coin



La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste est équipé d'un trop plein ; toutefois l'exutoire est sous dimensionné et des débordements au niveau du restaurant l'Imprévu ont été constatés.

Coût d'une mise à niveau estimé par la SME : 3,5 k€

Lors des marées de fortes amplitudes le poste reçoit de l'eau de mer, l'installation d'un clapet anti-retour permettrait d'y remédier.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance. La mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas conforme aux exigences de sécurité. Il serait souhaitable qu'il soit équipé de système anti-chute afin que la maintenance de l'ouvrage soit réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME 2 k€

Le poste est souvent dégradé par des actes malveillants de dégradations et il serait donc souhaitable de clôturer le site.

Coût estimé par la SME 4 k€

La non-conformité et le mauvais fonctionnement des bacs à graisse des nombreux restaurateurs sur ce bassin versant provoquent des dysfonctionnements au niveau du mécanisme de marche arrêt des pompes malgré l'intervention mensuel du camion hydro cureur. Il conviendrait de mettre en demeure ces restaurateurs de se mettre en conformité.

Poste Dispensaire

Comme évoqué plus haut, une quantité importante d'eaux parasites arrivant dans ce réseau provoque des dysfonctionnements fréquents. Le diagnostic réseau (inspection télévisée et test à la fumée) sur l'ensemble du réseau de ces quartiers (en particuliers Morne Savane, Route des Pitons), programmés initialement au mois de juillet 2015 n'a pas pu être réalisé, mais d'après les premiers éléments de notre enquête, une grande quantité d'eaux parasite proviendrait du quartier Morne savane. La poursuite de notre investigation sera réalisée le deuxième semestre 2017.

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'était pas équipée de système de comptage des effluents by passés. Cette situation avait été signalée dans les commentaires des exercices précédents.

En 2015, dans le cadre du renouvellement de l'armoire de commande, la SME en a profité pour installer ce comptage ainsi qu'une poire de niveau.

Une partie du réseau de Fond Savane est en diamètre 160 mm en aval d'un 200 mm, il convient au syndicat de remplacer cette portion par une canalisation PVC en diamètre nominal 200 mm.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance. La mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCNO: 65 k€

Ce poste n'était pas conforme aux exigences de sécurité, car il n'était pas équipé de système anti-chute.. Cette situation avait été signalée dans les commentaires des exercices précédents.

Dans le cadre du renouvellement 2015, la SME a renouvelé les capots du poste conformément aux normes de sécurité, avec un système anti-chute.

Le site n'est pas sécurisé et avec le passage des écoliers, il serait souhaitable de le clôturer.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Poste Marché



Ce poste n'est pas équipé de trop plein : en cas de dysfonctionnement le poste déborde et crée des nuisances chez un riverain.

La proximité de la mer ne permet pas d'envisager l'installation d'un trop-plein traditionnel. Une étude est à mener sur le sujet.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance. La mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCNO: 65 k€

La mise en conformité respectant l'arrêté du 22/12/1994 relatif à la mesure des effluents by passés consiste à installer un compteur horaire asservi à une poire de niveau.

Poste Fromager



Comme évoqué plus haut, le réseau de refoulement traverse un terrain privé. Ce réseau a déjà fait l'objet de plusieurs casses à cause de travaux exécutés par les particuliers. Il serait fortement souhaitable pour le Syndicat d'établir une servitude de passage.

La canalisation de trop plein, existante sur ce poste n'est pas équipée d'un système de comptage des effluents by passés.

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance. La mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 STEP a été transmis par la SME au SCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCNO: 65 k€

Ce poste n'est pas conforme aux exigences de sécurité. Il serait souhaitable qu'il soit équipé de système anti-chute afin que la maintenance de l'ouvrage soit réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Suite au remblaiement du canal d'eaux pluviales entrepris par la municipalité du Carbet, un événement pluvieux survenu en 2014 a provoqué un glissement de terrain endommageant une partie de la clôture.

Une visite sur site en présence d'un représentant de la ville du Carbet et du SCCNO a eu lieu peu après et a permis à la Collectivité de constater qu'il est indispensable de consolider le terrain car le poste lui-même risque de s'effondrer à son tour au prochain épisode pluvieux.

Cette situation perdure depuis 2014 et s'aggrave. Il est urgent que la Collectivité mette en œuvre les travaux qui s'imposent.

Station de traitement d'eaux usées – La Lagune du Carbet



> Réhabilitation de la Lagune

Cette station de type lagune aérée d'une capacité de 1500 EH a été construite en 1979. L'unité de traitement actuelle ne permet pas de répondre aux exigences réglementaires.

Compte tenu de la distance importante entre le lagunage et l'emplacement de la future station intercommunale Prêcheur/St Pierre, qui serait à terme située sur la commune du Prêcheur, l'amélioration et le renforcement de la station actuelle en fonction l'évolution de la population ont été envisagés.

Une première étude de faisabilité a été réalisée par la SME sur le sujet avec l'appui de la Direction Technique de Lyonnaise des Eaux. Elle a été remise au SCCNO par courrier en date du 9 juillet 2009.

L'objectif était de réutiliser les ouvrages existants pour limiter les investissements et réaliser une unité de dépollution capable de durer 10 à 15 ans.

La filière suggérée pourrait comprendre la mise en place des équipements suivants en complément des ouvrages actuels : un tamisage en entrée, un lit bactérien, un canal de comptage et des équipements électriques associés.

La capacité nominale de l'ouvrage serait de 4 000 EH, sous réserve de réaliser une campagne longue durée afin de connaître précisément la charge actuelle et d'y ajouter les évolutions futures à moyen terme. Son coût est estimé à 1,8 millions d'euro HT.

Cette étude a été actualisée par SME en 2011 (montant de 1,9 millions d'euros HT) et le SCCNO a pu obtenir en juillet 2011 une subvention de 95% du montant de l'opération dans le cadre du Plan de relance en Martinique.

Début 2014, le SCCNO a lancé un appel à candidature pour sa réhabilitation et les travaux ont débutés fin d'année 2014 pour une durée de 16 mois.

La nouvelle station du Carbet de type boues activées d'une capacité de 4000 EH a été mise en service le 24 avril 2016 en remplacement de la lagune qui était vétuste et qui ne répondait pas aux exigences réglementaires. Cette nouvelle unité comprend :

- Un dégrilleur automatique
- Une mesure de débit en entrée de station
- Une zone de contact
- Un bassin d'aération
- Un clarificateur
- Une mesure de débit en sortie de station.
- D'un système de déshydratation

Cette station est aussi dotée d'un traitement tertiaire (filtre à tambour et UV) qui permettra d'abattre les éléments indésirables tels que les MES, les E.coli, et d'autres composés spécifiques. Ce système vise à améliorer la qualité de l'eau épurée en vue de leur rejet dans le milieu naturel.

A ce jour, l'UV n'est pas opérationnel du à un manque de débit, notamment la nuit où le système se met en défaut. Nous sommes en attente d'une solution de la part du constructeur de l'installation Degrémont.

3.1.4. CARBET BOUT BOIS

L'accès à cette installation se fait sur un terrain privé envahi par la végétation avec la présence de serpents.

Une intervention en octobre 2014 de la Ville du Carbet a permis de dégager une partie de cette végétation qui reste cependant envahissante.

Comme précisé dans les rapports annuels des exercices précédents, et afin de pouvoir exploiter cette installation dans les conditions de sécurité réglementaires, il appartient à la Collectivité d'établir une servitude de passage et de mettre en place une voie bétonnée ou un escalier. Ceci permettrait de limiter le risque d'accident surtout par temps de pluie.

Aussi, la clôture du site doit être envisagée par la Collectivité.

Coût défini par la SME : 3 k€

En outre, la station devra être équipée de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

Coût estimé par la SME : 2 k€

Le site ne dispose pas de point d'eau potable.

Coût à définir par la SME

3.1.5. CASE PILOTE BOURG

Réseaux

Réseaux bord de mer

Suite aux travaux entrepris par la municipalité de Case Pilote, le réseau gravitaire reliant les postes Port et Autre bord a subi des dommages. On observe maintenant une infiltration d'eaux parasites qui génère des dysfonctionnements au niveau du poste Autre bord. L'inspection télévisée réalisée en juillet 2015 confirme bien la présence d'entrée d'eau de mer dans le réseau. Nous observons aussi un ensablement important dans ce réseau.

Réseaux Route Nationale

Le réseau gravitaire sur la Nationale 2 près du poste des pompiers subit de fréquentes obstructions à cause de la faible pente.

Lotissement Cité Maniba

A notre connaissance, des travaux sur ce réseau d'assainissement ont été réalisés à l'initiative de la Ville de Case-Pilote, dans le cadre du réaménagement du Lotissement Maniba.

Il est important qu'aucun raccordement sur ce réseau ne soit réalisé avant réception complète des travaux et rétrocession à la Collectivité. Ceci afin d'éviter les nuisances dues à la présence de bouchons ou de gravats ou à la présence de tampons défectueux.

Il semblerait aussi que d'autres travaux sont prévus et, dans cette optique, il est indispensable que le Fermier soit consulté et associé à toute réunion relative à ces travaux.

Quartier CHOISEUL

La présence de gravats est souvent constatée par le Fermier. Malgré un curage annuel les obstructions sont encore nombreuses. La quasi-totalité des tampons est en béton, très lourds, non étanches et représente un risque pour les intervenants. Il conviendra pour la Collectivité de les remplacer avant la réaliser d'un diagnostic (ITV ou test fumée) par le Fermier.

Quartier Batterie

Une partie du réseau passe en terrain privé et est inaccessible par camion hydro cureur.

De nombreux regards restent introuvable et certains tronçons du réseau sont sous-dimensionnés.

Le réseau attenant au PR Petit Fourneau est perméable, en effet ce dernier reçoit beaucoup d'eaux parasites, la canalisation en amiante ciment se dégrade fortement, de nombreux bouchons ont été causés par le vieillissement des canalisations.

Un diagnostic devra être réalisé sur tout le bassin versant du poste petit fourneau.

Ce diagnostic sera réalisé par le Fermier dans la limite des engagements contractuels prévus à l'Article 6.2 du contrat d'affermage.

Quartier Petit Fourneau

La section de réseau en PVC CR2 passant entre l'habitation de Mme Janvion et de Mr Saxemard a subi une obstruction en 2013. Afin de résoudre ces désordres, le Fermier a alors remplacé 10 ml de canalisation par du PVC CR8.

Néanmoins, afin d'éviter tout nouveau désordre, il appartient à la Collectivité de renouveler ce réseau sur 60 ml, en conformité avec les prescriptions techniques du fascicule 70.

Il est constaté, que de nombreux riverains entreprennent des travaux d'agrandissement de leurs habitations mais ne respectent pas la réglementation en matière de raccordement au réseau d'assainissement. Nous constatons des boîtes de branchements cassées, des canalisations non-conformes et mal posées ce qui génère des nombreuses obstructions du réseau.

Poste de refoulement

Poste du Port



Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance. La mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCNO: 65 k€

Suite à l'aménagement du bord de mer en 2012, ce poste se retrouve maintenant au milieu de la chaussée. Les interventions sur ce dernier présentent désormais un risque pour la sécurité des agents. Il conviendrait pour la Collectivité d'étudier la faisabilité du déplacement du poste.

Poste Autre Bord

L'obstruction fréquente des pompes est constatée ; la mise en place d'un panier dégrilleur permettrait de limiter les dysfonctionnements.

Coût estimé par la SME : 1 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance. La mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 step a été transmis par la SME au SCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCNO: 65 k€

Nous observons une infiltration d'eau parasite sur ce poste, il conviendrait de réaliser un chemisage afin de protéger les pompes et de limiter la charge hydraulique entrant de la station de Maniba.

Coût à définir.

Poste Petit Fourneau

La clôture du site doit être envisagée par le SCCNO pour des raisons de sécurité.

Coût estimé par la SME : 3 k€

Ce poste n'est pas équipé de dispositif de télésurveillance. La mise en place d'un tel équipement permettrait de réduire les temps d'intervention consécutif à un dysfonctionnement.

Un projet d'équipements de 10 PR et d'1 station (Maniba) a été transmis par la SME au SCCNO en novembre 2006.

Coût estimé par la SME pour l'équipement global des sites du SCCNO: 65 k€

Stations de traitement d'eaux usées de Maniba

Les opérations d'entretien du clarificateur posent de gros problèmes de sécurité liés aux risques de chute.

En effet, il n'y a pas de garde-corps ni de ligne de vie autour des bassins permettant d'intervenir en toute sécurité.

La mise en place d'un auvent afin de protéger contre la pluie l'aire de stockage de la benne à boue a été nécessaire.

En effet, les boues stockées devant avoir une siccité maximum réglementaire pour être admises à l'usine de traitement de Terraviva, la SME a pris l'initiative de réaliser ces travaux à ses frais en avril 2014 (Coût engagé : 4,6 k€)

Les postes eaux traitées et le dégrasseur ne sont pas équipés de système anti-chute, la maintenance de l'ouvrage ne peut être réalisée dans des conditions réglementaires.

Coût estimé par la SME : 4 k€

L'arrêté d'autorisation de la station prévoit des contrôles de l'état de l'émissaire et du milieu naturel à proximité du point de rejet en mer selon différentes fréquences et paramètres. A ce jour, aucun de ces contrôles n'a été

réalisé et il est souhaitable que le SCCNO se mette en conformité réglementaire sur le sujet dans les meilleurs délais.

La chaîne de la bouée permettant de signaler la présence de l'émissaire en mer s'est rompue en 2009. La bouée se trouve actuellement dans le port de Case Pilote. Il est souhaitable que le SCCNO statue sur le devenir de cette bouée (a priori, bouée non imposée par les Services du Domaine Maritime) et la fasse réparer si elle doit être conservée.

3.1.6. CASE PILOTE BATI SOLEIL

Réseaux eaux usées

Sur ce réseau attenant à la station, aucune boîte de branchement n'est visible ni sur site, ni sur les plans. De ce fait, il est impossible pour le Fermier de contrôler les boîtes de branchement sur ce réseau.

Station de traitement d'eaux usées



Cette station de type OXYVOR ne dispose pas de système de traitement des boues.

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait d'améliorer le fonctionnement de la station.

Coût estimé par la SME : 2 k€

La clôture de cette station a été dégradée par un véhicule, son renouvellement a été effectué en mars 2015.

3.1.7. FOND SAINT DENIS – STEP RIVIÈRE MAHAULT



La filière de traitement des boues actuelle ne permet pas d'évacuer la totalité des boues produites par le traitement biologique pour des raisons de configuration.

La solution serait de poser une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible, ce qui permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

La station reprend les effluents du lotissement « La Tranchée », composé de 28 logements. Le débit nominal est donc atteint. (3,5 éq.hab/log et 150 l/éq.hab/j), soit 100 éq.hab. Aucun raccordement supplémentaire ne peut être envisagé sur la station.

Les boues sont traitées sur la station de Saint Pierre – Fond Corré qui possède une filière boue (silo avec filtre drainant et centrifugeuse).

Compte tenu de la configuration de cette petite installation, il n'est pas possible d'effectuer de bilans analytiques normalisés.

La clôture de cette station a été renouvelée en 2014.

Suite à la tempête Matthews, un glissement de terrain a emporté une partie de la canalisation de rejet. Des travaux de reprise de la canalisation seront réalisés au cours du premier semestre 2017.

3.1.8. MORNE-VERT – STEP LA VIGIE



Afin de pouvoir protéger au mieux les installations électriques, il serait souhaitable de réaliser un abri ou un coffret pour l'armoire électrique.

Coût estimé par la SME : 2,5 k€

3.1.9. PRECHEUR

Station d'épuration Charmeuse 1



Cette station a été by passée et abandonnée au mois d'avril 2016, suite à la mise en service de la nouvelle station du quartier Morne Folie. Les cuves ont été comblées, les effluents de la cité charmeuse 1 sont transférés gravitairement vers le poste de refoulement nommé PR Principal.

A ce jour, la nouvelle station de Morne Folie n'est toujours pas rétrocédée au Fermier

Station d'épuration Charmeuse 2



Cette station a été également by passée et abandonnée, les effluents sont transférés vers la nouvelle station de Morne Folie.

Station épuration Citée Coquet

Il est nécessaire d'équiper la station de points de prélèvement accessibles afin que les analyses réglementaires puissent être effectuées.

La station est située à proximité d'habitations dont les occupants constatent des nuisances sonores et parfois olfactives lors des évacuations de boues.

Le rejet de la station traverse le quartier cité Pohie par un canal à ciel ouvert et, en cas de problème sur la station, les habitants subissent des nuisances olfactives.

Il conviendrait de prolonger le rejet de la station. Cette solution a été proposée par la SME en février 2007 lors d'une réunion sur site avec Monsieur le maire de la ville du Prêcheur.

Coût estimé par la SME : 18,5 k€

La pose d'une canalisation d'extraction en fond de clarificateur avec raccord amovible permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME 1,5 k€

La SME constate une déformation au niveau des cuves en résine dû au développement des racines des arbres à proximité de la station. Le phénomène s'amplifiera avec les années.

Cette station aussi est amenée à disparaître après le raccordement de son réseau gravitaire sur le réseau du bourg.

Station Ecole communale

La pose d'une canalisation d'extraction, en fond de clarificateur avec raccord amovible, permettrait de faciliter l'extraction des boues de la station.

Coût estimé par la SME : 1,5 k€

Cette station est difficilement exploitable du fait de son emplacement, puisqu'elle est située derrière l'école, et que pour y accéder il faut traverser la cour de l'école avec les risques encourus. Lors des visites de routine nous y accédons à pied, mais lors de l'intervention du camion grue, il faut l'autorisation de la directrice afin d'éviter tout accident.

Cette station est également amenée à être bâtie passée et abandonnée, les effluents seront transférés vers la nouvelle station de Morne Folie via le PR Cimetière.

Station Cité Lenny Solidarité

Cette station doit être équipée d'un dispositif de mesure de débit et aménagée de façon à permettre le prélèvement d'échantillons représentatifs des effluents en entrée et en sortie conformément à l'arrêté du 21 juillet 2015 pour les stations de traitement d'eaux d'une capacité inférieure ou égale à 2 000 équivalent habitants, afin de pouvoir respecter le nombre réglementaire de bilans à réaliser.

Il n'existe pas de schéma de la station et nous ne pouvons donner des précisions sur le drain filtrant.

Cette station est également amenée à être bâtie et abandonnée, les effluents seront transférés vers la nouvelle station de Morne Folie via le PR Cimetière

Station La Perle

Suite à une mise en demeure de la police de l'eau, le massif filtrant de cette station a été réhabilité en juin 2012 suite à une commande du SCCNO ce qui a permis un bon fonctionnement de l'installation pendant un certain temps.

Néanmoins, le problème de débordement est récurrent sur cette installation. Lors de la mise en service en 2009 de cette station, la SME avait émis plusieurs observations.

A ce jour, plusieurs questions se posent encore :

- Le massif est-il correctement dimensionné ?
- L'étude de percolation a-t-elle été concluante ?
- Le débit entrant a-t-il été bien évalué ?

A chaque débordement, les effluents de sortie passent par le pluvial et ressortent dans un canal à ciel ouvert qu'empruntent les riverains pour accéder à leur domicile.

Des travaux consistant à poser un tuyau sur une cinquantaine de ml qui collecterait les eaux jusqu'à la mer, évitant ainsi des nuisances chez les riverains en cas de débordement, ont été actés par la ville du Prêcheur lors d'une réunion au SCCNO le 15/10/2013.

Ces travaux ont été finalement réalisés début 2015.

Enfin, le débitmètre de sortie est hors service et mal positionné. En effet il n'y a pas longueur droite suffisante pour un fonctionnement optimal de l'équipement de mesure.

La Ville du Prêcheur aurait souhaité que cette station soit également bypassée et les effluents transférés vers la nouvelle station de Morne Folie.

Après analyse du système, nous sommes en mesure de déterminer les causes de nombreux dysfonctionnements qui se produisent sur le motoréducteur. En effet l'engrenage de ce dernier se casse régulièrement suite à des coupures de courant trop longues. Les disques se chargent en sédiments et alourdissent le système que d'un seul côté, au retour de courant le motoréducteur peine à faire tourner l'ensemble dû à la répartition de la charge sur les disques.

Un système électrique permettrait de laisser à l'arrêt le motoréducteur après une coupure trop longue, le redémarrage se fera suite à l'intervention d'un agent.

3.1.10. SAINT PIERRE BOURG

Réseaux eaux usées

L'étude diagnostic avec inspection caméra effectuée par la SME en 2005 sur une partie du réseau a permis de détecter certains nombres d'anomalies :

- des mises à niveau et quelques renouvellements de regards sont nécessaires
- 4 tronçons sont à reprendre Route Nationale et 3 rue Victor Hugo
- aucun raccordement de branchement n'a été constaté dans la rue Mont Noël sur 350 m de conduite.

Les enquêtes de conformité sur les installations intérieures menées en 2014 dans le même temps ont révélé que:

- les eaux ménagères sont souvent directement rejetées au milieu naturel ou au pluvial
- quelques branchements d'eaux pluviales sont connectés au réseau d'eaux usées
- de nombreux clients raccordables sont non raccordés
- plusieurs raccordements sont non-conformes.

De nombreux restaurants ne sont pas équipés de système de dégraisseur en aval des sorties de cuisine. Les eaux sont directement rejetées dans le réseau collectif.

La majorité des obstructions observées sur le réseau public est causée par les dépôts de graisses, et ce malgré les curages préventifs réalisés par nos services.

La faible pente du réseau du bourg ne permet pas un auto curage suffisant. De plus, les interventions sur ce réseau restent très délicates en journée.

Postes de refoulement

Poste du Bourg

Ce poste principal présente plusieurs difficultés d'exploitation :

- ✓ Il est situé en plein bourg, ce qui implique des difficultés de stationnement lors de nos interventions. La Police Municipale n'hésite pas à verbaliser les agents de la SME qui interviennent en stationnant à proximité du poste. Nous envisageons de passer une convention avec la Municipalité afin d'avoir une place réservée pour les besoins du service.
- ✓ Ce poste principal reçoit énormément de graisse provenant des restaurants et de sable du fait de la proximité de la mer.

Des interventions fréquentes sont nécessaires pour assurer un bon fonctionnement du réseau. Ainsi une vidange tous les quinze jours doit être réalisée, rendue compliquée par les problèmes de stationnement.

- ✓ Cette installation présente un danger permanent du fait de son emplacement. En effet le site n'étant pas clôturé, les piétons circulent sur les capots du poste qui ne sont pas prévus pour supporter des passages de charges répétés. **Il est urgent de clôturer ce poste afin d'éviter d'éventuels accidents.**
- ✓ Ce poste n'est pas équipé de trop plein : en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent dans la rue Gabriel Péri.

La mise en place d'un trop plein avec rejet en mer est à envisager pour des raisons de salubrité publique. Une étude est à réaliser par le Syndicat en ce sens.

Coût à définir

Poste Galère



Il est nécessaire d'aménager le trop plein car en cas de dysfonctionnement les effluents se déversent sur la plage.
La mise en place d'un clapet anti retour est à envisager.

Coût estimé par la SME : 3 k€

Poste Roxelane



Des travaux ont été réalisés en 2011 sur ce poste afin de le déplacer car son positionnement entre les deux pompes à essence était gênant et dangereux pour les interventions. Un système de sécurité notamment des grilles antichute, mise en place ainsi qu'un système de télésurveillance, et une vanne pour isoler le poste du réseau.

Station de traitement d'eaux usées (Fond Coré)



L'ancienne station d'épuration était vétuste et ne disposait pas de filière boue adaptée.

Une première réhabilitation de la station a été chevée au cours du 1^{er} semestre 2010.

Ces travaux ont permis au SCCNO d'avoir un outil épuratoire opérationnel pour quelques années encore et de finaliser leur réflexion en vue de la réalisation d'une nouvelle installation sur un autre terrain ou sur le site actuel.

Les travaux ont consisté à :

Filière eau :

- l'installation d'un prétraitement par tamisage
- la pose d'un hydro éjecteur dans le bassin d'aération existant en complément du pont brosse actuel
- l'amélioration de la re-circulation et de l'extraction des boues
- la réhabilitation du local technique

Filière boue :

- la mise en place d'un silo drainé servant également au dépotage des boues extérieures
- l'installation d'une centrifugeuse fixe.

La Collectivité ensuite exprimé sa volonté de renforcer le potentiel épuratoire de la station à hauteur de 3 500 EH contre les 1 900 EH actuels, avec la réhabilitation/ extension de la station d'épuration existante.

Une première étude de faisabilité a été réalisée par la SME avec l'appui de la Direction Technique de Lyonnaise des Eaux. Elle a été transmise au SCCNO en 2009.

L'étude a été faite en utilisant le terrain actuel qui est limité. Dans cette configuration, seule la technique de séparation par membranes d'ultrafiltration serait envisageable.

L'investissement correspondant à ces travaux était évalué à environ 1,3 millions d'euro HT.

Une deuxième étude a été réalisée par la SME en 2011 (montant de 2,4 millions d'euros HT) avec l'hypothèse de l'agrandissement du terrain envisagé par le SCCNO (achat des parcelles voisines).

Afin de déterminer la charge à prévoir pour l'installation à venir, la SME avait préconisé la réalisation :

- d'une campagne longue durée (6 mois minimum) de mesure de la charge hydraulique et organique actuelle permettant de connaître précisément ce qui arrive à la station aujourd'hui
- d'une estimation la plus précise possible des évolutions de la population de la commune à moyen terme devant rejeter ses eaux usées dans cette installation.

Le SCCNO a pu obtenir en juillet 2011 une subvention de 95% du montant de l'opération dans le cadre du Plan de relance en Martinique.

Les travaux de réhabilitation ont finalement démarré le 3 novembre 2014 (Travaux SCCNO, Bureau d'Etudes SCE, entreprise de travaux SEA Aqua TP).

Pendant la phase de travaux, la SME collabore avec SEA afin d'assurer la continuité du service.

Compte tenu des problèmes d'odeurs générés par la filière boue installée en 2010 une unité de désodorisation similaire à ce qui a été réalisé sur la station de Bellefontaine a été installée conformément aux préconisations de la SME.

A noter que lors de la démolition des lits des boues, un incident causé par l'entreprise Aqua TP a provoqué la rupture des câbles alimentant les différents moteurs et une partie de l'armoire électrique a été dégradée.

Une panne est survenue sur la centrifugeuse fin 2015. Il s'agissait d'une panne lourde qui ne pouvait être prise en charge par nos services mais par le constructeur ANDRITZ avec lequel nous sommes en contact depuis l'origine de la panne.

Une intervention du constructeur ANDRITZ a été réalisée en mai 2016 consistant à réaliser une maintenance lourde sur cet équipement. Néanmoins d'autres problèmes liés à l'arrêt de la centrifugeuse n'ont pas permis de redémarrer le traitement des boues. Après plusieurs interventions sur la partie électronique et sur la pompe gaveuse, la centrifugeuse a pu être remise en service en Septembre 2016.

Cette situation exceptionnelle a été évoquée lors de la visite de cette installation par la Police de l'Eau le 29/02/2016.

La Police de l'Eau a en effet reconnu la nécessité d'une intervention du constructeur. Il a également noté les actions palliatives que le Fermier a mises en œuvre afin de maintenir un niveau de rejet satisfaisant :

- Augmenter la fréquence des extractions de boues (le réglage du process est toujours sous la responsabilité de SEA)
- Réaliser 2 tests rapides par semaine afin de contrôler le taux de boues.
- Réaliser 1 bilan d'auto surveillance par mois conformément à la requête de la DEAL au début des travaux de réhabilitation.

Lors de sa visite du 29/02/2016, la Police de l'Eau a pu constater que les résultats étaient plutôt encourageants au regard de la panne de la centrifugeuse et du fait que l'installation soit toujours en phase de mise en régime, sous pilotage de SEA.

3.2. Synthèse des actions les plus importantes à mener sur les ouvrages

COMMUNES	LIEU	ACTIONS À METTRE EN ŒUVRE PAR LE SCCCNO
TOUTES LES COMMUNES		Mettre en place la télésurveillance sur les PR et stations d'épuration (projet déjà transmis par la SME au SCCCNO)

BELLEFONTAINE	Corossal	Nombreuses non conformités réseau : regards fissurés, couvercle en béton non étanches et très lourds
	Cheval Blanc	Diagnostic réseau à réaliser
	Step Bourg	Mise en place d'un bassin tampon et d'un hydro-éjecteur.
	PR du Bourg	Mise en place d'un système anti-chute

CARBET	Plage	Remplacer des tampons de regards non étanches
	Fond Savane	Remplacer une partie du réseau
	PR Fond Capot	Mettre en place un portail Prévoir le renforcement du poste.
	PR Poste Coin	Mettre en place un système anti-chute et une clôture
	PR Dispensaire	Mettre en place un système anti-chute et une clôture
	PR Fromager	Mettre en place un système anti-chute
	Step (lagune)	Mise aux normes de la step et augmentation de la capacité de traitement
	Step Bout Bois	Mettre en œuvre un accès par voie bétonnée

CASE PILOTE	Quartier Choiseul	Remplacer des tampons en béton très lourd
	PR du Port	Mettre un clapet anti-retour sur le trop-plein
	PR Petit Fourneau	Mettre en place une clôture
	Step de Maniba	Mettre en place un auvent pour la benne à boue et réparer la clôture
	Step de Fond Boucher	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement et modifier le système d'aération

PRECHEUR	Step	Création d'une nouvelle unité et suppression des mini-steps
	Step Coquet	Aménager des points de prélèvement
	Step Ecole communale	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement
	Step Cité Solidarité	Aménager des points de mesure de débit et de prélèvement
	Step La Perle	Diagnostic du massif filtrant à réaliser. Mise aux normes de l'installation du débitmètre
	Réseau	Réaliser les travaux sur les tampons et les tronçons Rte Nationale et rue Victor Hugo suite à diagnostic fait par SME

3.3. Télésurveillance des sites

La SME a proposé au SCCCNO en novembre 2006, un projet d'équipement en télésurveillance de 10 postes de refoulement et une station épuration (Step Maniba).

La mise en place d'une télésurveillance permettra au travers des alarmes et des informations de fonctionnement des ouvrages :

- une plus grande rapidité d'intervention en cas de panne ;
- une sécurité de fonctionnement des installations par un suivi journalier et des bilans hebdomadaires/ mensuels ;
- une aide à la maintenance ;
- une meilleure identification et quantification des eaux parasites.

A la lumière de deux incidents survenus sur le poste entrée eaux brutes de la station de Maniba (06/10/2009 et 02/03/2010), il est indispensable de mettre en œuvre ces équipements afin de garantir une meilleure réactivité en cas de dysfonctionnement des ouvrages télésurveillés.

Ce projet fait partie de l'avenant qui a été signé le 30/12/2016 et tous les sites devront être équipés au 31/12/2017.

3.4. Schéma Directeur d'Assainissement

Le Schéma Directeur Assainissement lancé par le SCCCNO en 2007 a été terminé en 2008.

Les principaux objectifs de l'étude sont les suivants :

- identifier et diagnostiquer l'état des milieux aquatiques, déterminer l'impact des différents types de rejet sur ces milieux ;
- diagnostiquer l'état du réseau d'assainissement des communes, définir et quantifier les dysfonctionnements ;
- établir un programme pluriannuel de travaux chiffré et hiérarchisé permettant de répondre aux insuffisances constatées et aux contraintes du milieu naturel ;
- faire un état des lieux des systèmes d'assainissement autonomes existant sur le territoire du syndicat et envisager les besoins du SCCCNO pour répondre à ses obligations de contrôle et de gestion de l'assainissement non collectif ;
- proposer pour l'ensemble du syndicat un schéma directeur d'assainissement intégrant les perspectives de développement, PLU... et respectant la réglementation en vigueur.

Il convient cependant de noter que cette étude doit être validée par le Conseil Syndical, afin de statuer sur les orientations définitives données au service de collecte et de traitement des eaux usées. La SME reste en attente des conclusions.

3.5. Evolution de la réglementation Eau et Assainissement

Certains des textes publiés peuvent avoir des impacts contractuels. La SME se tient à disposition pour assister la collectivité dans l'évaluation de ces impacts et si besoin dans la préparation des projets d'avenant.

ACTUALITE MARQUANTE

Droit national :

- Transposition de la directive européenne « concessions » : ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 et décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 relatifs aux contrats de concession
- Application de l'ordonnance « marchés publics » : décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« loi Sapin II »)
- Ouverture des données numériques dans les délégations de service public : loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique
- Réforme de l'évaluation environnementale : ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme de procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes
- Obligation de faire figurer le prix du litre d'eau sur la facture à compter du 1^{er} janvier 2017 : arrêté du 28 avril 2016 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées

La liste détaillée des principaux textes réglementaires parus dans l'année et classés par thématique (services publics, marchés publics, eau potable...) est jointe en annexe.

3.6. Le devenir des boues de stations de traitement d'eaux usées

Rappel de la réglementation nationale

La réglementation en vigueur au 1^{er} juillet 2002 interdit la mise en décharge des déchets non ultimes.

Le décret du 8 décembre 1997 fixe les conditions de l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées sur les sols agricoles ou forestiers, ainsi que pour la revégétalisation.

L'arrêté du 8 janvier 1998 précise les prescriptions techniques applicables à l'épandage en agriculture.

Il ressort de cette réglementation que :

- le producteur de boues est responsable de la filière épandage et de son suivi (organisation et encadrement) ;
- une filière réglementée et contrôlée par l'Etat (article 9 du décret) ;
- les boues ont le caractère de déchet et doivent être traitées en conséquence ;
- la qualité des boues doit assurer leur innocuité. Elles doivent être stabilisées et hygiénisées (article 7 du décret) ;
- une solution alternative d'élimination ou de valorisation des boues doit être prévue pour pallier tout empêchement temporaire de se conformer aux dispositions du présent décret (article 8 du décret) ;
- la traçabilité des opérations doit être assurée (article 9 du décret) ;

- le stockage ne doit pas engendrer de pollutions et de nuisances (article 9 du décret et article 5 de l'arrêté) ;
- les délais d'application sont de 2 à 3 ans, ou immédiatement s'il n'existe pas de plan d'épandage (article 22 du décret).

Concernant la filière agricole, la pression de l'opinion publique et le décret précédent rendent impossible l'épandage de boues non stabilisées et non hygiénisées.

La profession agricole devient de plus en plus sensible aux épandages de boues brutes, même s'ils sont réalisés selon les règles de l'art. De plus, certains stockages autorisés engendrent des odeurs, ce qui provoque des réactions virulentes de riverains parfois relayées par la presse et des associations de protection de l'environnement.

Les principes à retenir sont : réduire les volumes sur site, disposer d'une filière pérenne et de solutions alternatives pour des tailles de stations différentes et veiller à la cohérence au niveau départemental.

Usine de compostage de Terraviva : nouvelle filière d'élimination des boues des stations d'épuration du Département

La pose de la première pierre de cette nouvelle unité a eu lieu en Octobre 2012.

Elle a été mise en service le 17 juin 2013. Depuis cette date, les boues des stations d'épuration du Département sont acheminées vers cette toute nouvelle unité qui est une filière de traitement réglementaire.

La situation était jusqu'alors difficile à gérer pour les collectivités et les exploitants puisque le seul exutoire existant était la décharge de la Trompeuse, à Fort-de-France. Ce site permettait une mise en décharge déclarée mais non réglementaire. Il a été fermé définitivement au 31 décembre 2013.

L'inauguration officielle de Terraviva en présence des élus et du public a eu lieu en Octobre 2013.

Le projet consistait à réaliser un investissement privé porté par deux acteurs qui seraient pleinement impliqués dans la filière d'élimination des boues :

- la SME en tant que producteur de boue ;
- le Lareinty en tant qu'utilisateur du compost produit en agriculture (cannes à sucre, bananes)

Les atouts principaux de ce projet sont :

- une solution rustique et fiable ;
- une excellente qualité des boues permettant une valorisation agricole ;
- un co-produit (palette broyée) en abondance localement et non traité chimiquement ;
- une réduction significative de l'utilisation des engrains chimiques pour les terres cultivées ;
- un débouché garanti en agriculture pour le compost ;
- une maîtrise du foncier pour le projet et une situation géographique permettant des économies de transport des boues et du compost ;
- une réalisation rapide de l'usine .

Terraviva - Usine de compostage des boues de station d'épuration – Ducos



D'autres voies d'élimination des boues à l'étude

A ce jour, en matière d'élimination des boues en MARTINIQUE, d'autres solutions sont en cours d'étude de faisabilité. Certaines d'entre elles pourraient être complémentaires afin de traiter l'ensemble des boues produites sur le Département. On peut citer en particulier le cas du **Centre de Valorisation Organique du ROBERT (CVO)**

Le CVO produit actuellement du compost à partir de déchets fermentescibles, issus de la collecte sélective des ordures ménagères et des déchets verts. Une étude est en cours pour la faisabilité de l'admission de boues d'épuration dans l'usine, en vue de la fabrication d'un compost utilisable en agriculture.

Cas des stations du SCCCNO

Depuis le 17 juin 2013, les boues des stations d'épuration du SCCCNO sont acheminées vers l'usine de compostage de Société Martiniquaise des Eaux

Terraviva qui constitue actuellement la seule voie réglementaire d'élimination.

- La principale station de traitement d'eaux usées de BELLEFONTAINE - Bourg disposera d'une capacité nominale de traitement de 1 900 EH après les travaux de réhabilitation en cours. Le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec centrifugeuse pour les boues.
- La station de BELLEFONTAINE - Fond Boucher (Salle polyvalente) dispose d'une capacité nominale de 150 EH et ne dispose pas de lits de séchage, les boues sont évacuées par camion hydro cureur.
- La principale station de traitement d'eaux usées du CARBET - Bourg dispose d'une capacité nominale de traitement de 1 800 EH. Le procédé de traitement est du type lagunage aéré.
- La station de traitement d'eaux usées de CASE-PILOTE Bourg - Maniba a fait l'objet d'une réhabilitation de son ancienne filière de traitement et de la construction d'une nouvelle tranche portant la capacité totale de traitement à 7 000 EH. Le procédé de traitement est une boue activée faible charge massique, avec déshydratation et chaulage puis acheminement des boues vers Terraviva. La filière de traitement de cette station permet de répondre aux différents points de la réglementation en vigueur par l'utilisation de la déshydratation et du chaulage. La siccité des boues peut être portée à 30 % par adjonction supplémentaire de chaux.
- La station de CASE-PILOTE - Bâti Soleil dispose d'une capacité nominale de 80 EH et ne dispose pas de lits de séchage. Les boues sont évacuées par camion hydro cureur vers celle du Bourg.
- La station de FOND-SAINT-DENIS ne répond pas aux contraintes réglementaires.
- La station de SAINT-PIERRE dispose d'une centrifugeuse pour la déshydratation des boues.
- Les quatre stations de traitement d'eaux usées du Bourg du PRECHEUR disposent d'une capacité nominale de traitement totale de 680 EH. Le procédé de traitement est du type boues activées. Elles ont fait l'objet de réhabilitation en 2003, avec le concours de la D.A.F. pour la maîtrise d'œuvre.

3.7. L'assainissement non collectif

En 2013, la SMDS a été attributaire du marché de diagnostic des installations d'assainissement non collectif du SCCNCO.

ANNEXES

- ❖ Synthèse réglementaire
- ❖ Organigramme de l'Agence SME Carbet
- ❖ Document unique (Evaluation des risques selon le canevas Lyonnaise des Eaux – SUEZ EAU FRANCE))
- ❖ Liste des anomalies identifiées dans les plans de recollements EU des nouveaux réseaux (plans remis par le SCCNO à la SME le 17 février 2014).
- ❖ Liste des opérations d'entretien et de maintenance
- ❖ Bilans d'auto surveillance des STEU du SCCCNO et conformités annuelles
 - Bellefontaine Bourg
 - Case Pilote Batisoleil
 - Case Pilote Bourg Maniba
 - Fond Saint-Denis Rivière Mahault
 - Carbet Bourg
 - Prêcheur Anse Belleville
 - Prêcheur Coquette
 - Le Prêcheur La Perle
 - Saint-Pierre Fond Coré
- ❖ Fichiers de relevés d'Index des installations et de commentaires sur leur fonctionnement :

BELLEFONTAINE

- Poste de relèvement de Cheval Blanc
- Poste de relèvement de la Mairie
- Poste de relèvement RN2 (Intermédiaire)
- Poste de relèvement de Fond Boucher
- Station de traitement d'eaux usées du Bourg

CARBET

- Poste de relèvement Coin
- Poste de relèvement Dispensaire
- Poste de relèvement Fromager
- Poste de relèvement du Marché
- Poste de relèvement Fond Capot
- Station de traitement d'eaux usées du Bourg (Lagunage)
- Station de traitement d'eaux usées du Bourg (NOUVELLE)

CASE PILOTE

- Poste de relèvement Port
- Poste de relèvement Petit Fourneau
- Poste de relèvement Autre Bord
- Station de traitement d'eaux usées de Batisoleil

- Station de traitement d'eaux usées de MANIBA

FONDS SAINT-DENIS

- Station de traitement d'eaux usées de FONDS SAINT-DENIS

PRECHEUR

- Station La Perle Preville
- Station d'épuration Ecole Maternelle
- Station d'épuration Charmeuse I
- Station d'épuration Coquette
- Station Anse Belleville
- Poste de relèvement Anse Belleville

SAINT-PIERRE

- Poste de relèvement Bourg
- Poste de relèvement Roxelane
- Poste de relèvement Galère
- Station de traitement d'eaux usées de Fond Corré

MORNE-VERT

- Station de traitement d'eaux usées de La Vigie